



RG

Rapport de gestion 2018, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne



Rapport de gestion 2018, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne

Table des matières

Table des matières

1	Informations fondamentales et valeurs-repères	7
1.1	Résultats	7
1.2	Evaluation globale	8
1.2.1	Attestation de la compensation du déficit de 2017	8
1.3	Commentaire des comptes annuels	9
1.3.1	Compte de résultats	9
1.3.2	Compte des investissements	9
1.3.3	Capital propre	10
1.3.4	Frein à l'endettement	10
1.3.5	Conclusion de politique financière et perspectives	12
1.3.6	Appréciation des risques	13
1.4	Données macroéconomiques	14
2	Comptes annuels	17
2.1	Compte de résultats	17
2.2	Compte des investissements	19
2.3	Bilan	20
2.4	Etat du capital propre	21
2.5	Tableau des flux de trésorerie	23
2.6	Annexe des comptes annuels	25
2.6.1	Bases	25
2.6.2	Explications sur les comptes annuels	32
2.6.3	Opérations de couverture	75
2.6.4	Créances conditionnelles	75
2.6.5	Engagements conditionnels/tableau des garanties	76
2.6.6	Dettes de location simple	79
2.6.7	Votation populaire à moutier	79
2.6.8	Avis d'audit défavorable pour les comptes de 2017	79
2.6.9	Atteinte à la régularité de la comptabilité à l'Office des immeubles et des constructions (OIC)	80
2.6.10	Atteinte à la régularité de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées (OPC)	80
2.6.11	Atteinte à la régularité de la comptabilité des immobilisations	80
2.6.12	Événements postérieurs à la date du bilan	80

3	Indications complémentaires	83
3.1	Coûts des locaux	83
3.2	Présentation d'une sélection d'institutions	85
3.2.1	Caisse de chômage	85
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	86
3.2.3	Haute école spécialisée bernoise	87
3.2.4	Haute école pédagogique germanophone	89
3.2.5	Université de Berne	90
3.2.6	Assurance immobilière du canton de Berne	91
3.3	Crédits	93
3.3.1	Crédits d'engagement et autorisations de dépenses	93
3.3.2	Crédits supplémentaires	93
3.3.3	Dépassements de crédit	93
3.3.4	Etat des crédits d'engagement	93
3.3.5	Reports de crédit	94
3.3.6	Crédits d'objet	94
3.3.7	Crédits-cadres	94
3.4	Indicateurs financiers	95
3.4.1	Indicateurs financiers jusqu'au 31 décembre 2016	95
3.4.2	Indicateurs à partir du 1 ^{er} janvier 2017	95
4	Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31.12.2018	111
5	Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil	115
6	Portefeuille d'informations	117



Rapport de gestion 2018, volume 1
Informations fondamentales et va-
leurs-repères

1 Informations fondamentales et valeurs-repères

1.1 Résultats

Etat avec financements spéciaux en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017 CHF %	
Compte de résultats					
Charges	-11 303.3	-11 171.4	-11 448.0	-144.7	-1.3 %
Revenus	11 298.3	11 279.9	11 709.0	410.7	3.6 %
Résultat total du compte de résultats	-5.0	108.4	260.9	266.0	5279.4 %
Compte des investissements					
Dépenses	-650.0	-666.9	-508.4	141.6	21.8 %
Recettes	184.6	197.4	122.2	-62.3	-33.8 %
Investissement net	-465.4	-469.5	-386.1	79.3	17.0 %
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements					
Résultat total du compte de résultats	-5.0	108.4	260.9	266.0	5279.4 %
Amortissements du patrimoine administratif	515.5	420.4	442.8	-72.7	-14.1 %
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-41.0	-24.0	-41.0	0.0	0.0 %
Autofinancement ¹⁾	469.5	504.8	662.8	193.2	41.2 %
Investissement net	-465.4	-469.5	-386.1	79.3	17.0 %
Solde de financement²⁾	4.1	35.3	276.6	272.5	6575.8 %
Degré d'autofinancement en %³⁾	100.9 %	107.5 %	171.6 %		70.1 %
Endettement brut II⁴⁾	-8 669.6	-8 582.2	-8 767.7	-98.1	-1.1 %
Bilan					
Patrimoine financier	3 970.7	3 904.3	5 398.1	1 427.4	35.9 %
Patrimoine administratif	8 216.9	8 214.0	8 081.9	-135.0	-1.6 %
Total des actifs	12 187.6	12 118.3	13 480.0	1 292.4	10.6 %
Capitaux de tiers	-11 335.4	-11 181.8	-12 494.5	-1 159.0	-10.2 %
Capital propre	-852.1	-936.5	-985.5	-133.4	-15.7 %
Total des passifs	-12 187.6	-12 118.3	-13 480.0	-1 292.4	-10.6 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

¹⁾ Résultat total du compte de résultats, plus amortissements sur le patrimoine administratif, plus amortissement des subventions d'investissement (charges de transfert), moins dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif (revenus de transfert), moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

⁴⁾ Endettement brut I et provisions

1.2 Evaluation globale

Le canton de Berne clôture son exercice 2018 sur un résultat positif.

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017 CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-11 303.3	-11 171.4	-11 448.0	-144.7	-1.3 %
Revenus	11 298.3	11 279.9	11 709.0	410.7	3.6 %
Résultat total du compte de résultats	-5.0	108.4	260.9	266.0	5279.4 %
Investissement net	-465.4	-469.5	-386.1	79.3	17.0 %
Solde de financement	4.1	35.3	276.6	272.5	6575.8 %
- = Nouvel endettement					
+ = Réduction de la dette					
Degré d'autofinancement en %	100.9 %	107.5 %	171.6 %		70.1 %

Le résultat total du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges; il accroît le découvert du bilan et réduit le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus; il réduit le découvert du bilan et accroît le capital propre. L'excédent de revenus s'élève à CHF 260,9 millions, les charges se chiffrant à CHF 11 448,0 millions et les revenus à CHF 11 709,0 millions. Par rapport à l'année précédente, le résultat global du compte de résultats s'améliore de CHF 266,0 millions.

L'investissement net correspond à la différence entre dépenses et recettes d'investissement. Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 508,4 millions, et les recettes d'investissement à CHF 122,2 millions. L'investissement net, de CHF 386,1 millions, est donc inférieur de CHF 79,3 millions à celui de 2017.

L'autofinancement représente le montant des ressources propres qui peuvent être utilisées pour financer de nouveaux investissements ou pour réduire la dette.

Le solde de financement indique si les dépenses cantonales peuvent être financées par des fonds propres; il correspond à

l'autofinancement moins l'investissement net. Le canton dégage un excédent de financement lorsque le solde de l'autofinancement est supérieur à l'investissement net et qu'il peut ainsi en principe réduire son endettement. Si l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, il en résulte un déficit de financement qui contraint le canton à accroître sa dette. Durant l'année sous rapport, l'excédent de financement s'élève à CHF 276,6 millions, alors que le budget prévoyait CHF 35,3 millions. Le solde est donc supérieur de CHF 272,5 millions à celui de 2017.

Ces résultats du compte de résultats et du compte des investissements signifient que :

- **l'autofinancement** s'élève à CHF 662,8 millions (année précédente: CHF 469,5 mio),
- le canton dégage un **excédent de financement** de CHF 276,6 millions (année précédente: CHF 4,1 mio), et que
- le **degré d'autofinancement** atteint 171,6 pour cent (année précédente: 100,9 %).

1.2.1 Attestation de la compensation du déficit de 2017

Les comptes de 2017 ont clôturé sur un déficit de CHF 5,0 millions. Le tableau ci-après documente le report de l'excédent de charges conformément à l'article 101a, alinéa 2 de la Constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1).

en millions CHF	Compte 2017	Compte 2018
Résultat total du compte de résultats	-5.0	260.9
Elimination des gains comptables et amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, al. 5 ConstC	-4.8	-64.6
Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, al. 5 ConstC	-9.9	196.3
Découvert à compenser	-9.9	0.0

Avec l'excédent de revenus au compte de résultats de 2018, le découvert de l'année précédente est entièrement compensé conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC. L'élimination des charges héritées des comptes de 2017 se traduit par un

allègement du budget 2019, où la compensation de l'excédent de charges est imputée.

1.3 Commentaire des comptes annuels

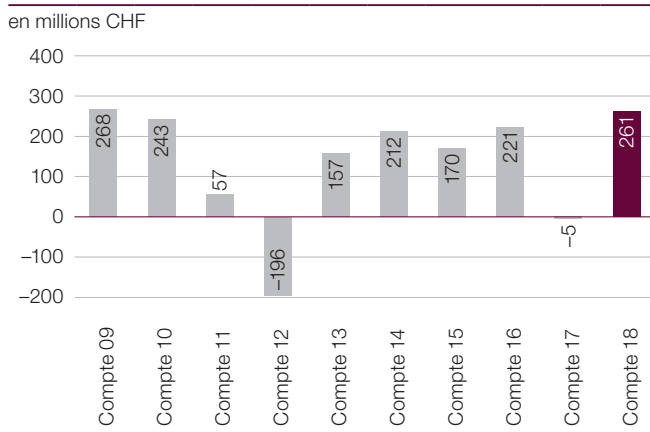
1.3.1 Compte de résultats

Voici les développements qui ont influé sur le solde du compte de résultats :

Du côté des charges, la diminution des charges de personnel de CHF 2,6 millions et la baisse des amortissements de CHF 171,4 millions ont eu un effet positif sur le résultat ; du côté des revenus, il a été influencé par la hausse des rentrées fiscales de CHF 211,4 millions (y compris les parts aux revenus de la Confédération) et l'augmentation des revenus financiers de CHF 210,6 millions (en valeur nette). De plus, une diminution des versements et une hausse des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux à hauteur de CHF 49,2 millions (en valeur nette) ainsi que le plafonnement de l'alimentation du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS à CHF 26,2 millions (année précédente : CHF 59,5 mio) se sont aussi répercutés favorablement sur le résultat des comptes.

Par contre, le résultat a été influencé négativement par les écarts concernant les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (CHF 41,5 mio), les subventions cantonales (CHF 269,0 mio en valeur nette) et les charges exceptionnelles (CHF 53,0 mio en valeur nette), et ce suite aux amortissements supplémentaires sur les subventions d'investissement du patrimoine administratif (CHF 51,4 mio). Le résultat subit aussi l'influence négative d'une baisse de CHF 49,2 millions des revenus des régales, concessions et contributions.

Graphique 1 : Evolution du solde du compte de résultats

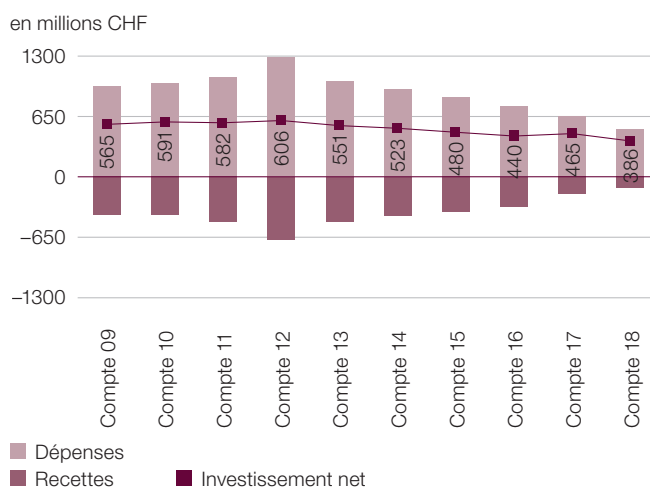


1.3.2 Compte des investissements

Au compte des investissements, les dépenses atteignent CHF 508,4 millions et les recettes CHF 122,2 millions ; l'investissement net s'élève ainsi à CHF 386,1 millions (année précédente : CHF 465,4 mio). Il est donc inférieur de CHF 79,3 millions (soit 17,0 %) à celui de 2017.

Le volume 3 du rapport de gestion (Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) fournit des informations détaillées sur le compte des investissements à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, de l'autorité de surveillance de la protection des données ainsi que des autorités judiciaires et du Ministère public.

Graphique 2 : Evolution de l'investissement net



1.3.3 Capital propre

Le bilan au 31 décembre 2016 établi selon le MCH1 présentait un découvert de CHF 3319,8 millions. Le découvert fait désormais partie intégrante du capital propre, suivant la nouvelle classification du bilan résultant de l'introduction du MCH2/IP-SAS au 1^{er} janvier 2017, et la comptabilisation via le découvert, sans effet sur le résultat, des réserves de réévaluation de CHF 2662,1 millions qui relèvent des finances cantonales générales. Le capital propre ne correspond pas à un compte individuel, mais au groupe de matières 29 qui comprend les groupes de comptes suivants :

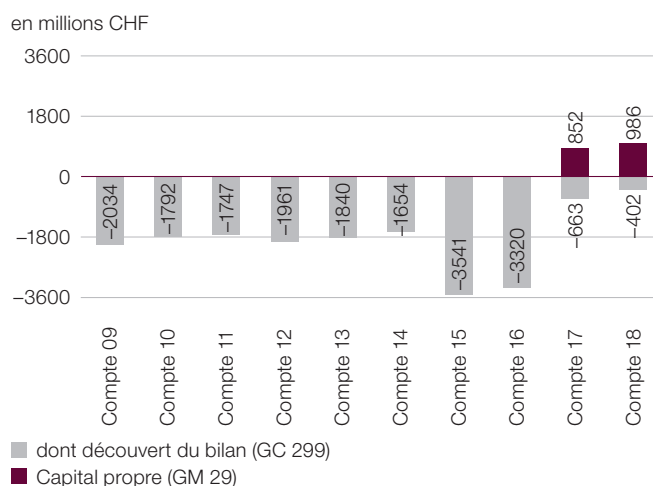
- 290 : Engagements/avances envers des financements spéciaux,
- 291 : Engagements/avances envers des Fonds,
- 293 : Préfinancements,
- 294 : Réserve de politique financière,
- 295 : Réserve de réévaluation (introduction MCH2),
- 296 : Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier,
- 298 : Autres capitaux propres,
- 299 : Excédent/découvert du bilan.

Le capital propre à proprement parler n'est pas seulement influencé par la compensation du résultat global du compte de résultats via l'excédent ou le déficit du bilan (299), mais aussi par les versements ou prélèvements sur les autres groupes de comptes (290 à 298) du capital propre.

L'excédent de revenus du compte de résultats de 2018, de CHF 260,9 millions, réduit le découvert du bilan au 31 décembre 2018 : celui-ci passe ainsi de CHF –662,6 millions à CHF –401,6 millions. Le découvert du bilan doit être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0).

Le capital propre du canton de Berne augmente de CHF 133,4 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 985,5 millions au 31 décembre 2018. Le chapitre 2.4 du présent rapport de gestion détaille les évolutions du capital propre par rapport à 2017 et fournit des informations complémentaires sur l'état du capital propre.

Graphique 3: Evolution découvert du bilan/capital propre



1.3.4 Frein à l'endettement

Le canton de berne a décidé le 28 février 2008 de mettre en place un frein à l'endettement (modification de la constitution cantonale).

Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est triple :

- Le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats doit maintenir chaque année l'équilibre des charges et des revenus courants pour éviter en principe l'apparition d'un déficit.
- Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements exige que le canton finance son investissement net à moyen terme à 100 pour cent par des fonds propres (impôts, émoluments, subventions, etc.). La perspective à moyen terme élargit la marge de manœuvre du canton dans des périodes de difficultés financières. Les règles de compensation garantissent l'équilibre des finances cantonales. Si le degré d'autofinancement peut être inférieur à 100 pour cent certaines années de la période de planification, l'insuffisance de financement doit cependant être compensée les autres années. Le frein à l'endettement ne s'applique que si la quote-part de l'endettement II est supérieure à 12 pour cent.
- Enfin, le frein à l'augmentation des impôts est maintenu pour une durée indéterminée. Toute hausse de la quotité d'impôt – qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales – doit être approuvée par la majorité des membres du Grand conseil (81) et non pas seulement par la majorité des votants comme c'est normalement le cas.

Attestation du respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de la Constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1), les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans l'attestation ci-après.

Après élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier, les comptes de

2018 clôturent sur un excédent de revenus de CHF 196,3 millions. Les présents chiffres des comptes respectent les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats¹⁾ conformément à l'article 101a ConstC. En même temps, l'excédent de financement de CHF 276,6 millions dégagé en 2018 respecte également les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

¹⁾ Lors de l'introduction du MCH2/IPSAS, l'appellation « compte de fonctionnement » utilisée dans la Constitution cantonale a été remplacée par « compte de résultats ».

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici respectent aussi bien les consignes de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats que celles de frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

en millions CHF

Résultat total du compte de résultats

Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC

Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte

2018

260.9

-64.6

196.3

1.3.4.1 Endettement brut I et II

L'endettement brut I inclut les engagements courants, les engagements financiers à court terme et à long terme, moins les instruments financiers dérivés ainsi que les subventions d'investissement promises à des tiers et inscrites au passif. Il progresse de CHF 93,2 millions par rapport à 2017, pour atteindre CHF 6901,4 millions.

L'endettement brut I a ainsi davantage évolué (dans le sens inverse) que ne le laisse supposer le solde de financement positif de CHF 276,6 millions, et il résulte de mesures visant à éviter les intérêts négatifs. Il faut préciser à cet égard que le solde de financement positif ne traduit qu'une tendance à la réduction de la dette et que les écarts constituent la règle. Ces écarts s'expliquent par les opérations qui, à la date du bilan au 31 décembre 2018, se sont répercutées sur les liquidités mais non sur les résultats, et par celles qui à l'inverse se sont répercutées sur les résultats mais non encore sur les liquidités.

L'endettement brut II est la somme de l'endettement brut I et du montant des provisions à court et à long termes. Les provisions ont progressé de CHF 4,9 millions et s'élèvent à CHF 1866,3 millions. L'endettement brut II augmente au total de CHF 98,1 millions par rapport à l'année précédente et atteint ainsi CHF 8767,7 millions.

Graphique 4: Evolution de l'endettement brut I et II

en millions CHF

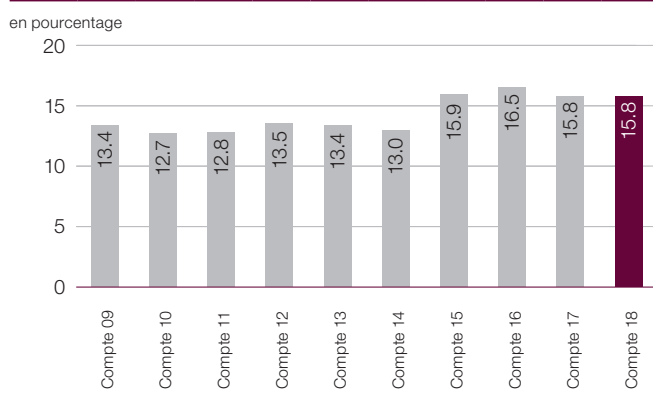


1.3.4.2 Quote-part d'endettement II

La quote-part d'endettement II indique l'endettement brut II en pourcentage du revenu cantonal annuel.

Elle reste inchangée par rapport à l'année précédente, à 15,8 pour cent.

Graphique 5: Evolution de la quote-part d'endettement II



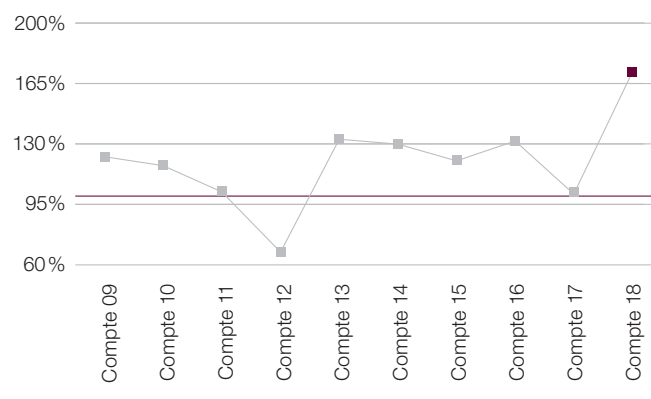
Remarque concernant le revenu cantonal: les données statistiques définitives de l'Office fédéral de la statistique et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans. Les chiffres des deux à trois exercices précédents peuvent donc encore subir des changements. Pour le calcul du revenu cantonal, il faut en outre tenir compte d'éventuels changements de méthode. En conséquence, les quotes-parts d'endettement des exercices précédents peuvent changer par rapport aux chiffres du rapport de gestion 2018.

1.3.4.3 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime l'autofinancement (résultat total du compte de résultats plus amortissements sur le patrimoine administratif, moins dissolution des subventions d'investissement portées au passif et prélèvement sur la réserve de réévaluation) en pourcentage de l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela signifie que le financement doit être assuré par l'emprunt de capitaux de tiers. Compte tenu de l'importance que revêt l'endettement brut comme paramètre de pilotage pour le canton de Berne, atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou plus est donc un objectif important.

Avec un degré d'autofinancement de 171,6 pour cent, l'investissement net a pu être entièrement financé avec des moyens propres.

Graphique 6: Evolution du degré d'autofinancement



1.3.5 Conclusion de politique financière et perspectives

Les comptes de 2018 clôturent sur un solde positif de CHF 260,9 millions au compte de résultats, et le solde de financement atteint CHF 276,6 millions. Ces soldes sont donc nettement meilleurs que les chiffres du budget 2018, qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 108,4 millions au compte de résultats et un solde de financement positif de CHF 35,3 millions.

Le résultat des comptes de 2018 est notamment marqué par l'évolution économique favorable, qui se répercute positivement sur les rentrées fiscales. Les distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) sur son exercice 2017, plus élevées que prévu, ont par ailleurs fourni des revenus supplémentaires par rapport aux chiffres budgétés pour 2018. Comme ce versement de la BNS entraîne le dépassement du montant maximal de la fortune du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, fixé par le législateur à CHF 250 millions, il est possible d'inscrire dans les comptes de 2018 un effet unique non budgété d'un montant de CHF 55 millions. Les comptes de 2018 bénéficient aussi de l'effet positif de gains comptables uniques résultant de la vente d'éléments du patrimoine financier. Le résultat comptable de 2018 est donc aussi fortement marqué par des facteurs exceptionnels. Le compte des investissements clôture également sur un meilleur résultat que celui budgété.

Le résultat des comptes de 2018 correspond à l'objectif inchangé du Conseil-exécutif d'appliquer, pendant la législature de 2015 à 2018, une « politique financière apaisée », caractérisée par une volonté d'anticipation et de fiabilité. Celle-ci vise l'équilibre des finances cantonales avec une marge de manœuvre suffisante pour offrir aussi aux générations futures des finances saines et une offre de prestations attractive.

Le résultat des comptes de 2018, la clôture des comptes légèrement négative de 2017 et les clôtures invariablement positives des années 2013 à 2016 permettent d'affirmer que les finances

bernoises sont actuellement en équilibre. La dette et la charge fiscale restent toutefois élevées par rapport à celles des autres cantons.

Le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 présente chaque année des valeurs positives et le rejet par le corps électoral bernois de la révision 2019 de la loi sur les impôts évitera une diminution de revenus à hauteur de CHF 103 millions par an. La disparition de ces baisses de revenus n'est pas répercutée dans le plan intégré mission-financement 2020 à 2022.

Cependant, à l'instar des autres cantons, le canton de Berne est confronté à une forte croissance des coûts dans différents domaines d'activité. Il s'agit notamment de domaines d'activité dont l'évolution (p. ex. du fait de bases légales aussi fixées au niveau fédéral) ou les conditions générales (comme p. ex. l'évolution démographique) ne sont que très faiblement – voire pas du tout – influençables au niveau du canton. Cela concerne, par exemple, les groupes de produits « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » ou « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales ».

De plus, le canton de Berne va connaître à partir de 2020 des baisses significatives des revenus provenant de la péréquation financière fédérale, suite au 3^e Rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT. Selon les estimations actuelles, il faut s'attendre certaines années à un manque à gagner de l'ordre de quelques centaines de millions de francs.

Les besoins d'investissement augmentent par ailleurs fortement à moyen terme. De nombreux projets d'envergure (notamment la construction du nouveau campus technique à Bienne, la concentration des sites de la HESB à Berne, le nouveau centre de police à Niederwangen, la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, le renforcement du site médical du canton de Berne ou le réaménagement des deux réseaux routiers de Berthoud–Oberburg–Hasle et d'Aarwangen–Langenthal) contribuent à augmenter nettement le montant des fonds nécessaires. Afin de pouvoir financer ces besoins d'investissement en hausse, le Conseil-exécutif a élaboré un projet de loi visant la création d'un Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques. Il s'agit d'une base essentielle pour permettre d'assurer au moins une partie des investissements à venir.

Enfin, les défis à relever dans le domaine de la politique fiscale restent importants après le rejet de la révision 2019 de la loi sur les impôts. Dans le canton de Berne, les entreprises sont confrontées au plus fort taux d'imposition de Suisse et les personnes physiques doivent également faire face à une charge fiscale élevée.

Il est donc clair pour le Conseil-exécutif qu'il faudra encore relever des défis importants en matière de politique financière dans les années à venir, même si l'on peut se réjouir du résultat positif des comptes de 2018.

1.3.6 Appréciation des risques

L'identification des risques importants et des mesures à adopter pour les gérer joue un grand rôle dans l'appréciation des résultats de la clôture des comptes.

D'entente avec la Commission de gestion du Grand Conseil, les risques ont été subdivisés en deux catégories : les risques généraux et les risques opérationnels.

Les risques généraux sont identifiés et gérés par le Conseil-exécutif dans le cadre de ses instruments de pilotage. Les risques opérationnels relèvent de la responsabilité décentralisée des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Le compte rendu des risques généraux et des risques opérationnels de l'administration est effectué, conformément à la directive concernant les risques et les assurances de l'administration du canton de Berne (ACE 323/2008), dans un processus distinct et est soumis au Conseil-exécutif en dehors des comptes annuels, en vertu d'un mandat supplémentaire de la Direction des finances.

Nous renvoyons par ailleurs aux explications que le Conseil-exécutif fournit dans le cadre du plan intégré mission-financement au sujet des risques et des opportunités en matière de politique financière.

1.4 Données macroéconomiques

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Croissance économique Suisse	1.1) 1.6 %	1.2) 1.7–1.9 %	1.3) 2.6 %
Croissance économique canton de Berne	2.1) 1.8 %	2.2) 1.9 %	2.3) 1.6 %
Intérêts à long terme ³⁾	0.54 %	0.75 %	0.62 %
Intérêts à court terme ⁴⁾	–0.65 %	0.125 %	–0.63 %
Renchérissement	5.1) 0.5 %	5.2) 0.3–0.9 %	5.3) 0.9 %

1.1) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2018)

1.2) Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS (mars 2017)

1.3) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2018)

2.1) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; source: BAK Economics (décembre 2018)

2.2) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; prévisions BAK Economics (mars 2017)

2.3) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; source: BAK Economics (décembre 2018)

3) Cours vendeur swap à 15 ans

4) Libor à 6 mois

5.1) Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2018)

5.2) Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS (mars 2017)

5.3) Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2018)

L'économie suisse et l'économie bernoise ont bénéficié d'une haute conjoncture en 2018. Presque toutes les branches ont pu accroître leur valeur ajoutée par rapport à l'année précédente et aux prévisions. L'industrie exportatrice, qui a profité de la bonne situation économique au plan international, a donné la plus forte impulsion à la croissance.

Les taux d'intérêts pour les emprunts à long terme ont augmenté par rapport à 2017 mais sont nettement inférieurs aux prévisions. Ceux des emprunts à court terme ont augmenté de façon minimale par rapport à l'année précédente. Les taux d'intérêt à court terme sont sensiblement inférieurs aux prévisions du budget 2018.

Le renchérissement est de 0,9 pour cent, ce qui correspond au taux maximal prévu au budget 2018. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est en particulier due à la hausse des loyers et des prix des produits pétroliers.



Rapport de gestion 2018, volume 1
**Comptes annuels et annexe et expli-
cations complémentaires**

2 Comptes annuels

2.1 Compte de résultats

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017		Point de l'annexe ¹⁾
				CHF	%	
Charges d'exploitation	-11 129.9	-11 061.6	-11 261.6	-131.7	-1.2 %	
Charges de personnel	-2 911.9	-2 959.2	-2 909.3	2.6	0.1 %	1
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-873.4	-901.2	-914.9	-41.5	-4.8 %	2
Amortissements du patrimoine administratif	-547.7	-341.2	-376.3	171.4	31.3 %	3
Attributions aux Fonds et financements spéciaux	-108.8	-58.7	-93.1	15.7	14.4 %	4
Charges de transfert	-5 905.1	-6 058.5	-6 194.9	-289.8	-4.9 %	5
Subventions redistribuées	-584.5	-581.7	-581.4	3.1	0.5 %	6
Imputations internes	-198.5	-161.0	-191.7	6.8	3.4 %	
Revenus d'exploitation	11 096.8	10 983.1	11 303.4	206.6	1.9 %	
Revenus fiscaux	5 268.0	5 304.0	5 428.3	160.2	3.0 %	7
Régales et concessions	149.7	93.7	175.4	25.7	17.2 %	8
Contributions	700.2	699.9	627.4	-72.8	-10.4 %	9
Revenus divers	8.3	12.0	6.1	-2.2	-26.6 %	10
Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux	92.8	66.4	126.3	33.5	36.1 %	11
Revenus de transferts	4 094.7	4 066.5	4 166.8	72.0	1.8 %	12
Subventions à redistribuer	584.5	581.7	581.4	-3.1	-0.5 %	6
Imputations internes	198.5	159.0	191.7	-6.8	-3.4 %	
Résultat des activités d'exploitation	-33.2	-78.5	41.8	75.0	225.8 %	
Charges financières	-113.0	-109.8	-108.8	4.2	3.7 %	13
Revenus financiers	139.2	121.3	345.6	206.4	148.3 %	14
Résultat du financement	26.2	11.5	236.8	210.6	803.8 %	
Résultat opérationnel	-7.0	-66.9	278.6	285.6	4083.0 %	
Charges extraordinaires	-60.4	0.0	-77.6	-17.2	-28.5 %	15
Revenus extraordinaires	62.4	175.4	60.0	-2.4	-3.8 %	16
Résultat extraordinaire	2.0	175.4	-17.6	-19.6	-1002.0 %	
Résultat total du compte de résultats	-5.0	108.4	260.9	266.0	5279.4 %	

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

¹⁾ La « version définitive » sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

Explications sur les échelons du compte de résultats

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des revenus d'exploitation (revenus fiscaux, régales et concessions, contributions, revenus divers, prélèvements sur les Fonds et financement spéciaux, revenus de transferts, subventions à redistribuer, imputations internes) moins les charges d'exploitation (charges de personnel, charges de biens et services et autres charges d'exploitation, amortissements du patrimoine administratif, versements aux Fonds et financement spéciaux, charges de transferts, subventions redistribuées, imputations internes).

Résultat du financement

Le résultat du financement se calcule à partir des revenus financiers (revenus des intérêts, bénéfices réalisés sur le patrimoine financier, revenus des participations du patrimoine financier, revenus des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, revenus financiers d'entreprises publiques, revenus de biens-fonds du patrimoine administratif, revenus de biens-fonds loués, autres revenus financiers) moins les charges financières (charges d'intérêts, pertes de change réalisées, frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, charges des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, charges financières diverses).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et le résultat du financement.

Résultat extraordinaire

Charges et revenus sont considérés comme extraordinaires s'il est impossible de tabler sur eux, s'ils se dérobent à toute influence et tout contrôle et qu'ils ne relèvent pas des affaires opérationnelles (fourniture des prestations). L'utilisation de moyens de la politique financière est comptabilisée comme charge ou revenu extraordinaire. Il s'agit des amortissements supplémentaires, de l'amortissement du découvert du bilan, des attributions aux Fonds et des prélèvements sur les Fonds, des réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, des préfinancements et des autres réserves.

Résultat total du compte de résultats

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

2.2 Compte des investissements

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017		Point de l'annexe ¹⁾
				CHF	%	
Dépenses	-650.0	-666.9	-508.4	141.6	21.8 %	
Immobilisations corporelles	-423.2	-428.7	-290.1	133.1	31.5 %	17
Investissements pour le compte de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	18
Immobilisations incorporelles	-12.6	-13.2	-63.1	-50.6	-402.4 %	19
Prêts (y compris prêts inscrits au passif)	-8.4	-17.9	-9.4	-0.9	-11.2 %	20
Participations et capital social	-78.9	0.0	-0.0	78.9	100.0 %	21
Subventions d'investissement accordées	-104.4	-175.2	-119.2	-14.8	-14.2 %	22
Subventions d'investissements redistribués	-22.5	-31.9	-26.6	-4.1	-18.1 %	23
Investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	24
Recettes	184.6	197.4	122.2	-62.3	-33.8 %	
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier	5.9	0.1	15.8	9.9	166.9 %	25
Remboursements	11.4	10.7	7.9	-3.5	-31.0 %	26
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	27
Subventions d'investissement acquises	115.6	115.8	50.4	-65.2	-56.4 %	28
Remboursement de prêts	20.9	16.3	21.1	0.2	1.0 %	29
Report de participations	0.6	0.0	0.5	-0.1	-16.7 %	30
Remboursement de subventions d'investissement accordées	7.6	22.7	0.0	-7.6	-100.0 %	31
Subventions d'investissement à redistribuer	22.5	31.9	26.6	4.1	18.1 %	32
Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	33
Investissement net	-465.4	-469.5	-386.1	79.3	17.0 %	

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

¹⁾ La « version définitive » sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

2.3 Bilan

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart par rapp. compte 2017		Point de l'annexe ¹⁾
			CHF	%	
Actif circulant	3 784.6	5 255.1	1 470.5	38.9 %	
Patrimoine financier	3 784.6	5 255.1	1 470.5	38.9 %	
Disponibilités et placements à court terme	103.1	111.6	8.4	8.2 %	35
Créances	2 932.1	3 445.4	513.3	17.5 %	36
Placements financiers à court terme	0.0	0.0	–0.0	–100.0 %	37
Actifs de régularisation	731.5	1 679.9	948.4	129.6 %	38
Stocks et travaux en cours	17.9	18.3	0.4	2.4 %	39
Actif immobilisé	8 403.0	8 224.9	–178.1	–2.1 %	
Patrimoine financier	186.1	143.0	–43.1	–23.2 %	
Placements financiers	10.3	9.6	–0.6	–6.2 %	40
Immobilisations corporelles (PF)	175.9	133.4	–42.5	–24.1 %	41
Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %	42
Patrimoine administratif	8 216.9	8 081.9	–135.0	–1.6 %	
Immobilisations corporelles (PA)	5 150.4	5 059.5	–90.8	–1.8 %	43
Immobilisations incorporelles	35.7	87.1	51.4	143.9 %	44
Prêts	591.4	579.5	–11.8	–2.0 %	45
Participations/capital social	599.7	599.1	–0.6	–0.1 %	46
Subventions d'investissement	1 839.7	1 756.6	–83.1	–4.5 %	47
Actif total	12 187.6	13 480.0	1 292.4	10.6 %	
Capitaux de tiers	–11 335.4	–12 494.5	–1 159.0	–10.2 %	
Capitaux de tiers à court terme	–3 297.5	–4 381.6	–1 084.0	–32.9 %	
Engagements courants	–1 425.5	–1 145.8	279.7	19.6 %	48
Engagements financiers à court terme	–625.4	–842.4	–217.0	–34.7 %	49
Passifs de régularisation	–933.0	–2 017.6	–1 084.5	–116.2 %	50
Provisions à court terme	–313.6	–375.8	–62.2	–19.8 %	51
Capitaux de tiers à long terme	–8 037.9	–8 112.9	–75.0	–0.9 %	
Engagements financiers à long terme	–6 288.8	–6 416.8	–128.0	–2.0 %	52
Provisions à long terme	–1 547.8	–1 490.5	57.3	3.7 %	51
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers	–201.3	–205.6	–4.3	–2.1 %	54
Capital propre	–852.1	–985.5	–133.4	–15.7 %	
Engagements(-) et avances(+) envers des financements spéciaux du capital propre	30.0	58.9	28.9	96.5 %	55
Engagements(-) et avances(+) envers des Fonds du capital propre	–98.2	–87.4	10.8	11.0 %	56
Préfinancements	–502.5	–483.4	19.0	3.8 %	57
Réserve de politique financière	–223.8	–250.0	–26.2	–11.7 %	58
Réserve de réévaluation (introduction MCH2)	–573.4	–532.4	41.0	7.1 %	59
Réserve de retraitement du patrimoine financier	–146.6	–93.1	53.5	36.5 %	60
Autres capitaux propres	–0.2	0.3	0.5	260.7 %	61
Excédent/découvert du bilan	662.6	401.6	–260.9	–39.4 %	62
Passif total	–12 187.6	–13 480.0	–1 292.4	–10.6 %	

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

¹⁾ La « version définitive » sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

2.4 Etat du capital propre

en millions CHF	Financements spéciaux et Fonds	Préfinan- cements	Réserve de poli- tique financière	Réserve de rééva- luation	Réserve de retrai- tement	Autres capitaux propres	Résultat annuel	Découvert du bilan	Total capital propre
Capital propre au 01.01.2017	-220.5	-523.0	0.0	-3 276.3	-151.8	0.0	0.0	3 319.8	-851.8
Bilan d'ouverture MCH2/IPAS									
Résultat annuel des comptes généraux (gain-/perte+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	5.0
Résultat annuel des financements spéciaux et des Fonds (gain-/perte+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-12.0	0.0	-12.0
Versement(-)/prélèvement(+) sur les financements spéciaux et Fonds	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Versement(-)/prélèvement(+) sur les préfinancements	0.0	20.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.5
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	-59.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-59.5
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation ¹⁾	0.0	0.0	0.0	2 702.9	0.0	0.0	0.0	-2 662.2	40.7
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de retraitement du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	5.2	0.0	0.0	0.0	5.2
Autres transactions ²⁾	164.3	0.0	-164.3	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	-0.2
Variation totale du capital propre	164.3	20.5	-223.8	2 702.9	5.2	-0.2	-7.0	-2 662.2	-0.3
Comptabilisation du résultat annuel	-12.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0	5.0	0.0
Capital propre au 31.12.2017	-68.2	-502.5	-223.8	-573.4	-146.6	-0.2	0.0	662.6	-852.1
Capital propre au 01.01.2018	-68.2	-502.5	-223.8	-573.4	-146.6	-0.2	0.0	662.6	-852.1
Résultat annuel des comptes généraux (gain-/perte+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-260.9	0.0	-260.9
Résultat annuel des financements spéciaux et des Fonds (gain-/perte+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	39.8	0.0	39.8
Versement(-)/prélèvement(+) sur les financements spéciaux et Fonds	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Versement(-)/prélèvement(+) sur les préfinancements	0.0	19.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	-26.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-26.2
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation ¹⁾	0.0	0.0	0.0	41.0	0.0	0.0	0.0	0.0	41.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de retraitement du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	53.5	0.0	0.0	0.0	53.5
Autres transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5
Variation totale du capital propre	0.0	19.0	-26.2	41.0	53.5	0.5	-221.2	0.0	-133.4
Comptabilisation du résultat annuel	39.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	221.2	-260.9	0.0
Capital propre au 31.12.2018	-28.4	-483.4	-250.0	-532.4	-93.1	0.3	0.0	401.6	-985.5

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis. Remarque: des chiffres négatifs signifient un capital propre positif.

Explications sur l'état du capital propre

L'état du capital propre indique l'évolution du capital propre durant l'année sous rapport. Il montre comment les faits financiers enregistrés se sont répercutés sur les différents éléments du capital propre. De plus, il présente de façon transparente les divers postes de réserves et leurs variations.

¹⁾ L'an dernier, la réserve de réévaluation de CHF 2662,2 millions, qui relève des finances cantonales générales, a été dissoute sans incidence sur le résultat, via le découvert du bilan. Les réserves de réévaluation des financements spéciaux et des Fonds sont dissoutes sur 15 ans par tranches de CHF 41 millions.

²⁾ Le montant que contenait le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS le 1^{er} janvier 2017 (CHF 164,3 mio) a été transféré aux réserves de politique financière.

Financements spéciaux et Fonds (en millions CHF)

39.8 (gain-/perte+)

29.2	Résultat annuel du Fonds pour la gestion des déchets
-4.6	Résultat annuel du Fonds pour l'assainissement
1.2	Résultat annuel du Fonds pour les cas spéciaux
-0.8	Résultat annuel du Fonds de lutte contre la toxicomanie
0.0	Résultat annuel du Fonds d'aide aux investissements
-0.0	Résultat annuel de la compensation de la plus-value
-2.2	Résultat annuel du Fonds de régénération des eaux
-0.0	Résultat annuel du Fonds des rives, de lacs et des rivières
-0.6	Résultat annuel de la Caisse des épizooties
0.0	Résultat annuel du Fonds du tourisme
17.6	Résultat annuel du Fonds pour l'alimentation en eau
0.1	Résultat annuel du Fonds pour les dommages causés par le gibier

Préfinancements (en millions CHF)

19.0 (gain-/perte+)

0.0	Résultat annuel du Fonds de couverture des pics d'investissement
19.0	Résultat annuel du Fonds d'investissements hospitaliers

Réserve de politique financière (en millions CHF)

-26.2 (gain-/perte+)

-26.2	Résultat annuel du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)
-------	--

2.5 Tableau des flux de trésorerie

en millions CHF		Compte 2017	Compte 2018	Ecart par rapp. 2017 CHF %	
Résultat annuel (bénéfice+/perte-)		-5.0	260.9	266.0	5 279.4 %
+/-	Diminution/augmentation des créances	-146.4	-513.3	-366.8	-250.5 %
+/-	Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-28.8	-943.0	-914.2	-3 170.9 %
+/-	Diminution/augmentation des stocks et des travaux en cours	0.9	-0.4	-1.3	-146.7 %
+/-	Amortissements et dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif	515.5	494.3	-21.3	-4.1 %
+/-	Rectifications de valeur/reprises de dépréciation des prêts et des participations	0.0	0.1	0.1	–
+/-	Pertes/gains de change sur placements financiers	-0.2	0.1	0.3	154.1 %
+/-	Pertes/gains sur la vente d'immobilisations corporelles du PF et sur les ajustements de la valeur comptable	-4.7	-64.7	-60.0	-1 283.7 %
+/-	Augmentation/diminution des engagements courants	-53.1	-244.1	-191.0	-360.0 %
+/-	Augmentation/diminution des passifs de régularisation	137.9	1 076.8	939.0	680.9 %
+/-	Constitution/dissolution ou utilisation des provisions	-61.8	8.2	70.0	113.2 %
+/-	Modifications financements spéciaux et réserves ¹⁾	27.6	-122.8	-150.4	-545.5 %
+/-	Autres transactions sans effet sur les liquidités	25.4	-0.5	-25.9	-101.8 %
Flux de trésorerie relatifs aux activités d'exploitation		407.3	-48.4	-455.7	-111.9 %
-	Dépenses pour des immobilisations corporelles	-423.2	-290.1	133.1	31.5 %
-	Dépenses pour le compte de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %
-	Dépenses pour des immobilisations incorporelles	-12.6	-63.1	-50.6	-402.4 %
-	Dépenses pour des prêts	-8.4	-9.4	-0.9	-11.2 %
-	Dépenses pour des participations	-78.9	0.0	78.9	100.0 %
-	Dépenses pour des subventions d'investissement accordées	-104.4	-119.2	-14.8	-14.2 %
-	Dépenses pour des subventions d'investissement redistribuées	-22.5	-26.6	-4.1	-18.1 %
-	Dépenses pour des investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
+	Recettes de transfert d'immobilisations corporelles	5.9	15.8	9.9	166.9 %
+	Recettes de remboursement	11.4	7.9	-3.5	-31.0 %
+	Recettes de vente d'immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0 %
+	Recettes de subventions d'investissement acquises	115.6	50.4	-65.2	-56.4 %
+	Recettes de remboursement de prêts	20.9	21.1	0.2	1.0 %
+	Recettes de report de participations	0.6	0.5	-0.1	-16.7 %
+	Recettes de remboursement de subventions d'investissement accordées	7.6	0.0	-7.6	-100.0 %
+	Recettes de subventions d'investissement à redistribuer	22.5	26.6	4.1	18.1 %
+	Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde du compte des investissements		-465.4	-386.1	79.3	17.0 %
-	Utilisation des réserves pour les routes nationales	0.0	-4.2	-4.2	–
-	Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier	-5.1	-13.9	-8.8	-174.2 %
+	Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0 %
+	Report à l'actif en cas de contrats de location-financement	0.4	50.0	49.5	11 777.0 %
-	Transfert de liquidités suite à l'autonomisation des cliniques psychiatriques	-33.4	0.0	33.4	100.0 %
+/-	Autres transactions du compte des investissements sans effet sur les liquidités	-104.8	3.8	108.6	103.6 %
Flux de trésorerie liés aux l'activité d'investissement du patrimoine administratif		-608.2	-350.5	257.7	42.4 %
+/-	Sorties/entrées des placements financiers du patrimoine financier	0.2	0.1	-0.2	-77.6 %
+/-	Sorties/entrées des immobilisations corporelles du patrimoine financier	14.7	119.9	105.2	715.3 %
+/-	Rectifications/reprises de dépréciation PF	0.0	0.5	0.5	–
Flux de trésorerie liés aux activités de placement PF		14.9	120.4	105.5	705.8 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-593.2	-230.0	363.2	61.2 %
Flux de trésorerie avant activités de financement		-186.0	-278.5	-92.5	-49.7 %
<i>free cashflow = flux de trésorerie positif, cash-drain = flux de trésorerie négatif</i>					
+/-	Augmentation/diminution des engagements financiers à court terme	-87.4	216.7	304.1	348.1 %
+/-	Augmentation/diminution des engagements financiers à long terme	220.6	70.2	-150.4	-68.2 %
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		133.2	286.9	153.7	115.4 %
Total des flux de trésorerie		-52.8	8.4	61.2	116.0 %

en millions CHF		Compte 2017	Compte 2018	Ecart par rapp. 2017	
				CHF	%
+/-	Etat des disponibilités au 01.01.	155.9	103.1	-52.8	-33.8%
+/-	Augmentation/diminution des disponibilités	-52.8	8.4	61.2	116.0%
+/-	Etat des disponibilités au 31.12.	103.1	111.6	8.4	8.2%

Explication du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente la variation des liquidités résultant des revenus ou des recettes (augmentation des liquidités) et des charges ou des dépenses (diminution des liquidités) pendant une période déterminée.

Ces entrées et sorties de fonds proviennent :

- de l'activité d'exploitation,
- de l'activité d'investissement,
- de l'activité de financement.

Activité d'exploitation

Les flux de trésorerie peuvent être déterminés selon la méthode directe ou indirecte. Le canton de Berne présente la méthode indirecte au chapitre 2.5 « Tableau des flux de trésorerie ».

¹⁾ Apports(-)/prélèvements(+) sur financements spéciaux et Fonds du capital propre et des capitaux de tiers, préfinancements, réserve de politique financière, réserve de réévaluation (introduction MCH2/IPSAS) et réserves liées au retraitement du patrimoine financier au capital propre.

2.6 Annexe des comptes annuels

2.6.1 Bases

2.6.1.1 Bases légales

Constitution du canton de Berne

Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), chapitre 6 Régime des finances:

- Article 101: Principes généraux
- Article 106: Surveillance financière

Lois et ordonnances du canton de Berne

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0),
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFF; RSB 621.1).

Outre la présentation des comptes, l'ordonnance règle les aspects juridiques de la gestion financière concernant les finances et les crédits.

Etendue des comptes annuels

La législation (LFP et OFF) s'applique aux autorités, à la Chancellerie d'Etat, aux Directions, au Contrôle des finances, à l'autorité de surveillance de la protection des données, aux autorités judiciaires et au Ministère public ainsi qu'à l'administration, y compris aux établissements qui ne sont pas dotés de la personnalité juridique (art. 9, al. 1 LFP). Les finances et la comptabilité des autorités et des institutions sont soumises à l'obligation d'agrégation ou de consolidation (art. 6, al. 3 LFP). En dérogation à la norme IPSAS 6, il n'y a pas de consolidation globale des participations majoritaires et de la Caisse de chômage (CCh) ainsi que du Service de l'emploi (ORP). Le canton renonce pour l'instant à la consolidation des comptes (voir ACE n° 247/2010, ch. 7, § 2, et art. 1b, al. 1, lit. b OFF). Les comptes annuels et le bilan de la Caisse de chômage et du Service de l'emploi sont publiés au chapitre du volume 1 intitulé « Indications complémentaires ».

Dates d'approbation

Les comptes annuels ont été adoptés par le Conseil-exécutif le 26 juin 2019. Soumis à l'approbation du Grand Conseil, ils seront débattus lors de la session d'automne de 2019.

2.6.1.2 Normes et standards appliqués

Les finances et la comptabilité du canton de Berne sont notamment conformes aux normes reconnues suivantes:

- modèle comptable harmonisé 2 (MCH2),
- normes internationales de comptabilité pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS),
- normes internationales de reporting financier (International Financial Reporting Standards, IFRS),
- recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

2.6.1.3 Principes de présentation régulière des comptes

Conformément à l'article 5, alinéa 2 LFP, la présentation des comptes est régie par les principes de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité, de la continuité, du produit brut et de la comptabilité d'exercice. Ces principes de présentation des comptes s'appliquent aussi à l'établissement des comptes annuels et, par analogie, à l'élaboration du budget.

Le principe de l'**intelligibilité** veut que les informations fournies dans les états financiers soient claires et compréhensibles pour des lecteurs avertis. Elles doivent leur permettre de se faire rapidement une idée d'ensemble de la situation financière du canton de Berne.

Selon le principe de **pertinence**, toutes les informations susceptibles d'influencer les utilisateurs dans leurs décisions sont présentées. Aussi faut-il systématiquement tenir compte du contexte spécifique afin de déterminer l'importance relative d'une information.

Selon le principe de **fiabilité**, les informations publiées doivent être fiables, c'est-à-dire exemptes de toute erreur, altération ou manipulation. Il en découle les principes suivants:

- Présentation fidèle et perspective économique (prééminence de la substance sur la forme): les faits et les transactions sont comptabilisés et présentés conformément à leur substance objective et à leur réalité économique, et non pas simplement selon leur forme juridique. La substance économique des transactions ou d'autres événements ne correspond pas toujours à leur forme juridique. L'application de ce principe peut impliquer dans certains cas qu'un montant fasse l'objet d'une évaluation. Il existe en effet des situations où la réalité économique des faits n'est saisie qu'au moyen d'une estimation. Toutes les estimations doivent être réalisées de manière consciencieuse (estimation réaliste, meilleure estimation). Elles font l'objet d'une documentation exhaustive de sorte qu'elles soient compréhensibles (révisables) et continuellement applicables.
- Neutralité: les comptes annuels sont exempts de toute évaluation ou présentation arbitraire et faussée. La clôture des comptes obéit au principe de l'objectivité. Lorsqu'il existe une marge d'appréciation, il est tenu compte de toutes les informations importantes qui sont disponibles pour prendre les décisions.
- Prudence: des incertitudes sont parfois inévitables lors de l'évaluation de certains postes. Une certaine circonspection est observée dans l'exercice du pouvoir d'appréciation lorsque des estimations sont nécessaires. Ainsi les actifs ou les revenus ne sont-ils pas surévalués, ni les passifs et les charges sous-évalués.
- Exhaustivité: l'information contenue dans les états financiers est exhaustive, pour autant que le permettent le souci de l'importance relative et celui du rapport coût-avantage.

La **comparabilité** des informations est garantie si les principes régissant la présentation des comptes et l'élaboration du budget, de même que la structure des états financiers, demeurent inchangés pendant une longue période de sorte à pouvoir être comparés (continuité). Les chiffres de l'exercice précédent et du budget doivent en particulier être présentés selon les mêmes principes et la même structure. La structure de présentation des comptes annuels n'est modifiée que si les tâches publiques connaissent une évolution importante et durable ou que les bases légales soient modifiées. Toute dérogation au principe de comparabilité doit être commentée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le principe de **continuité** veut que, dans la présentation des comptes, les états financiers soient préparés en partant de l'idée que les unités administratives du canton de Berne poursuivront leurs activités. Les postes au bilan sont donc en principe évalués sur une base de continuité et non sur une base de liquidation. Si la poursuite d'activité n'est plus garantie, il faut ajuster les valeurs du bilan pour tenir compte de la nouvelle réalité.

Selon le principe du **produit brut**, les actifs et les passifs, les dépenses et les recettes ainsi que les charges et les revenus ne sont pas compensés les uns avec les autres. L'Administration des finances peut prévoir des exceptions au principe du produit brut, pour autant que cela n'altère pas l'information d'ensemble fournie dans les états financiers. Les postes liés par une relation de cause à effet (comme les rectifications de valeur sur des actifs, les remboursements de charges et de revenus payés en trop, les paiements a posteriori de créances déjà amorties, etc.) ne sont pas soumis au principe du produit brut car leur présentation dans les états financiers est conforme au contenu économique. Les opérations de ce type doivent être comptabilisées comme diminution de charges ou de revenus, indépendamment de la date de l'écriture d'origine.

Les éléments enregistrés dans une comptabilité tenue selon le principe de la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, la fortune nette/le capital propre, les charges et les revenus. Ils sont comptabilisés dans la période où ils sont générés. En **comptabilité d'exercice**, les opérations de comptabilité et de publication sont enregistrées dans la période à laquelle elles se rapportent. Comme le changement de période comptable peut intervenir au cours d'une opération, il faut adopter des mesures adéquates pour affecter les flux de valeurs aux périodes appropriées, notamment en constituant des actifs/passifs transitoires et des provisions. Les principales dérogations au principe de la comptabilité d'exercice sont publiées dans l'annexe des comptes annuels, au chapitre 2.6.1.5 «Dérogations au MCH2/IPSAS (conf. art. 1b OFF)». Le Conseil-exécutif a décidé par l'ACE n° 247 du 17 février 2010 de renoncer à appliquer le principe de la délimitation des impôts (principe de la comptabilité d'exercice pour les impôts).

2.6.1.4 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs à vue en banque (y compris PostFinance SA), les placements à court terme sur le marché monétaire, les cartes de débit et de crédit ainsi que les autres liquidités. Les disponibilités sont évaluées à la valeur nominale et les placements sur le marché monétaire à la valeur du marché. Les disponibilités en devises étrangères sont converties dans la monnaie de présentation au cours du jour de la date du bilan.

Créances

Les créances sont des avoirs monétaires. Elles comprennent toutes les prétentions envers des tiers à recouvrer et facturées ou allouées, et se composent des éléments suivants :

- créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations, qui sont comptabilisées lorsque la livraison a été effectuée ou la prestation fournie et que les profits ont été transférés à l'acheteur, soit au bénéficiaire de la prestation ;
- comptes courants avec des tiers, qui sont utilisés pour la compensation réciproque des créances (sans comptes postaux ou bancaires) ;
- impôts à encaisser, qui comprennent les prétentions résultant de créances fiscales (facturées ou ordonnées) sont inscrites au bilan sur la base des postes prévisionnels il est renoncé au principe de la délimitation des impôts ;
- acomptes à des tiers, fondés sur des paiements intervenus avant une contre-prestation économique. Une fois la prestation fournie, les acomptes à des tiers sont reportés sur le compte approprié ;
- créances sur transferts, qui comprennent les quote-part des recettes, indemnités et contributions réclamées ou attribuées à d'autres collectivités publiques ;
- comptes courants internes, comptes de gestion et de transfert qui ne sont utilisés que pour les transferts entre services de la même collectivité ou avec des entités à consolider entièrement ;
- autres créances, qui comprennent les paiements par dépôt et les dépôts qui ne sont pas jugés comme avances.

Les créances se divisent en créances à court terme (échéance dans les 12 mois suivant la date du bilan) et créances à long terme (échéance à plus d'un an à partir de la date d'échéance du bilan) en fonction de leur échéance. Les prétentions concernant l'exercice qui n'ont pas encore été facturées à la date du bilan sont, à l'exception des créances fiscales, portées au bilan comme actifs transitoires. Les créances à partir de CHF 100 000 sont réévaluées selon le principe de l'évaluation individuelle. Pour toutes les autres créances, on applique une approche différenciée permettant une analyse fondée sur le risque effectif. Le montant des réévaluations dépend de la situation concrète. L'évaluation d'avoirs d'impôt donne lieu d'une part à des corrections de valeur individuelles et d'autre part à des réévaluations forfaitaires.

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des placements monétaires, détenus à titre de placement et dans le cadre de la planification des liquidités. Ils comprennent des dépôts à terme et des placements financiers ne pouvant pas être classés dans les prêts actifs et les participations. La durée se situe entre 90 et 360 jours. Les placements financiers à court terme sont en principe évalués à la valeur nominale. Les intérêts actifs sont comptabilisés sous forme de régularisations. Le canton de Berne applique en principe le « principe des caisses vides » et n'acquiert par conséquent pas de capitaux pour constituer une réserve. Les placements financiers à affectation déterminée de legs et de fondations sans personnalité propre qui sont administrés pour ceux-ci à titre fiduciaire sont le cas échéant comptabilisés séparément.

Actifs et passifs de régularisation

La comptabilité d'exercice²⁾ prévoit la comptabilisation et la publication des opérations dans la période à laquelle elles se rapportent. La régularisation correspond à la perspective économique. Ce qui est déterminant pour la régularisation, c'est l'« entrée » ou la « sortie » d'un avantage ou d'une prestation et l'évaluation à la valeur nominale. Exemples typiques de régularisations : les charges et les revenus relatifs à une période donnée, comme les loyers, les intérêts ou les primes d'assurance.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont des biens tels que

- les matières premières, auxiliaires et consommables qui sont destinées à la fabrication,
- les matières premières, auxiliaires et consommables qui sont destinées à la fourniture de prestations ou à la distribution,
- les produits finis qui sont destinés à la vente ou à la distribution dans la marche des affaires normales,
- les produits semi-finis en cours de fabrication qui sont destinés à la vente ou à la distribution,
- le cheptel et les autres animaux vivants qui sont détenus pendant toute leur durée de vie.

Les coûts d'acquisition ou de fabrication sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks sont évalués à la moins élevée de ces trois valeurs : le coût d'acquisition, le coût de production ou la valeur nette de réalisation. Si la méthode du coût moyen représente une charge disproportionnée, il est possible – sur demande – d'appliquer une autre méthode.

Travaux en cours

Tous les coûts de contrat qui augmentent la valeur de l'actif à créer sont inscrits à l'actif du bilan sous Travaux en cours. Pour les contrats de construction, les projets supérieurs à CHF 500 000 sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est indiqué individuellement pour chaque projet, les coûts déjà occasionnés étant opposés au coût total attendu. Les coûts cumulés et les gains réalisés conformément au degré d'avancement sont indi-

qués au fur et à mesure dans le compte de résultats. Les pertes doivent être comptabilisées dans leur intégralité dès qu'elles sont décelées. Tous les autres projets qui ne remplissent pas les critères d'application de la méthode du pourcentage d'avancement sont évalués et portés au bilan selon la méthode de l'achèvement. S'il n'est pas possible de déterminer de manière fiable le degré d'avancement d'un projet, les coûts du contrat doivent être enregistrés en tant que charges dans la période correspondante. Les acomptes payés pour des travaux en cours font l'objet d'une différence d'incorporation selon la période. Les acomptes payés sont présentés séparément des travaux en cours, ces postes sont présentés selon le principe du produit brut.

Immobilisations financières du patrimoine financier

Les immobilisations financières du patrimoine financier sont des placements monétaires qui ne peuvent être affectés ni au groupe de comptes des prêts actifs ni aux participations du patrimoine administratif, et qui procurent un avantage économique futur. La durée est supérieure à un an et l'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle. Les actions, les parts sociales (participations) et les obligations sont évaluées à leur juste valeur (valeur du marché). Pour les sociétés cotées en bourse, la valeur du marché est déterminée par la valeur boursière (cours de clôture annuelle). Les placements portant intérêts (p. ex. hypothèques, prêts, dépôts à terme ou bons de caisse) sont évalués à la valeur nominale. A la date du bilan, les actifs éventuellement compromis, comme des créances à long terme (p. ex. avoirs de clients) ou d'autres placements financiers à long terme (p. ex. instruments financiers dérivés) sont réévalués de manière conséquente. L'évaluation est effectuée à la valeur de la facture (valeur nominale), déduction faite du montant estimé des réévaluations des coûts nécessaires à l'exploitation. Les intérêts actifs sont comptabilisés sous forme de régularisations.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier regroupent les biens mobiliers et immobiliers que le canton a acquis à des fins de placement ou d'investissement et qui peuvent être aliénés sans nuire à l'exécution des tâches publiques. Leur évaluation initiale a lieu au coût d'acquisition ou de fabrication, tandis que pour les donations elle est réalisée à la valeur vénale (selon la méthode de la juste valeur). Les évaluations suivantes se font sur la base des valeurs vénales. Les immeubles doivent être périodiquement (tous les 3 à 5 ans) adaptés à leur valeur vénale conformément au modèle de la juste valeur.

Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

Les créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers représentent les avances du canton aux financements spéciaux ou aux Fonds. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif regroupent les immobilisations corporelles du canton de Berne

²⁾ Principe comptable qui prévoit la comptabilisation des opérations et autres événements au moment où ils se produisent (« accrual accounting »).

dont la durée d'utilisation s'étend sur plusieurs années et qui servent à accomplir une tâche publique ou qui sont détenus afin de produire ou de fournir des biens ou des prestations, et dont la valeur peut être évaluée de manière fiable. Les biens immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments (biens-fonds et terrains bâtis), les routes (ouvrages de génie civil), les constructions hydrauliques, les autres ouvrages de génie civil, les forêts, les biens culturels immeubles ainsi que les biotopes et géotopes. Les biens immobiliers sont inscrits à l'actif à partir d'une valeur de CHF 100 000, en appliquant le modèle du coût d'acquisition³⁾. Les biens meubles comprennent le mobilier, les machines, les appareils, les instruments et les outils. Les véhicules, les biens culturels meubles, les biens détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement, le cheptel et les autres animaux vivants ne font pas partie des biens meubles. Les biens meubles sont inscrits à l'actif à partir d'une valeur d'acquisition ou de fabrication de CHF 5 000. Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties linéairement en bonne et due forme par catégorie de placements en fonction de leur durée d'utilité, au débit du compte de résultats, et font chaque année l'objet d'une vérification de la nécessité éventuelle d'une rectification de valeur (impairment) supplémentaire. Les immobilisations qui se trouvent encore en cours de construction et ne peuvent donc pas encore être exploitées, ne sont pas encore amorties. Les terrains et les forêts, dont l'utilisation ne diminue en règle générale pas la valeur, ne sont donc pas non plus amortis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires, identifiables, sans substance physique, qui servent à fabriquer des produits, à fournir des prestations de services, à être loués à des tiers ou à accomplir des tâches publiques. La limite d'activation des immobilisations incorporelles est de CHF 100 000. L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles que l'entité a achetées ou créées en interne est réalisée au coût d'acquisition ou de fabrication. L'évaluation ultérieure est réalisée selon le modèle du coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilisation, et font chaque année l'objet d'une vérification de la nécessité éventuelle d'une rectification de valeur (impairment) supplémentaire.

Prêts

Un prêt actif est un contrat par lequel un bailleur de fonds met une certaine somme d'argent à disposition d'un débiteur, généralement contre une rémunération (intérêt⁴⁾) – pour une durée déterminée. Le débiteur s'engage à rembourser la somme d'argent qui lui est prêtée. Les prêts du patrimoine administratif sont octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques et inscrits au bilan à la valeur nominale, déduction faite des éventuelles rectifications de valeur (en application du principe de l'évaluation individuelle).

3) Coût d'acquisition ou de fabrication, diminué du cumul des amortissements et du cumul des dépréciations

4) En sont exceptés les prêts de formation et d'autres prêts accordés à des conditions préférentielles.

Participations et capital social

Les participations et le capital social sont des parts du capital d'autres sociétés, entreprises ou établissements qui sont détenues à titre de placement durable. Elles se différencient ainsi des titres. Les participations sont inscrites à l'actif si elles procurent un avantage économique futur ou qu'elles sont destinées à accomplir des tâches publiques. Les participations du patrimoine administratif sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des rectifications de valeur nécessaires. Si l'on ne connaît pas la valeur d'acquisition, l'évaluation est réalisée à la valeur nominale, déduction faite de la rectification de valeur nécessaire.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations monétaires en faveur d'actifs durables de leur bénéficiaire qui ont un caractère d'investissement. Les actifs à caractère d'investissement supposent ou permettent une utilisation sur plusieurs années, nouvelle, étendue ou prolongée, et ce sur le plan qualitatif et/ou quantitatif. Les subventions d'investissement activées sont portées au bilan lorsqu'elles apportent une utilité économique future, qu'elles sont destinées à l'accomplissement de tâches publiques et que leur valeur peut être déterminée de manière fiable. Un éventuel remboursement doit en outre être légalement exigible et tout changement d'affectation du bien d'investissement est exclu. Les subventions pour des biens culturels ne sont pas inscrites à l'actif car en règle générale, leur valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Les subventions d'investissement sont en principe amorties soit sur la durée d'utilisation du bien d'investissement ainsi financé, soit linéairement comme charges de transfert, sur le délai plus court pour la suppression des charges et des conditions liées à l'octroi de ces subventions d'investissement.

Engagements courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires et leur remboursement est prévu en règle générale dans les 12 mois suivant la date du bilan. Les engagements courants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme désignent les engagements d'une durée maximale de 12 mois. Ce sont les groupes de comptes des établissements financiers, des engagements envers la collectivité, envers des entités consolidées, et envers d'autres entités indépendantes. D'autres engagements financiers à court terme sont aussi présentés ici. Les engagements financiers à court terme sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions sont des risques de perte ou des engagements identifiables comme faisant partie des fonds de tiers, précisément délimités et chiffrables, fondés sur un événement passé, dont l'occurrence est probable ou certaine à la date du bilan mais dont la date d'occurrence n'est pas connue avec précision. Les provisions à long terme correspondent à des sorties de fonds probables qui sont attendues durant des périodes comp-

tables à venir, mais pas l'année suivant l'exercice concerné. Des provisions sont en général constituées à partir de CHF 100 000 par événement. L'évaluation est réalisée selon le principe de la meilleure estimation (« best estimate »).

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance comprennent tous les plans, institutions et dispositions prévoyant des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès. Les incidences économiques des engagements de prévoyance consistent soit en un avantage économique soit en un engagement économique, calculé à la date du bilan. L'avantage ou l'engagement économique est mesuré à partir de suppositions les plus objectives, proches de la réalité et du marché possible. La régularisation des engagements de prévoyance dans les comptes annuels du canton de Berne englobe les cercles de consolidation 1 et 2, autrement dit le gouvernement et l'administration centrale (cercle 1), l'organisation judiciaire et les autres autorités cantonales indépendantes (cercle 2). Les institutions et les autres organisations contrôlées par le canton de Berne (cercle 3) ne sont pas prises en compte. Les engagements de prévoyance sont inscrits au bilan et évalués selon le principe de la recommandation Swiss GAAP RPC 16. Swiss GAAP RPC 16 ne nécessite pas de recalculer le capital de prévoyance. Le bilan doit indiquer l'avantage ou l'engagement économique ainsi déterminé et les éventuelles réserves de cotisations de l'employeur existantes. Les charges de prévoyance inscrites au compte de résultats comprennent les cotisations versées par l'employeur, la variation de l'avantage ou de l'engagement économique et la variation des réserves de cotisations de l'employeur.

Engagements financiers à long terme

Il s'agit de tous les engagements financiers qui ne sont pas à court terme, c'est-à-dire qui ont une durée supérieure à 12 mois. Ce sont notamment les hypothèques, les reconnaissances de dettes, les bons de caisse, les emprunts d'Etat, les prêts et les contrats de location à long terme ainsi que les autres engagements à long terme envers des tiers et les subventions d'investissement reçues. Les engagements financiers à long terme comprennent aussi les engagements envers des établissements cantonaux (caisses de prévoyance du personnel) ainsi que les legs et fondations dotés de la personnalité juridique. Les engagements financiers à long terme sont en principe évalués à la valeur nominale.

Contrats de location à moyen et à long termes

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, en échange d'un paiement, le droit d'utilisation d'un actif pour une période convenue. Le canton de Berne a exclusivement le rôle de preneur, sauf pour ce qui concerne les droits de superficie. Nous ne présenterons donc pas ici le point de vue du bailleur. A partir du seuil d'activation de CHF 100 000, on distingue les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Tous les contrats de location dont le montant est inférieur au seuil d'activation sont considérés comme des baux à loyer. La distinction repose sur des critères économiques, en vertu desquels la substance du contrat prévaut sur la forme juridique. Ce ne sont donc pas les droits de propriété

qui entrent en ligne de compte, mais les droits et les risques qui sont liés à l'exploitation économique du bien loué. Un contrat de location simple n'est pas inscrit au bilan et les paiements exigibles au titre de la location sont exclusivement inscrits dans le compte de résultats. La première inscription au bilan d'un contrat de location-financement est effectuée à la valeur actualisée des paiements minimaux. Le facteur d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. L'obligation qui en relève est enregistrée comme engagement résultant de l'opération de leasing financier. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre les intérêts et le remboursement de la dette. La valeur inscrite à l'actif est amortie de façon linéaire sur sa durée d'utilisation selon les principes de la classe d'immobilisations déterminante. Si l'immobilisation n'est pas reprise au terme du contrat, elle est amortie sur la durée du contrat de location.

Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

Les financements spéciaux et les Fonds sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, pour les alimenter et pour utiliser leurs ressources. Les financements spéciaux et les Fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne font pas partie des comptes annuels du canton de Berne. Pour les legs et les fondations dont les fonds doivent être administrés à titre fiduciaire, les dispositions d'utilisation sont rédigées de manière stricte et précise, et la marge de manœuvre est donc étroite, l'inscription au bilan se fait dans les capitaux de tiers. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds. Les investissements financés par des financements spéciaux et des Fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis. Conformément à la loi fédérale sur les jeux d'argent (art. 126, al. 1, LJAr, RS 935.51), les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs n'entrent pas dans les comptes annuels du canton de Berne. Ils sont administrés séparément.

Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des Fonds du capital propre

Les engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des Fonds du capital propre sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, pour les alimenter et pour utiliser leurs ressources. Les financements spéciaux et les Fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne font pas partie des comptes annuels du canton de Berne. Pour les legs et les fondations dont les conditions d'utilisation ne sont pas définies avec précision, autrement dit si l'institution considérée dispose d'une large marge de décision quant à la manière d'investir les fonds, l'inscription au bilan se fait dans le capital propre. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds. Les investissements

financés par des financements spéciaux et des Fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves constituées pour des projets futurs, dont les moyens financiers sont affectés au financement de tâches publiques déterminées et qui contribuent à ce que les charges financières de gros projets puissent être réparties sur plusieurs années. Il faut une base légale pour créer un préfinancement, pour l'alimenter et pour utiliser ses ressources. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du préfinancement. Les investissements financés par des préfinancements sont amortis immédiatement à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

Réserve de politique financière

En vertu de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial répondant aux prescriptions de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). L'alimentation par des fonds non budgétés permet de compenser les distributions manquantes ou seulement partielles du bénéfice de la BNS. Le Fonds a uniquement pour but de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice de la BNS, et non d'affecter les fonds à un objet déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de résultats sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS). Les fonds LFBNS, dont seul le Grand Conseil décide, correspondent à la valeur nominale et sont affectés à la réserve de politique financière du capital propre.

Réserve de réévaluation (passage au MCH2)

La réserve de réévaluation présente la différence d'évaluation du patrimoine administratif financé par des Fonds après le retraitement. Les réserves de réévaluation servent normalement à compenser les amortissements supplémentaires que le retraitement entraîne dans le patrimoine administratif. La partie correspondant à la réévaluation des valeurs financées par des Fonds laissée de côté est dissoute de manière linéaire sur une durée de 15 ans au profit du compte de résultats.

Réserve de retraitement

La réserve de retraitement sert, aussi longtemps qu'elle présente un solde positif, à empêcher que les revalorisations ou dévalorisations du patrimoine financier au moment du retraitement n'aient un effet sur le résultat. Le solde de la réserve de retraitement n'est jamais négatif. La réserve de retraitement Actions et parts sociales permet de compenser les fluctuations du marché qui résultent principalement des variations des cours de la bourse. Les retraitements fondés sur l'estimation de la valeur du marché des immeubles du patrimoine financier n'ont pas d'impact sur le compte de résultats dans les conditions précédemment indiquées. Si en revanche la réserve de retraitement concernant un objet est épuisée du fait d'une correction de valeur négative, le montant restant de la correction est inscrit au débit du compte de résultats. Les reprises de perte de valeur

ultérieures sont le cas échéant créditées au compte de résultats à hauteur des charges précédentes.

Excédent/découvert du bilan

Le poste Excédent/découvert du bilan indique le solde du bilan. Ce poste se compose du résultat annuel de l'exercice clôturé et des résultats cumulés des années précédentes. Le résultat annuel est transféré l'année suivante dans le résultat cumulé des exercices précédents. Le découvert du bilan est un poste négatif du capital propre. En cas de découvert (signe négatif), le poste reste du côté du passif.

2.6.1.5 Dérogations au MCH2/aux IPSAS (art. 1b OFP)

La présentation des comptes est conforme au MCH2 et s'appuie sur les IPSAS. Les présents comptes annuels présentent les principales dérogations suivantes par rapport aux IPSAS et aux recommandations du MCH2 :

- la régularisation des recettes fiscales selon les droits constatés définie comme norme minimale [IPSAS 23],
- la renonciation à la consolidation globale des participations majoritaires et de la Caisse de chômage, ainsi que du Service de l'emploi (ORP et CCh) [IPSAS 6, MCH2 n° 13],
- l'évaluation des participations, non pas à leur valeur au capital propre, mais à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale [IPSAS 7],
- l'application de Swiss GAAP RPC (Swiss Generally Accepted Accounting Principles de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes) pour l'évaluation d'engagements de prévoyance [IPSAS 25],
- la renonciation à tenir des réserves de réévaluation, sauf la réserve constituée pour la réévaluation des actifs financés par des Fonds, qui est dissoute à la valeur nette [IPSAS 9, 23],
- la comptabilisation en montant brut influant sur le résultat des attributions et prélèvements concernant les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre exclusivement via les groupes de comptes 350/450 et 351/451 (attributions aux et prélèvements sur les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers et du capital propre) [IPSAS 1, MCH2 n° 04, 08],
- la comptabilisation des attributions et des prélèvements concernant les préfinancements via les charges (compte 3893) et les revenus (compte 4893) extraordinaires du compte de résultats [IPSAS 1, MCH2 n° 08], le montant du prélèvement correspondant au projet d'investissement spécifiquement désigné,
- après leur enregistrement, l'amortissement immédiat, et non en fonction de la durée d'utilisation, des investissements versés à partir de financements spéciaux, de Fonds ou de préfinancements (à l'exception des prêts) [IPSAS 17],
- la renonciation à publier des indications sur les relations avec des personnes et entités liées [IPSAS 20].

2.6.1.6 Changement de principes

Par ACE n° 247 du 17 février 2010, le Conseil-exécutif a décidé de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances relatives au « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) », en s'appuyant sur les seules normes comptables reconnues au niveau international, les « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS ; mise en œuvre du MCH2 en conformité avec les IPSAS). Le Grand Conseil a adopté la révision correspondante de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) le 28 novembre 2013. Le MCH2/IPSAS a été introduit au 1^{er} janvier 2017 par ACE n° 616 du 14 mai 2014.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des financements spéciaux ou des Fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent, comme c'était le cas avant l'introduction du MCH2/IPSAS. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis. Au moment de l'amortissement immédiat à 100 pour cent de l'investissement financé par un financement spécial ou un Fonds, les charges d'amortissement augmentent, le degré d'autofinancement est équilibré et la répercussion sur le frein à l'endettement est ainsi neutralisée.

Les immobilisations financées par des financements spéciaux ou des Fonds réévaluées dans le cadre de l'introduction du MCH2/IPSAS sont, comme prévu, amorties dans un premier

temps sur leur durée d'utilisation. En vertu de la dissolution influant sur le résultat de la réserve de réévaluation constituée sans effet sur le résultat par la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds arrêtée par l'ACE 360 du 4 avril 2018, ces amortissements sont partiellement compensés. La révision partielle de la LFP au 1^{er} janvier 2020 prévoit d'abroger cette disposition transitoire (art. T1-1 LFP). Afin de garantir une égalité de traitement, les actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds réévalués dans le cadre de la réévaluation au 1^{er} janvier 2017 peuvent à ce moment être dissous – en principe sans effet sur le résultat – contre la réserve de réévaluation constituée à l'époque.

Modification de la continuité (comparabilité)

Durant l'exercice comptable 2018, l'Intendance des impôts a avancé la dernière série de facturation des impôts de mi-décembre à fin novembre. Par rapport à l'exercice 2017, il en résulte pour celui de 2018 des revenus supplémentaires de quelque CHF 12 millions, qui seront donc enregistrés sur l'exercice 2019. Les années suivantes, la dernière série de facturation des impôts aura toujours lieu fin novembre de manière à restaurer la continuité conformément aux instructions de l'Administration des finances.

Pour améliorer la lisibilité, la structure du compte rendu a été adaptée dans le présent rapport de gestion. Certains postes ont été rassemblés et d'autres subdivisés, mais cela n'a rien changé aux chiffres.

2.6.1.7 Exceptions dans la méthode d'établissement du bilan et la méthode d'évaluation

Direction/unité comptable	GC	Intitulé du groupe de comptes	Opération commerciale	Intitulé de l'exception	Approbation
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie/Office des ponts et chaussées	106	Stocks et travaux en cours	Matériel du service des routes	Pour l'évaluation du matériel du service des routes, l'inscription au bilan se fait au coût d'acquisition, c'est-à-dire au dernier prix d'achat selon le justificatif, éventuellement sans appliquer la méthode du coût moyen pondéré.	01.01.2017
Direction de l'instruction publique/Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle	106	Stocks et travaux en cours	Stocks de matériel des écoles	L'évaluation du matériel des écoles que celles-ci utilisent pour fabriquer des produits se fait au coût d'acquisition, c.-à-d. au dernier prix d'achat selon le justificatif. La méthode du coût moyen pondéré n'est pas appliquée.	01.01.2017
Direction de la police et des affaires militaires/Office de l'exécution judiciaire	106	Stocks et travaux en cours	Stocks dans les institutions de l'Office de l'exécution judiciaire	L'évaluation des stocks de matériel des institutions de l'Office de l'exécution judiciaire que celles-ci utilisent pour faire le commerce, fabriquer des produits ou fournir des prestations de services, est effectuée au coût d'acquisition, autrement dit au dernier prix d'achat conformément à la pièce justificative. La méthode du coût moyen pondéré n'est pas appliquée.	01.01.2017
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie/Office des eaux et des déchets	104	Actifs de régularisation	Application du principe de la comptabilité d'exercice à la taxe d'utilisation d'eau	Du fait de l'absence d'informations pour établir des estimations, la taxe d'utilisation d'eau ne fait pas l'objet d'une régularisation. Elle se fonde donc sur la consommation d'eau de la période précédente.	01.01.2017

2.6.2 Explications sur les comptes annuels

2.6.2.1 Compte de résultats

1 Charges de personnel

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Charges de personnel (GM 30)	-2 911.9	-2 959.2	-2 909.3	2.6	0.1 %
Traitements autorités/commissions/juges	-51.9	-53.7	-52.5	-0.7	-1.3 %
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	-1 085.8	-1 114.2	-1 091.9	-6.1	-0.6 %
Traitements des enseignants	-1 272.2	-1 289.3	-1 298.3	-26.1	-2.1 %
Personnel temporaire	-2.8	-0.7	-3.3	-0.5	-17.3 %
Allocations	-5.3	-5.7	-5.2	0.0	0.5 %
Cotisations de l'employeur	-475.9	-470.7	-461.7	14.2	3.0 %
Prestations de l'employeur	-0.2	-3.6	-3.2	-3.0	-1244.7 %
Autres charges de personnel	-17.8	-21.4	7.0	24.7	139.4 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges de personnel (GM 30) enregistrent une légère baisse de CHF 2,6 millions (0,1 %) et s'établissent à CHF 2909,3 millions. Les écarts principaux suivants ont influé sur la clôture des comptes de 2018 par rapport à l'année précédente : une modification de la pratique comptable concernant les indemnités journalières APG et LAA, qui à partir de l'exercice 2018 sont comptabilisées en tant que diminution de charges dans les charges de personnel alors qu'elles l'étaient auparavant comme revenus, se traduit par un recul de CHF 23,9 millions. La réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension CPB et CACEB, qui influe sur le résultat, a aussi entraîné une baisse des charges : tandis qu'environ CHF 16 millions de provisions avaient dû être constituées en 2017, la dissolution de quelque CHF 13 millions en 2018 se traduit au total par une diminution de CHF 28,9 millions. Les provisions constituées pour les droits futurs du personnel (primes de fidélité) ont également enregistré des modifications qui ont entraîné au total une baisse de CHF 3,8 millions (année précédente : constitution de CHF 1,3 mio, dissolution de CHF 2,5 mio sur l'exercice actuel).

Les Eglises nationales ont également enregistré une baisse des charges à hauteur de CHF 5,1 millions, car les remboursements pour les postes d'ecclésiastiques créés par les paroisses ont pour la première fois été comptabilisés comme diminution de charges au lieu de revenus comme c'était le cas jusque-là.

Les mesures salariales de 2018 ont en revanche généré une augmentation de quelque CHF 25 millions. A la Direction de l'instruction publique, l'ouverture de nouvelles classes pour suivre le développement démographique (augmentation du nombre d'élèves) et la mise en place du Lehrplan 21 ont entraîné quelque CHF 16 millions de coûts supplémentaires. Une hausse des cotisations d'épargne à la CACEB intervenue le 1^{er} août 2017 à la suite de l'abaissement du taux d'intérêt technique s'est traduite par quelque CHF 5,6 millions de charges supplémentaires.

2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31)	-873.4	-901.2	-914.9	-41.5	-4.8 %
Charges de matériel et de marchandises	-59.9	-59.3	-58.8	1.0	1.7 %
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-22.5	-23.3	-21.2	1.3	5.6 %
Approvisionnement et élimination, biens-fonds (PA)	-25.6	-27.5	-27.1	-1.5	-5.8 %
Prestations de services et honoraires	-280.5	-303.0	-301.9	-21.4	-7.6 %
Gros entretien et entretien courant (PA)	-73.6	-45.3	-64.2	9.5	12.9 %
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (PA)	-24.4	-29.6	-23.5	0.8	3.4 %
Loyers/locations/fermages/taxes d'utilisation	-83.4	-84.9	-83.3	0.0	0.1 %
Dédommagements	-17.2	-18.0	-16.9	0.3	1.6 %
Rectifications de valeur sur créances	-89.8	-112.3	-113.3	-23.6	-26.2 %
Charges d'exploitation diverses	-196.6	-198.0	-204.5	-8.0	-4.1 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) sont supérieures de CHF 41,5 millions à celles de l'année précédente. La réévaluation de la provision pour les frais d'assainissement des sites contaminés dans le Fonds pour la gestion des déchets pèse sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation pour un montant de CHF 25,0 millions.

La provision unique constituée l'année précédente pour le 2^e arrêté sur le réseau des routes nationales disparaît en 2018 et allège ainsi les comptes de CHF 16,4 millions. A l'Office des

immeubles et des constructions, CHF 11,7 millions de dépenses supplémentaires résultent des reports du compte des investissements au compte de résultats et de l'augmentation du nombre d'affaires dans la phase de planification.

Des augmentations du ducroire (CHF 15,6 mio) et des pertes effectives sur créances (CHF 7,9 mio) se traduisent par une augmentation des charges.

3 Amortissements du patrimoine administratif

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Amortissements du patrimoine administratif (GM 33)	-547.7	-341.2	-376.3	171.4	31.3 %
Immobilisations corporelles (PA)	-537.3	-338.8	-364.9	172.4	32.1 %
Amortissements des immobilisations incorporelles (PA)	-10.4	-2.4	-11.4	-1.0	-10.1 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les amortissements du patrimoine administratif (GM 33) sont de CHF 171,4 millions inférieurs à ceux de l'année précédente. Une rectification de valeur liée au 2^e arrêté sur le réseau des routes nationales avait entraîné l'année précédente CHF 159,0 millions d'amortissements non planifiés. Ces charges extraordinaires ont disparu en 2018 (voir également GM 46, chiffre 12).

Dans le domaine des bâtiments, il a fallu procéder à moins de rectifications de valeur que l'année précédente, ce qui a amélioré les comptes de CHF 17,7 millions.

4 Attributions aux Fonds et financements spéciaux

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Attributions aux Fonds et financements spéciaux (GM 35)	-108.8	-58.7	-93.1	15.7	14.4 %
Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	-93.8	-57.0	-83.4	10.3	11.0 %
Attributions aux Fonds et financements spéciaux du capital propre	-15.1	-1.7	-9.7	5.4	35.7 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les attributions aux Fonds et aux financements spéciaux (GM 35) génèrent des charges en baisse de CHF 15,7 millions.

Sur ce montant, CHF 10,3 millions concernent des Fonds et des financements spéciaux des capitaux de tiers et CHF 5,4 millions des Fonds et des financements spéciaux du capital propre.

5 Charges de transfert

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Charges de transfert (GM 36)	-5 905.1	-6 058.5	-6 194.9	-289.8	-4.9 %
Parts de revenus destinées à des tiers	-13.8	-15.8	-14.9	-1.1	-8.2 %
Dédommagements à des collectivités publiques	-454.9	-453.4	-465.1	-10.1	-2.2 %
Péréquation financière et compensation des charges (RPT)	-301.4	-299.5	-296.7	4.7	1.5 %
Subventions à des collectivités et à des tiers	-5 028.5	-5 144.6	-5 298.3	-269.8	-5.4 %
Subventions accordées à la Confédération	-117.7	-111.5	-103.2	14.5	12.3 %
Subventions accordées aux cantons et aux concordats	-118.8	-106.4	-107.2	11.6	9.8 %
Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	-168.8	-87.1	-118.8	50.0	29.6 %
Subventions accordées aux assurances sociales publiques	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions accordées aux entreprises publiques	-1 569.6	-1 712.8	-1 773.9	-204.3	-13.0 %
Subventions accordées aux entreprises privées	-1 699.8	-1 762.2	-1 825.4	-125.6	-7.4 %
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-1.2	-1.7	-2.9	-1.7	-139.8 %
Subventions accordées aux ménages privés	-1 352.6	-1 362.8	-1 367.0	-14.4	-1.1 %
Subventions accordées à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Rectifications de valeur de prêts (PA)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Rectifications de valeur de participations (PA)	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-
Amortissements des subventions d'investissements	-116.9	-131.1	-115.2	1.7	1.4 %
Charges de transfert diverses	10.4	-14.1	-4.6	-15.0	-144.6 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges de transfert (GM 36) enregistrent une hausse de CHF 289,8 millions. La première comptabilisation de l'abandon des recettes de location du fait de l'utilisation d'immeubles cantonaux par les trois hautes écoles et les Services psychiatriques universitaires (SPU) se traduit par une augmentation de CHF 143,2 millions des charges de transfert. Ce que contrebalancent des revenus financiers du même montant (voir aussi GM 44, chiffre 14). Les remboursements extraordinaires des sociétés CarPostal Suisse SA et BLS SA contribuent en revanche à diminuer les charges de CHF 19,8 millions. A l'Office des assurances sociales, les coûts augmentent de CHF 81,0 millions. Alors que l'Office des affaires sociales enregistre une amélioration de CHF 10,5 millions. Dans le domaine de l'asile, la baisse des coûts de CHF 11,5 millions s'explique par la diminution des paiements aux fournisseurs de prestations du fait de la baisse du nombre de personnes assignées. Les soins hospitaliers dégagent un supplément de coûts de CHF 26,5 millions, en particulier dû aux soins aigus somatiques. A l'Office des personnes âgées et handicapées, CHF 10,3 millions de coûts supplémentaires résultent d'une part du retrait des assurances-maladie du financement du matériel de soins (CHF 10,3 mio), et d'autre part de l'évolution démographique dans le domaine du handicap et de différences de régularisation (CHF 13,7 mio).

La réévaluation des provisions pour les frais d'assainissement des sites contaminés au Fonds pour la gestion des déchets entraîne une détérioration de CHF 9,1 millions des charges de transfert. La mise en œuvre de la stratégie énergétique du Conseil-exécutif et de la législation correspondante sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1) ainsi que de la stratégie énergétique de la Confédération génère CHF 31,5 millions de dépenses supplémentaires. Le montant de la dissolution de la provision pour l'achèvement du réseau des routes nationales ayant diminué par rapport à l'an dernier du fait de la planification actualisée avec l'Office fédéral des routes, les charges baissent de CHF 10,4 millions.

6 Subventions distribuées/à redistribuer

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Subventions redistribuées (GM 37)	-584.5	-581.7	-581.4	3.1	0.5 %
Subventions redistribuées	-584.5	-581.7	-581.4	3.1	0.5 %
Subventions à redistribuer (GM 47)	584.5	581.7	581.4	-3.1	-0.5 %
Subventions à redistribuer	584.5	581.7	581.4	-3.1	-0.5 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les subventions redistribuées et à redistribuer (GM 37 et GM 47) ne sont pas commentées car elle n'ont pas d'incidence financière.

7 Revenus fiscaux

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Revenus fiscaux (GM 40)	5 268.0	5 304.0	5 428.3	160.2	3.0 %
Impôts directs des personnes physiques	4 102.1	4 167.1	4 213.4	111.3	2.7 %
Impôts sur le revenu des personnes physiques	3 539.7	3 575.6	3 619.6	79.9	2.3 %
Impôts sur la fortune des personnes physiques	353.6	365.0	388.1	34.6	9.8 %
Impôts à la source des personnes physiques	111.6	130.0	106.9	-4.7	-4.2 %
Autres impôts directs des personnes physiques	97.2	96.5	98.8	1.6	1.6 %
Impôts directs des personnes morales	599.4	609.4	641.5	42.1	7.0 %
Impôts sur le bénéfice des personnes morales	582.2	590.9	619.5	37.4	6.4 %
Impôts sur le capital des personnes morales	16.3	18.0	21.2	4.9	30.1 %
Impôts à la source des personnes morales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres impôts directs des personnes morales	0.9	0.5	0.7	-0.2	-19.8 %
Autres impôts directs	297.8	262.9	304.0	6.2	2.1 %
Impôts sur les gains en capital	146.0	110.0	134.6	-11.4	-7.8 %
Droits de mutation et de timbre	89.8	80.0	102.8	13.1	14.5 %
Impôt sur les successions et donations	52.4	60.0	56.7	4.3	8.1 %
Impôt sur les maisons de jeu et machines à sous	1.7	1.9	1.7	0.0	0.4 %
Encaissement de créances fiscales amorties	7.8	11.0	8.2	0.3	4.4 %
Impôt sur la propriété et sur les charges	268.7	264.6	269.3	0.6	0.2 %
Taxes routières	259.4	261.7	264.0	4.6	1.8 %
impôt sur les bateaux	2.7	2.6	2.7	-0.0	-0.2 %
Autre impôt sur la propriété et les charges	6.6	0.3	2.6	-4.0	-60.7 %

Ecart par rapport à l'année précédente

L'augmentation des revenus fiscaux (GM 40) de CHF 160,2 millions par rapport à l'année précédente est principalement causée par les postes suivants: le produit des impôts des personnes physiques est en progression de CHF 111,3 millions et

celui des personnes morales, de CHF 42,1 millions. Les autres impôts directs enregistrent une augmentation de CHF 6,2 millions.

8 Régales, concessions

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Régales et concessions (GM 41)	149.7	93.7	175.4	25.7	17.2 %
Régales	4.3	4.3	4.7	0.3	7.5 %
Banque Nationale Suisse	141.1	81.5	162.7	21.6	15.3 %
Concessions	4.2	7.8	8.0	3.8	88.9 %
Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus des régales et concessions (GM 41) progressent de CHF 25,7 millions, principalement grâce aux CHF 21,6 millions supplémentaires que le canton a perçus sur la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse.

9 Contributions

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Contributions (GM 42)	700.2	699.9	627.4	-72.8	-10.4 %
Taxes d'exemption	5.3	4.0	4.2	-1.2	-22.0 %
Emoluments administratifs	225.5	214.8	228.1	2.7	1.2 %
Taxes hospitalières/taxes d'établissements médico-sociaux/pensions	52.5	58.2	56.5	4.0	7.7 %
Frais d'écologie et taxes de cours	15.4	17.8	18.5	3.1	20.3 %
Ecolages et taxes de cours	86.4	82.4	86.3	-0.1	-0.1 %
Recettes de ventes	33.3	30.0	31.9	-1.4	-4.2 %
Remboursements	180.1	192.0	94.0	-86.1	-47.8 %
Amendes	76.7	79.6	82.7	5.9	7.7 %
Autres contributions	25.0	21.1	25.2	0.2	0.8 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les contributions (GM 42) sont en baisse de CHF 72,8 millions. Cette différence résulte principalement de modifications du mode de comptabilisation interne. Ainsi les revenus des contrats de la police cantonale avec la Confédération et les communes sont désormais encaissés dans les revenus de transfert (GM 46), ce qui réduit le poste de revenus des contributions de CHF 53,6 millions. Les remboursements d'indemnités journalières APG/AA par contre sont désormais comptabilisés comme diminution de charges (CHF 23,9 mio) dans les charges de personnel (GM 30).

Les recettes issues des amendes augmentent de CHF 5,9 millions, principalement du fait de leur première inscription sous les actifs de régularisation par la police cantonale pour un montant de CHF 3,0 millions.

10 Revenus divers

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Revenus divers (GM 43)	8.3	12.0	6.1	-2.2	-26.6 %
Revenus d'exploitation divers	1.1	0.8	2.3	1.1	101.4 %
Prestations propres portées à l'actif	3.2	2.8	2.3	-0.9	-28.5 %
Variations de stocks	0.0	0.0	0.1	0.1	362.9 %
Autres revenus	4.0	8.3	1.4	-2.6	-64.5 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus divers (GM 43) diminuent de CHF 2,2 millions. Pas de commentaire en raison de la faiblesse de l'écart.

11 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux (GM 45)	92.8	66.4	126.3	33.5	36.1 %
Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	89.7	56.5	78.2	-11.6	-12.9 %
Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre	3.0	9.8	48.1	45.1	1484.1 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus supplémentaires sur les prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux (GM 45) s'élèvent à CHF 33,5 millions. CHF 29,2 millions de ce montant concernent un prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets suite à la hausse de

la provision pour l'assainissement de sites contaminés. Le premier débit de subventions d'investissements à des immobilisations achevées se traduit par un prélèvement sur le Fonds pour l'alimentation en eau d'un montant de CHF 17,4 millions.

12 Revenus de transfert

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Revenus de transfert (GM 46)	4 094.7	4 066.5	4 166.8	72.0	1.8 %
Parts à des revenus	385.5	398.1	435.8	50.2	13.0 %
Dédommagements de collectivités publiques	633.5	637.0	726.2	92.7	14.6 %
Péréquation financière et compensation des charges	1 596.5	1 579.6	1 585.1	-11.4	-0.7 %
Subventions des collectivités publiques et des tiers	1 322.9	1 380.0	1 358.9	36.0	2.7 %
Dissolution des subventions d'investissement portées au passif	149.0	52.0	48.7	-100.3	-67.3 %
Autres revenus de transfert	7.2	19.9	12.1	4.8	66.9 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus de transfert (GM 46) enregistrent un écart de CHF 72,0 millions par rapport à l'année précédente. La hausse des attributions résulte de l'impôt fédéral direct (CHF 44,8 mio) et de l'impôt anticipé (CHF 6,3 mio). L'augmentation des frais de personnel, l'imputation du calcul préliminaire et du calcul final ainsi que les régularisations dans le cadre de la clôture des comptes pour l'année scolaire 2017/2018 génèrent des remboursements plus élevés de CHF 21,4 millions dans le domaine de l'enseignement préscolaire et obligatoire. Les charges de transfert (GM 36) étant inférieures, les indemnités versées à l'Office des affaires sociales par des communes dans le cadre de la péréquation financière sont en baisse de CHF 13,3 millions par rapport à l'année précédente. Les recettes issues de la péréquation financière nationale diminuent par rapport à l'année précédente (CHF 16,0 mio). A l'Office des assurances sociales, les revenus de transfert ont augmenté de CHF 36,3 millions au total du fait des prestations complémentaires et des réductions des primes. Les subventions fédérales à la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Conseil-exécutif et la législation cantonale sur l'énergie ainsi que de la stratégie énergétique de la Confédération augmentent de CHF 28,6 millions. Des paiements complémentaires de la Confédération pour des mesures d'intégration supplémentaires contribuent également à une progression des revenus de CHF 5,0 millions.

Les revenus des montants forfaitaires de la Confédération pour l'aide sociale en matière d'asile diminuent quant à eux de CHF 11,5 millions du fait de la baisse du nombre de demandeurs d'asile assignés. Les revenus des contrats sur les ressources, des interventions policières et des contrats de patrouille ainsi que des indemnités pour prestations de la Centrale d'appels sanitaires urgents de la police cantonale avec les cantons, mais majoritairement avec les communes, sont désormais encaissés dans les revenus de transfert suite à un changement du mode de comptabilisation interne, ce qui entraîne une augmentation de CHF 54,5 millions à ce poste (voir aussi GM 42, chiffre 9). De plus, les revenus de la Confédération pour la protection des ambassades, la gestion du trafic et les centres d'hébergement pour requérantes et requérants d'asile à hauteur d'environ CHF 24,7 millions ne sont plus enregistrés au groupe de comptes « Subventions des collectivités publiques et des tiers » mais sous « Dédommagements de collectivités publiques ». L'année précédente, les CHF 102,0 millions reçus au titre de la mise en œuvre du 2^e arrêté sur le réseau des routes nationales avaient été amortis de manière unique et extraordinaire via les revenus de transfert, ce qui se traduit par un écart correspondant cette année.

13 Charges financières

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Charges financières (GM 34)	-113.0	-109.8	-108.8	4.2	3.7 %
Charges d'intérêts	-105.5	-106.8	-100.5	5.0	4.8 %
Pertes de change réalisées	-0.6	0.0	-0.2	0.4	66.3 %
Frais d'acquisition et de gestion de capitaux	-5.5	-1.2	-5.5	-0.0	-0.7 %
Charges des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	-0.6	-1.8	-2.1	-1.5	-243.4 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	-0.6	-0.0	-0.3	0.3	55.4 %
Charges financières diverses	-0.1	-0.0	-0.2	-0.1	-53.8 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges financières (GM 34) ont diminué de CHF 4,2 millions. Pas de commentaire en raison de la faiblesse de l'écart.

14 Revenus financiers

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Revenus financiers (GM 44)	139.2	121.3	345.6	206.4	148.3 %
Revenus des intérêts	24.8	25.0	24.8	0.0	0.0 %
Gains réalisés (PF)	6.1	0.2	65.1	59.0	971.3 %
Revenus de participations (PF)	0.0	0.0	0.0	-0.0	-20.7 %
Revenus des biens-fonds (PF)	0.5	0.4	0.5	-0.1	-12.6 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus financiers de prêts et de participations (PA)	0.0	74.8	0.4	0.4	2406.9 %
Revenus financiers d'entreprises publiques	85.6	4.9	92.5	6.9	8.1 %
Revenus des biens-fonds (PA)	17.2	15.9	159.8	142.6	828.0 %
Revenus des biens-fonds loués	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres revenus financiers	4.9	0.0	2.5	-2.5	-50.1 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus financiers (GM 44) sont en augmentation de CHF 206,4 millions. La première comptabilisation de l'abandon des recettes de location du fait de l'utilisation d'immeubles cantonaux par les trois hautes écoles et les Services psychiatriques universitaires (SPU) se traduit par une progression de CHF 143,2 millions des revenus financiers. A laquelle correspondent des charges de transfert du même montant (voir aussi GM 36, chiffre 5). Les revenus résultant de la hausse des gains comptables sur les ventes d'immeubles (notamment ceux de Viererfeld et du 32 Münsterergasse) sont de quelque CHF 59 millions supérieurs à ceux de l'année précédente.

15 Charges extraordinaires

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Charges extraordinaires (GM 38)	-60.4	0.0	-77.6	-17.2	-28.5 %
Charges extraordinaires de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges extraordinaires de biens et services et charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Amortissements supplémentaires	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-
Charges financières extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires/amortissements supplémentaires de prêts/participations/subventions d'investissement	0.0	0.0	-51.4	-51.4	-
Attributions au capital propre	-60.4	0.0	-26.2	34.3	56.7 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges extraordinaires (GM 38) ont progressé de CHF 17,2 millions. Des amortissements extraordinaires de subventions d'investissement à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers d'un montant de CHF 15,6 millions résultant d'un changement de système pèsent sur les charges extraordinaires. Des amortissements supplémentaires sur des immobilisations financées par des financements spéciaux se traduisent par un montant de CHF 27,6 millions à l'Office des eaux et des déchets et par CHF 8,2 millions de charges extraordinaires supplémentaires pour travaux de construction et de génie civil. A l'inverse, le montant inférieur attribué cette année à la réserve pour la distribution des bénéfices de la BNS (Fonds des distributions du bénéfice de la BNS) contribue à réduire ce poste de CHF 34,3 millions.

16 Revenus extraordinaires

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Revenus extraordinaires (GM 48)	62.4	175.4	60.0	-2.4	-3.8 %
Revenus fiscaux extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus extraordinaires de régalies/concessions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Contributions extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus divers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus financiers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements extraordinaires sur les Fonds et financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements sur le capital propre	62.4	175.4	60.0	-2.4	-3.8 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus extraordinaires (GM 48) ont diminué de CHF 2,4 millions. Pas de commentaire en raison de la faiblesse de l'écart.

2.6.2.2 Compte des investissements

Principaux écarts par rapport à l'année précédente

Dépenses

Les dépenses d'investissement sont d'environ CHF 141,6 millions inférieures à celles de l'année précédente.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles (GM 50) sont en baisse de CHF 133,1 millions par rapport aux comptes de 2017. Cette baisse résulte pour CHF 120,7 millions d'une diminution des dépenses destinées aux routes et aux voies de communication. Elle s'explique d'une part par le changement de pratique de comptabilisation des provisions destinées à l'achèvement du réseau de routes nationales et des dépenses pour le marquage et la signalisation, qui sont désormais comptabilisées via le compte de résultats. D'autre part, moins de grands projets ont été réalisés pour l'entretien des routes cantonales. A l'Office des immeubles et des constructions, l'actualisation de la planification des affaires et des retards concernant des projets de construction de bâtiments ont entraîné une baisse d'environ CHF 13,4 millions des dépenses.

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles (GM 52), les dépenses sont en hausse de CHF 50,6 millions. Cette progression résulte pour CHF 49,8 millions de l'inscription à l'actif, pour la toute première fois, des droits de superficie pour le campus de Bienne et le nouveau centre de police à Köniz.

Concernant les participations et le capital social (GM 55), les dépenses ont baissé de CHF 78,9 millions, en raison de la première capitalisation des établissements psychiatriques pour un même montant en 2017, lors de leur autonomisation.

Les subventions d'investissement accordées (GM 56) affichent des dépenses en hausse de CHF 14,8 millions, dont CHF 18,3 millions sont imputables aux contributions du Fonds de régénération des eaux pour des projets achevés mais dont le décompte final n'est pas encore disponible.

Recettes

Les recettes d'investissement diminuent d'environ CHF 62,3 millions par rapport à l'année précédente.

Les transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier (GM 60) dégagent des recettes en hausse de CHF 9,9 millions. Il s'agit pour la plupart de transferts de terrains et de bâtiments destinés à la vente.

Concernant les subventions d'investissement acquises (GM 63), les recettes sont en baisse de CHF 65,2 millions. Cela s'explique par le changement de pratique de comptabilisation des provisions destinées à l'achèvement du réseau de routes nationales et de la contribution globale, qui sont désormais comptabilisées via le compte de résultats.

17 Immobilisations corporelles

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Immobilisations corporelles (GM 50)	-423.2	-428.7	-290.1	133.1	31.5 %
Terrains	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-79.0 %
Routes/voies de communication	-239.1	-217.0	-118.4	120.7	50.5 %
Aménagement des eaux	-2.8	-5.3	-2.3	0.4	15.8 %
Autres ouvrages de génie civil	-0.3	-1.6	-2.0	-1.7	-589.5 %
Terrains bâtis	-144.9	-158.8	-131.4	13.4	9.3 %
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	-36.0	-45.6	-35.6	0.4	1.0 %
Autres immobilisations corporelles	-0.1	-0.4	-0.2	-0.1	-135.3 %

18 Investissements pour le compte de tiers

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Investissements pour le compte de tiers (GM 51)	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Terrains	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Routes	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Aménagement des eaux	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Autres ouvrages de génie civil	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Terrains bâtis	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Forêts	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %

19 Immobilisations incorporelles

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Immobilisations incorporelles (GM 52)	-12.6	-13.2	-63.1	-50.6	-402.4 %
Logiciels	-12.6	-12.9	-13.2	-0.6	-4.9 %
Brevets/licences	0.0	-0.3	-0.1	-0.1	-
Autres immobilisations incorporelles	0.0	-0.0	-49.8	-49.8	-

20 Prêts

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Prêts (y compris prêts inscrits au passif) (GM 54)	-8.4	-17.9	-9.4	-0.9	-11.2 %
Confédération	-2.3	0.0	-2.6	-0.3	-12.6 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	-1.9	-6.1	-1.7	0.2	10.3 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.2	0.0	0.2	0.0	9.8 %
Entreprises privées	-4.4	-11.9	-5.2	-0.9	-19.7 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

21 Participations et capital social

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Participations et capital social (GM 55)	-78.9	0.0	-0.0	78.9	100.0%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	-78.9	0.0	-0.0	78.9	100.0%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

22 Subventions d'investissement accordées

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Subventions d'investissement accordées (GM 56)	-104.4	-175.2	-119.2	-14.8	-14.2%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	-31.4	-57.5	-45.9	-14.5	-46.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	-46.8	-51.8	-52.8	-6.0	-12.9%
Entreprises privées	-26.2	-65.9	-20.5	5.7	21.7%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

23 Subventions d'investissement redistribuées

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Subventions d'investissement redistribuées (GM 57)	-22.5	-31.9	-26.6	-4.1	-18.1%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	-22.5	-22.4	-26.6	-4.1	-18.1%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises privées	0.0	-9.5	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres dépenses à porter à l'actif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

24 Investissements extraordinaires

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Investissements extraordinaires (GM 58)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des participations et le capital social	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

25 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier (GM 60)	5.9	0.1	15.8	9.9	166.9 %
Transfert de terrains	0.9	0.0	4.8	4.0	463.3 %
Transfert de routes	0.1	0.0	0.0	-0.1	-100.0 %
Transfert d'ouvrages d'aménagement des eaux	0.0	0.0	0.0	0.0	-
Transfert d'autres ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert de terrains bâtis	4.1	0.0	9.0	4.9	117.7 %
Transfert de forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	2382.0 %
Transfert de biens mobiliers	0.8	0.1	1.9	1.0	122.1 %
Transfert d'autres immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

26 Remboursements

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Remboursements (GM 61)	11.4	10.7	7.9	-3.5	-31.0 %
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Routes	10.0	8.3	5.3	-4.6	-46.6 %
Aménagement des eaux	1.2	1.5	1.6	0.3	26.1 %
Ouvrages de génie civil	0.1	0.0	0.0	-0.1	-98.1 %
Terrains bâtis	0.1	1.0	0.7	0.7	723.0 %
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Immobilisations corporelles diverses	0.0	0.0	0.2	0.2	-

27 Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier (GM 62)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Logiciels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Brevets/licences	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

28 Subventions d'investissement acquises

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Subventions d'investissement acquises (GM 63)	115.6	115.8	50.4	-65.2	-56.4 %
Confédération	102.7	88.3	35.6	-67.2	-65.4 %
Cantons et concordats	0.5	1.0	0.4	-0.1	-28.0 %
Communes et syndicats de communes	11.8	26.5	13.7	1.9	16.1 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.5	0.0	0.2	-0.4	-68.6 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.5	0.5	22615.7 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres subventions d'investissement acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

29 Remboursement de prêts

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Remboursement de prêts (GM 64)	20.9	16.3	21.1	0.2	1.0 %
Confédération	3.6	0.0	4.6	1.0	27.4 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	2.0	2.4	2.0	-0.1	-3.6 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	10.8	11.1	9.0	-1.9	-17.3 %
Entreprises privées	4.4	2.8	5.6	1.2	26.4 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

30 Report de participations

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Report de participations (GM 65)	0.6	0.0	0.5	-0.1	-16.7 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.6	0.0	0.5	-0.1	-16.7 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Report d'autres participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

31 Remboursement de subventions d'investissement accordées

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Remboursement de subventions d'investissement accordées (GM 66)	7.6	22.7	0.0	-7.6	-100.0 %
Confédération	7.6	20.9	0.0	-7.6	-100.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises privées	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Remboursement de subventions d'investissement accordées – autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

32 Subventions d'investissement à redistribuer

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Subventions d'investissement à redistribuer (GM 67)	22.5	31.9	26.6	4.1	18.1 %
Confédération	20.0	28.9	26.6	6.6	33.1 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	2.5	3.0	0.0	-2.5	-100.0 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

33 Recettes d'investissement extraordinaires

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
				CHF	%
Recettes d'investissement extraordinaires (GM 68)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions d'investissement extraordinaires acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Remboursement extraordinaire de prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert extraordinaire de participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Remboursement extraordinaire de subventions d'investissement accordées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

34 Investissements et désinvestissements par catégorie

en millions CHF	Compte 2017	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
			CHF	%
1210 Immobilisations financières à long terme				
Dépenses	-78.9	-0.0	78.9	100.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	-78.9	-0.0	78.9	100.0%
1220 Participations				
Dépenses	-0.0	0.0	0.0	100.0%
Recettes	0.6	0.5	-0.1	-16.7%
Solde	0.6	0.5	-0.1	-16.7%
1230 Prêts à long terme				
Dépenses	-7.5	-9.4	-1.8	-24.5%
Recettes	20.0	21.1	1.1	5.6%
Solde	12.5	11.8	-0.7	-5.8%
1240 Autres				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
1300 Subventions d'investissement				
Dépenses	-129.0	-146.3	-17.2	-13.4%
Recettes	27.5	26.7	-0.8	-2.8%
Solde	-101.5	-119.5	-18.0	-17.8%
1400 Subventions d'investissement inscrites au passif				
Dépenses	-0.1	0.0	0.1	149.9%
Recettes	69.4	56.6	-12.7	-18.4%
Solde	69.3	56.7	-12.6	-18.2%
2110 Mobilier et équipements				
Dépenses	-6.6	-4.1	2.5	38.1%
Recettes	0.0	0.0	0.0	2007.5%
Solde	-6.6	-4.1	2.5	38.3%
2120 Véhicules				
Dépenses	-11.9	-12.4	-0.5	-4.5%
Recettes	0.8	1.7	0.9	109.1%
Solde	-11.1	-10.8	0.3	3.1%
2130 Machines et appareils				
Dépenses	-10.1	-7.3	2.7	27.1%
Recettes	0.0	0.4	0.4	944.9%
Solde	-10.0	-6.9	3.1	31.1%
2140 Outils et appareils				
Dépenses	-1.4	-0.6	0.7	52.8%
Recettes	0.0	0.0	0.0	533.5%
Solde	-1.4	-0.6	0.7	54.6%
2150 Informatique				
Dépenses	-2.7	-5.0	-2.4	-88.3%
Recettes	0.0	0.0	0.0	-
Solde	-2.7	-5.0	-2.4	-88.3%
2160 Informatique scolaire				
Dépenses	-2.8	-2.9	-0.2	-5.9%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	-2.8	-2.9	-0.2	-5.9%

en millions CHF	Compte 2017	Compte 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
			CHF	%
2170 Autres immobilisations corporelles meubles				
Dépenses	-0.6	-3.3	-2.7	-452.7 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	–
Solde	-0.6	-3.3	-2.7	-452.7 %
2221 Terrain non bâti				
Dépenses	-0.1	-0.1	-0.1	-78.2 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	144.6 %
Solde	-0.0	-0.1	-0.0	-56.5 %
2222 Biens-fonds				
Dépenses	-141.4	-129.9	11.5	8.1 %
Recettes	-6.8	14.5	21.3	312.2 %
Solde	-148.2	-115.4	32.9	22.2 %
2223 Infrastructure				
Dépenses	-243.2	-123.8	119.3	49.1 %
Recettes	72.6	0.2	-72.5	-99.8 %
Solde	-170.6	-123.7	46.9	27.5 %
2224 Biens culturels				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	–
Solde	0.0	0.0	0.0	–
2225 Autres immobilisations corporelles non réalisables				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3010 Brevets, savoir-faire, procédés				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3020 Marques, échantillons, modèles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3030 Licences, concessions, droits d'utilisation				
Dépenses	0.0	-49.8	-49.8	–
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	-49.8	-49.8	–
3040 Droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3050 Autres immobilisations incorporelles				
Dépenses	0.0	-0.0	-0.0	–
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	-0.0	-0.0	–
3150 Logiciels				
Dépenses	-13.8	-13.3	0.5	3.3 %
Recettes	0.4	0.4	-0.1	-14.2 %
Solde	-13.3	-12.9	0.4	3.0 %
3160 Informatique scolaire				
Dépenses	-0.0	-0.0	-0.0	-174.1 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	-0.0	-0.0	-0.0	-174.1 %

2.6.2.3 Bilan

35 Disponibilités et placements à court terme

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Disponibilités et placements à court terme (GC 100)	103.1	111.6	8.4	8.2%
Caisse	0.7	0.7	-0.0	-0.3%
Banque	102.4	110.9	8.4	8.2%
Placements à court terme sur le marché monétaire	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cartes de débit et de crédit	0.0	0.0	-0.0	-6.6%
Autres disponibilités	0.0	0.0	0.0	0.0%

Ecart par rapport à l'année précédente

Les disponibilités et placements à court terme (GC 100) augmentent de CHF 8,4 millions par rapport à l'année précédente pour s'établir à CHF 111,6 millions. Pour des explications plus

détaillées, voir le tableau des flux de trésorerie au chapitre 2.5 du présent rapport de gestion.

36 Créances

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Créances (GC 101)	2 932.1	3 445.4	513.3	17.5%
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	181.3	193.4	12.0	6.6%
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (manuel)	16.8	16.1	-0.7	-4.4%
Rectification de valeur des créances résultant de livraisons et de prestations	-14.0	-29.5	-15.5	-110.9%
Comptes courants avec des tiers	1 128.8	654.2	-474.5	-42.0%
Créances fiscales	1 793.8	1 408.5	-385.2	-21.5%
Créances fiscales pour les communes et les paroisses	0.0	1 028.0	1 028.0	0.0%
Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct	0.0	239.7	239.7	0.0%
Rectification de valeur des créances fiscales	-94.4	-92.2	2.2	2.3%
Rectification de valeur des impôts sur les mutations	-120.7	-0.0	120.7	100.0%
Acomptes à des tiers	25.2	21.5	-3.7	-14.7%
Créances sur transferts	13.1	3.0	-10.1	-77.1%
Comptes courants internes	1.3	1.6	0.3	23.0%
Avances pour frais administratifs provisoires	0.1	0.0	-0.0	-51.7%
Autres créances	0.8	1.1	0.3	31.6%

Ecart par rapport à l'année précédente

Les créances (GC 101) augmentent de CHF 513,3 millions par rapport à l'année précédente et se situent à CHF 3445,4 millions au 31 décembre 2018. Contrairement à cette évolution, les comptes courants avec des tiers diminuent au total de CHF 474,5 millions par rapport à l'année précédente car l'impôt anticipé (quotes-parts aux revenus de la Confédération) est désormais décompté sous les actifs de régularisation (voir chiffre 38). Les créances fiscales diminuent de CHF 385,2 millions, puisque d'une part les «Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct» de CHF 239,7 millions sont présentées séparément, et d'autre part les sommes restantes des impôts sur les mutations sont désormais enregistrées comme créances conditionnelles dans l'annexe du présent rapport de gestion (voir ch. 2.6.4). Les rectifications de valeur des impôts sur les mutations diminuent en revanche aussi de CHF 120,7 millions.

L'Intendance des impôts inscrit pour la première fois au bilan à la date du 31 décembre 2018 les «Créances fiscales pour les communes et les paroisses» de quelque CHF 1,028 milliard et les «Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct» de CHF 239,7 millions dont la perception est confiée au canton. La diminution de CHF 10,1 millions des «Créances sur transferts» résulte principalement de la subvention fédérale au contournement nord de Thoune que l'Office des ponts et chaussées a par erreur inscrite au bilan à la date du 31 décembre 2017.

37 Placements financiers à court terme

2017 en millions CHF	Prêts à court terme	Placements à intérêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court terme	Valeur comptable totale
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2018 en millions CHF	Prêts à court terme	Placements à intérêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court terme	Valeur comptable totale
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecart par rapport à l'année précédente

Il n'y a pas de placements financiers importants au 31 décembre 2017 ni de placements financiers à court terme (GC 102) au 31 décembre 2018.

38 Actifs de régularisation

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Actifs de régularisation (GC 104)	731.5	1 679.9	948.4	129.6 %
Charges de personnel	0.0	0.5	0.5	3131.4 %
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.3	3.0	-12.4	-80.6 %
Impôts	194.1	943.4	749.4	386.2 %
Transferts du compte de résultats	174.7	557.0	382.3	218.9 %
Charges financières/revenus financiers	28.2	25.8	-2.4	-8.5 %
Autres revenus d'exploitation	289.4	29.1	-260.3	-89.9 %
Actifs de régularisation, compte des investissements	15.1	20.4	5.3	35.4 %
Actifs de régularisation, postes du bilan	9.7	100.7	91.0	937.4 %
Autres actifs de régularisation, compte de résultats	5.2	0.0	-5.2	-100.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les actifs de régularisation (GC 104) progressent de CHF 948,4 millions par rapport à l'année précédente. L'écart de CHF 749,4 millions qu'enregistre le poste «Impôts» résulte du fait que la part d'impôt anticipé à percevoir de la Confédération est désormais enregistrée au bilan dans un actif de régularisation, alors

que l'an dernier, elle était enregistrée sous les créances (GC 101). La comptabilisation de paiements par BVR encaissés sur le compte postal à la date du 31 décembre avec jour de valeur au 3 janvier 2019 se traduit par un écart de CHF 89,8 millions dans les postes du bilan des actifs de régularisation.

39 Stocks et travaux en cours

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Stocks et travaux en cours (GC 106)	17.9	18.3	0.4	2.4 %
Articles de commerce (stocks)	12.6	13.2	0.5	4.4 %
Matières premières et auxiliaires	4.3	4.1	-0.2	-5.2 %
Rectification de valeur des matières premières et auxiliaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Produits semi-finis et finis	0.7	0.7	0.0	2.0 %
Rectification de valeur des produits semi-finis et finis	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Travaux en cours	0.2	0.3	0.1	37.9 %
Rectification de valeur des travaux en cours	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Avances et acomptes versés	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les stocks et travaux en cours (GC 106) augmentent de CHF 0,4 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

40 Immobilisations financières du patrimoine financier

2017 en millions CHF	Actions et parts sociales	Placements à inté- rêts	Créances à long terme	Autres placements financiers à long terme	Valeur comp- table totale
Placements financiers au 01.01	2.7	2.5	5.1	0.0	10.3
Entrées	0.2	0.1	0.2	0.0	0.6
Sorties	-0.3	-0.1	-0.3	0.0	-0.7
Adaptations à la valeur vénale	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	2.6	2.5	5.2	0.0	10.3
dont placements affectés à un but déterminé	1.5	2.5	0.0	0.0	4.0
2018 en millions CHF	Actions et parts sociales	Placements à inté- rêts	Créances à long terme	Autres placements financiers à long terme	Valeur comp- table totale
Placements financiers au 01.01	2.6	2.5	5.2	0.0	10.3
Entrées	0.0	0.0	0.2	0.0	0.2
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	-0.1	0.0	0.0	-0.1
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	-0.1	-0.1	-0.5	0.0	-0.7
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	2.5	2.3	4.8	0.0	9.6
dont placements affectés à un but déterminé	1.4	2.3	0.0	0.0	3.7

Ecart par rapport à l'année précédente

Les immobilisations financières du patrimoine financier (GC 107) s'élèvent à CHF 9,6 millions au 31 décembre 2018. Le faible recul enregistré par rapport à l'année précédente (CHF 0,6 mio au total) ne nécessite pas de commentaire. La liste des participations du patrimoine financier ci-après indique les changements détaillés par rapport à l'année précédente et des informations plus précises sur les « Actions et parts sociales ».

Précision

Les placements financiers affectés à un but déterminé concernent des legs et des fondations sans personnalité juridique qui disposent de leurs propres immobilisations à but déterminé (voir aussi chiffre 54).

Liste des participations (patrimoine financier)

en CHF	Forme juri- dique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-ac- tions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.17	31.12.18	31.12.17	31.12.18			
Participations du patrimoine financier		2 564 050	2 478 016					
TEAG Technologiepark-Immobilien SA, Berne	SA	1 080 000	1 080 000	22.50 %	22.50 %	4 800 000	1 080	1 080 000
Autres participations non affectées	Divers	6 900	6 900	–	–	–	–	–
Autres participations affectées ¹⁾	Divers	1 477 150	1 391 116	–	–	–	–	–
SA = Société anonyme								
¹⁾ Patrimoine financier affecté à des legs et des fondations sans personnalité juridique. Les valeurs comptables correspondent au cours des actions au jour de clôture des comptes.								

41 Immobilisations corporelles du patrimoine financier

2017 en millions CHF	Terrains	Bâtiments	Biens mobiliers	Immobilisa- tions en construc- tion	Acomptes	Autres immo- bilisations corporelles	Valeur comptable totale
État au 01.01.	101.1	80.3	0.0	0.0	0.0	0.0	181.3
Entrées	0.0	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6
Transferts du patrimoine administratif	0.0	13.4	0.0	0.0	0.0	0.0	13.4
Sorties	–0.3	–28.5	0.0	0.0	0.0	0.0	–28.8
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Reévaluations (impairments) (-)	0.0	–0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	–0.6
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	100.8	75.1	0.0	0.0	0.0	0.0	175.9
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	67.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	67.9
2018 en millions CHF	Terrains	Bâtiments	Biens mobiliers	Immobilisa- tions en construc- tion	Acomptes	Autres immo- bilisations corporelles	Valeur comptable totale
État au 01.01.	100.8	75.1	0.0	0.0	0.0	0.0	175.9
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1
Transferts du patrimoine administratif	0.1	13.8	0.0	0.0	0.0	0.0	13.9
Sorties	–0.1	–57.9	0.0	0.0	0.0	0.0	–58.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Adaptations à la valeur vénale	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	102.3	31.0	0.0	0.1	0.0	0.0	133.4
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	88.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	88.8

Ecart par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles (GC 108) diminuent de CHF 42,5 millions. L'Office des immeubles et des constructions enregistre CHF 13,9 millions de transferts de différents terrains et bâtiments du patrimoine administratif. En outre, sur les sorties

de CHF 58,0 millions, CHF 51,1 millions concernent des sorties comptabilisées sur la réserve de retraitement (notamment vente du Viererfeld).

Terrains et bâtiments en vente (selon la liste de ventes de la TTE)

en millions CHF

	Valeur véale
Trachselwald, Zuguet, Feuillet RF 98 (surface partielle de 1000 m²)	0.5
Schlosswil, Schlossweg 1, Feuillet RF 873	0.7
Interlaken, Brienzstrasse 7, Bleiki, Feuillet RF 26 (surface partielle de 500 m²)	0.1
Ligerz, parcelle de vignes, Feuillet RF 109	0.0
Oberdiessbach, Glasholzstrasse 12+12a, Feuillet RF 496 (surface partielle de 13 313 m²)	0.4
Unterseen, Beatenbergstrasse 78, Feuillet RF 2163, droit d'emption	2.1
Linden, terrain agricole, Feuillet RF 957	0.0
Lyss, Oberer Aareweg, ancienne école pour gardes forestiers, Feuillet RF 1905 (surface partielle de 8200 m²)	0.8
Limpach, Chilchacher, Feuillet RF 4	0.1
Le Landeron, terrain agricole, Feuillet RF 6622	0.0
Erlach, Amthausgasse 18+20, bâtiment de la préfecture et stöckli, Feuillet RF 18	2.4
Büren a.d. Aare, château de Büren, Feuillet RF 12	5.8
Aarwangen, château, Feuillet RF 140	3.7
Trachselwald, château, Feuillet RF 104	3.2
Corgémont, Sur le Crêt, Feuillet RF 264 (surface partielle de 4787 m²)	0.3
Kerzers, Sonnenberg, Feuillet RF 8691	0.0
Reconvilier, Rue du Bruye, Feuillet RF 1333 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	0.2
Lenk, Hohliebistrasse, Feuillet RF 3506 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	0.8
Bern, Hinterer Schermen, Feuillet RF 4560 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	5.3
Ostermundigen, Mösl, Feuillet RF 7328 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	3.9
Gampelen, Miteigentum, Feuillet RF 2579-1/-2 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	5.4
Bern, Wölflistrasse, Feuillet RF 4369, Kaufrecht (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	1.6
Burgdorf, Buechmatt, Feuillet RF 3519 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	1.8
Lyss, Aumatt, Feuillet RF 323 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	3.0
Ins, Bandrain, Feuillet RF 4442 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	0.5
Moutier, rue de Soleure, Feuillet RF 758 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	0.2
Münchenbuchsee, Ursprung/Seedorfweg, Feuillet RF 1000 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	0.9
Münchenbuchsee, Talstrasse, Feuillet RF 1377 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)	0.7

42 Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

en millions CHF	Compte 31.12.2017	Compte 31.12.2018	Ecart p. rapp. compte 2017 CHF	%
Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109)	0.0	0.0	0.0	0.0%
Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0%
Créances envers les Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0%

Ecart par rapport à l'année précédente

Il n'y a de créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109) ni au 31 décembre 2017 ni au 31 décembre 2018. Les engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers sont commentés ci-après, au chiffre 54.

Précision

On trouvera des informations complémentaires au chapitre « Financements spéciaux » dans le volume 3 (groupes de produits, comptes spéciaux et financements spéciaux).

43 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Catégorie d'immobilisations	Intitulé	Durée d'utilité
Routes		
	Revêtement : voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	12 ans
	Ouvrages d'art	25 ans
	Superstructure/infrastructure : voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	40 ans
Aménagement des eaux		
	Corrections des eaux	50 ans
Constructions/bâtiments		
	Installations techniques, bâtiments	10 ans
	Ecluses et barrages, constructions (aménagement/installation)	15 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture, autre patrimoine financier non réalisable (second œuvre)	20 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, culte, installations militaires et équipements de protection, PPP commerce et administration, autres biens-fonds, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, forêts, logement (second œuvre)	25 ans
	Installations techniques (gros œuvre)	40 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture (gros œuvre)	60 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, installations militaires et équipements de protection, écluses et barrages, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, logement (gros œuvre)	80 ans
Biens mobiliers		
	Voitures de patrouille	2 ans
	Véhicules à 2 roues, voitures particulières	4 ans
	Machines de bureau, installations et appareils électroniques, infrastructure de réseau (serveurs inclus), ordinateurs individuels et périphériques, équipements de sécurité, autres véhicules, autres installations informatiques, autres outils et appareils	5 ans
	Voitures de livraison	6 ans
	Machines de bureau et d'entreprise, vêtements de service, équipements dans des objets loués à des tiers, appareils radio, petits véhicules, camions, Installations de production, autres équipements, autres machines et appareils, véhicules spéciaux, armes, outils et appareils de production	10 ans
	Equipements de laboratoire, équipements d'entreposage, bateaux, équipements d'atelier	15 ans
	Transports publics	25 ans
Autres immobilisations corporelles		
	Autres immobilisations corporelles meubles	5 ans
	Constructions mobilières	10 ans
	Infrastructures pour les liaisons radio et de télécommunication	12 ans
	Dispositifs d'éclairage et de signalisation	20 ans
	Autres infrastructures, constructions	25 ans
	Autres immobilisations corporelles non réalisables, constructions (gros œuvre)	60 ans

2017 en millions CHF	Terrains	Routes	Aménage- ment des eaux	Construc- tions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobili- sations en construc- tion	Autres immobili- sations corpo- relles	Total
Coût d'acquisition état au 01.01.	10.0	3 294.2	157.9	5 662.0	47.4	485.3	190.0	74.5	9 921.3
Entrées	0.7	0.6	0.5	81.3	0.1	35.7	350.6	0.1	469.6
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties ¹⁾	0.0	0.0	0.0	-137.7	0.0	-14.6	-96.8	0.0	-249.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	-0.1	0.0	-5.1	0.0	0.0	-8.2	0.0	-13.4
Réorganisations ³⁾	0.0	166.8	1.8	35.4	0.0	17.2	-254.2	1.7	-31.5
Coût d'acquisition état au 31.12.	10.7	3 461.5	160.2	5 635.9	47.5	523.6	181.3	76.3	10 096.9
Amortissements cumulés état au 01.01.	0.0	-1 593.8	-33.1	-2 466.9	0.0	-358.8	0.1	-43.7	-4 496.1
Amortissements planifiés	0.0	-115.5	-2.8	-154.2	0.0	-34.9	0.0	-4.9	-312.2
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	-159.1	0.0	-27.5	0.0	-0.3	-31.0	0.0	-217.9
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	15.6	0.0	1.2	3.0	0.0	19.8
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	41.9	0.0	9.5	0.0	-0.1	51.4
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	8.4	0.0	0.0	0.0	0.0	8.4
Amortissements cumulés état au 31.12.	0.0	-1 868.3	-35.9	-2 582.7	0.0	-383.2	-27.9	-48.6	-4 946.6
Valeur comptable au 01.01.	10.0	1 700.4	124.8	3 195.1	47.4	126.5	190.1	30.8	5 425.2²⁾
Valeur comptable au 31.12.	10.7	1 593.2	124.4	3 053.2	47.5	140.4	153.4	27.7	5 150.3
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	144.4	0.0	18.1	0.0	0.0	162.5
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0

¹⁾ Immobilisations corporelles de la psychiatrie (autonomisation au 01.01.2017).

²⁾ Les CHF 38,7 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

³⁾ Ces réorganisations concernent des situations au sein des immobilisations corporelles. A l'exception de celle qui concerne des subventions d'investissement (CHF 31,5 mio): le 01.01.2017, celles-ci étaient inscrites au bilan comme immobilisations en construction dans les immobilisations corporelles, et sont désormais inscrites dans les subventions d'investissement (GC 146).

2018 en millions CHF	Terrains	Routes	Aménage- ment des eaux	Construc- tions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobili- sations en construc- tion	Autres immobili- sations corporelles	Total
Coût d'acquisition état au 01.01.	10.7	3 461.5	160.2	5 635.9	47.5	523.6	181.3	76.3	10 096.9
Entrées	0.1	1.7	0.4	34.2	0.0	32.8	220.4	0.5	290.1
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-0.5	-2.6	-18.4	-67.1	0.0	-72.0	-0.4	-4.0	-165.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	-0.5	0.0	-28.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	-29.0
Réorganisations	0.0	148.0	1.2	102.0	0.0	3.1	-256.1	2.1	0.1
Coût d'acquisition état au 31.12.	10.3	3 608.2	143.3	5 676.6	47.4	487.4	145.2	74.8	10 193.1
Amortissements cumulés état au 01.01.	0.0	-1 868.3	-35.9	-2 582.7	0.0	-383.2	-27.9	-48.6	-4 946.6
Amortissements planifiés	0.0	-118.8	-2.8	-147.3	0.0	-35.3	0.0	-4.9	-309.2
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.5	-1.3	0.0	-52.0	0.0	-1.9	-0.2	0.0	-55.9
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	1.3
Amortissements sur sorties	0.5	2.6	18.4	66.7	0.0	69.6	0.1	3.9	161.7
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.4	0.0	14.7	0.0	0.0	0.0	0.0	15.1
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	-1.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés état au 31.12.	0.0	-1 985.4	-20.3	-2 701.7	0.0	-349.5	-27.0	-49.7	-5 133.6
Valeur comptable au 01.01.	10.7	1 593.3	124.4	3 053.2	47.5	140.4	153.4	27.7	5 150.3
Valeur comptable au 31.12.	10.3	1 622.7	123.1	2 974.9	47.4	137.9	118.2	25.1	5 059.5
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	144.1	0.0	15.2	0.0	0.0	159.4
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des transferts au patrimoine financier	0.0	0.1	0.0	13.7	0.0	0.0	0.0	0.0	13.9

Ecart par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GC 140) baissent de CHF 90,8 millions à CHF 5059,5 millions. A l'Office des immeubles et des constructions, un transfert au patrimoine financier, des amortissements non planifiés sur des assainissements, un impairment et des amortissements se traduisent par une diminution de CHF 78,4 millions.

44 Immobilisations incorporelles

Catégorie d'immobilisations	Intitulé	Durée d'utilité
Logiciel		
	Logiciel	5 ans
Licences, droits d'utilisation, droits à la marque		
	Brevets, procédés, frais de recherche et de développement, goodwill, concessions, licences, marques, modèles, échantillons, droits d'utilisation, plans, droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels	5 ans
Immobilisations incorporelles en cours de réalisation		
	Frais de fondation, d'augmentation du capital et d'organisation	5 ans
Autres immobilisations incorporelles		
	Savoir-faire, autres immobilisations incorporelles	5 ans

2017 en millions CHF	Logiciel	Licences, droits d'utilisation, droits à la marque	Immobilisations incorporelles en cours de réalisation	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition état au 01.01.	152.7	0.1	5.4	0.0	158.2
Entrées	3.6	0.0	10.1	0.0	13.8
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties ¹⁾	-1.9	0.0	-0.7	0.0	-2.7
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	4.2	0.0	-4.2	0.0	0.0
Coût d'acquisition état au 31.12.	158.6	0.1	10.7	0.0	169.3
Amortissements cumulés état au 01.01.	-122.6	-0.1	-0.3	0.0	-122.9
Amortissements planifiés	-10.4	0.0	0.0	0.0	-10.4
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.2	0.0	0.0	0.0	-0.2
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés état au 31.12.	-133.2	-0.1	-0.3	0.0	-133.6
Valeur comptable au 01.01.	30.1	0.0	5.2	0.0	35.3
Valeur comptable au 31.12.	25.4	0.0	10.4	0.0	35.7
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	1.9	0.0	2.8	0.0	4.7

¹⁾ Immobilisations incorporelles de la psychiatrie (autonomisation au 01.01.2017).

2018 en millions CHF	Logiciel	Licences, droits d'utilisation, droits à la marque	Immobilisations incorporelles en cours de réali- sation	Autres immobi- lisations incor- porelles	Total
Coût d'acquisition état au 01.01.	158.6	0.1	10.7	0.0	169.3
Entrées	1.7	49.8	11.7	0.0	63.1
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-47.6	0.0	2.9	0.0	-44.6
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	2.9	0.0	-3.0	0.0	0.0
Coût d'acquisition état au 31.12.	115.6	49.9	22.3	0.0	187.8
Amortissements cumulés état au 01.01.	-133.2	-0.1	-0.3	0.0	-133.6
Amortissements planifiés	-9.8	-0.3	0.0	0.0	-10.1
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.6	-0.4	-0.3	0.0	-1.3
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	48.2	0.0	-3.9	0.0	44.3
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés état au 31.12.	-95.4	-0.8	-4.5	0.0	-100.7
Valeur comptable au 01.01.	25.3	0.0	10.4	0.0	35.7
Valeur comptable au 31.12.	20.2	49.1	17.8	0.0	87.1
dont immobilisations en location	0.0	49.1	0.0	0.0	49.1
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecart par rapport à l'année précédente

Les immobilisations incorporelles (GC 142) augmentent de CHF 51,4 millions. A l'Office des immeubles et des constructions, des droits de superficie à hauteur de CHF 49,1 millions

ont été inscrits à l'actif dans la catégorie « Licences, droits d'utilisation, droits à la marque » pour le Centre de police devant être construit à Köniz et pour le Campus de Bienne.

45 Prêts

en millions CHF	2017	2018
Valeur nominale état au 01.01	605.4	592.1
Entrées	4.4	5.4
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0
Sorties	-17.7	-16.9
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0
Valeur nominale état au 31.12	592.1	580.5
Amortissements cumulés état au 01.01.	-0.7	-0.7
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	-0.5
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	0.2
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés état au 31.12.	-0.7	-1.0
Valeur comptable au 01.01.	604.7	591.4
Valeur comptable au 31.12.	591.4	579.5
dont prêts inscrits au passif	-484.9	-485.0

Ecart par rapport à l'année précédente

Les prêts (GC 144) enregistrent une baisse de CHF 11,8 millions. Les différents écarts n'atteignent pas la limite des CHF 10,0 millions et ne font donc pas l'objet d'un commentaire.

Liste des prêts et échéances

2018 en millions CHF	Echéance ≤ 1 an	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Valeur comptable totale
Prêts du patrimoine administratif	15.5	34.6	529.4	579.5
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	2.0	1.0	12.6	15.5
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	9.5	32.2	34.3	76.0
Prêts aux entreprises privées	4.0	1.4	482.1	487.5
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.1	0.0	0.4	0.5
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

Vue d'ensemble des bénéficiaires de prêts importants et échéances

en millions CHF	Durée	au 31.12.2018
Aides aux exploitations octroyées par la Confédération à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	9.6
Prêts de la Confédération à divers exploitants via la CAB	Divers	431.4
Prêts à BERNMOBIL	2004-2037	16.0
Prêts à RBS	Divers	13.1
Prêts à BLS	Divers	16.5

46 Participations et capital social

en millions CHF	2017	2018
Coût d'acquisition état au 01.01.	513.9	656.1
Entrées ¹⁾	142.8	0.0
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0
Sorties	-0.6	-63.5
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0
Coût d'acquisition état au 31.12.	656.1	592.6
Amortissements cumulés état au 01.01.	-55.3	-56.4
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments) (-)	-1.1	-0.1
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	63.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés état au 31.12.	-56.4	6.5
Valeur comptable au 01.01.	458.6³⁾	599.7
Valeur comptable au 31.12.	599.7	599.1

¹⁾ Participations de la psychiatrie (autonomisation au 01.01.2017) CHF 142,5 millions.

³⁾ Les CHF -0,7 million de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport à l'année précédente

Les participations (GC 145) enregistrent une diminution de CHF 0,6 million. L'écart par rapport à l'année précédente étant faible, il ne nécessite pas de commentaire. La liste des participations du patrimoine administratif suivante fournit des détails sur les écarts par rapport à l'année précédente et sur les participations et le capital social.

Liste des participations (patrimoine administratif)

en CHF	Forme juridique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-actions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.17	31.12.18	31.12.17	31.12.18			
Participations du patrimoine administratif		599 710 034	599 144 334					
Aare Seeland mobil AG, Langenthal	SA	253 215	253 215	37.94 %	37.94 %	10 267 130	389 562	3 895 620
Autocøinstellhalle Rathaus AG, Berne	SA	1 000 000	1 000 000	45.45 %	45.45 %	2 200 000	1 000	1 000 000
BE! Tourisme SA, Berne Tourismus AG, Bern	SA	294 000	294 000	49.00 %	49.00 %	300 000	14 700	147 000
be-advanced ag, Berne	SA	100 000	100 000	41.67 %	41.67 %	240 000	100	100 000
Bedag Informatique SA, Berne	SA	10 000 000	10 000 000	100.00 %	100.00 %	10 000 000	10 000	10 000 000
Haute école spécialisée bernoise	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	–	0
Banque cantonale bernoise SA, Berne	SA	96 000 000	96 000 000	51.50 %	51.50 %	186 400 000	4 800 000	96 000 000
Berner Oberland-Bahnen AG, Inter-laken	SA	3 581 279	3 581 279	34.34 %	34.34 %	12 341 000	42 382	4 238 200
Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne	FOND	1 000 000	500 000	100.00 %	100.00 %	500 000	–	500 000
Bielersee-Schiffahrts-Gesellschaft AG, Biel/Bienne	SA	103 320	103 320	5.69 %	5.69 %	4 320 000	49 200	246 000
BKW SA, Berne	SA	69 357 340	69 357 340	52.54 %	52.54 %	132 000 000	27 742 936	69 357 340
BLS SA, Berne	SA	24 359 777	24 359 777	55.75 %	55.75 %	79 442 336	44 290 504	44 290 504
BLS Netz SA, Berne	SA	112 839 540	112 839 540	16.50 %	16.50 %	387 970 000	64 015	64 015 000
Cantosana AG, Berne	SA	50 000	50 000	50.00 %	50.00 %	100 000	500	50 000
Centre interrégional de perfectionnement CIP, Tramelan	IDP	1 100 000	1 100 000	100.00 %	100.00 %	0	–	1 100 000
Compagnie des Chemins de fer du Jura SA (C.J.) SA, Tavannes SA, Tavannes	SA	36 073	36 073	14.46 %	14.46 %	10 850 000	15 688	1 568 800
eOperations Schweiz AG, Berne	SA	0	300	0.00 %	0.10 %	100 000	1	100
Flughafen Bern AG, Berne	SA	141 000	75 000	2.10 %	2.10 %	14 310 000	3 000	300 000
Assurance immobilière Berne (AIB), Ittigen	IDP	1	1	–	–	0	–	0
Genossenschaft Berner Blumenbörsen, Berne	SCOOP	9 900	9 900	0.77 %	0.84 %	0	99	9 900
Coopérative Centre Equestre National Berne (CENB), Berne	SCOOP	100 000	100 000	13.89 %	13.89 %	0	5	100 000
HOPITAL DU JURA BERNOIS S.A., Saint Imier	SA	9 017 229	29 023 561	100.00 %	100.00 %	3 950 000	3 950	3 950 000
IMMOBILIENGESELLSCHAFT WANKDORFPLATZ AG, Berne	SA	1 200 000	1 200 000	66.67 %	66.67 %	1 800 000	1 200	1 200 000
Insel Gruppe AG, Berne	SA	270 000	270 000	0.90 %	0.90 %	30 000 000	270	270 000
Messepark Bern AG, Berne	SA	3 113 906	3 113 906	8.95 %	8.95 %	38 000 000	340 000	3 400 000
Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Montreux	SA	3 065 200	3 065 200	18.76 %	18.76 %	20 687 570	388 000	3 880 000
Réseau santé mentale SA, Saicourt	SA	20 006 332	0	100.00 %	–	–	–	–
Haute école pédagogique germanophone, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	–	1
Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA, Münsingen	SA	59 844 647	59 844 647	100.00 %	100.00 %	34 900 000	34 900 000	34 900 000
Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern Deutschfreiburg Oberwallis RGB, Berne	SCOOP	5 000	5 000	–	–	–	–	5 000

en CHF	Forme juridique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-actions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.17	31.12.18	31.12.17	31.12.18			
Regionalspital Emmental AG, Berthoud	SA	11 656 771	11 656 771	100.00 %	100.00 %	7 202 000	7 202	7 202 000
Regionalverkehr Bern-Solothurn AG, Soleure	SA	338 924	338 924	34.70 %	34.70 %	22 400 000	26 952	7 773 800
Schulverlag plus AG, Berne	SA	1 100 000	1 100 000	50.00 %	50.00 %	2 200 000	110 000	1 100 000
Service Suisse aux Bibliothèques société coopérative, Berne	SCOOP	91 700	91 700	–	–	0	917	91 700
Salines Suisses SA, Pratteln	SA	1 557 425	1 557 425	13.26 %	13.26 %	11 164 000	1 480	1 480 000
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), Zurich	IDP	900 000	900 000	3.17 %	3.17 %	0	1 800	900 000
Banque nationale suisse, Berne	IDP	1 657 500	1 657 500	6.63 %	6.63 %	25 000 000	6 630	1 657 500
Selfin Invest AG, Pratteln	SA	1 596 000	1 596 000	15.96 %	15.96 %	10 000 000	1 596	1 596 000
SEMAG, Saat- und Pflanzgut AG, Lyssach	SA	100	100	0.10 %	0.10 %	100 000	1	100
Spital Netz Bern Immobilien AG, Berne	SA	23 056 414	23 056 414	100.00 %	100.00 %	8 300 000	8 300	8 300 000
Spital STS AG, Thoune	SA	17 467 355	17 467 355	100.00 %	100.00 %	5 850 000	5 850	5 850 000
Spitäler Frutigen Meiringen Inter-laken AG, Unterseen	SA	10 749 167	10 749 167	100.00 %	100.00 %	6 250 000	6 250	6 250 000
Centre hospitalier Bienne SA, Bienne	SA	35 045 786	35 045 786	99.74 %	99.74 %	7 750 000	7 730	7 730 000
SRO AG, Langenthal	SA	14 730 387	14 730 387	100.00 %	100.00 %	7 801 000	7 801	7 801 000
Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, Berne	IDP	1	1	4.53 %	4.53 %	14 500 000	–	657 541
Switzerland Innovation Park Biel/Bienne SA, Biel/Bienne	SA	31 728	31 728	3.25 %	3.25 %	1 540 000	500	50 000
Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA, Berne	SA	62 686 764	62 686 764	100.00 %	100.00 %	39 400 000	39 400	39 400 000
Université de Berne, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	–	0
Verkehrsbetriebe STI AG, Thoune	SA	196 250	196 250	24.53 %	24.53 %	1 600 000	3 925	392 500

SA = société anonyme, FOND = fondation, IDP = institut de droit public, SCOOP = société coopérative

Participations importantes

Sont ici considérées comme des participations importantes du canton de Berne toutes les participations à des entreprises et à des institutions dont la valeur nominale est supérieure ou égale à CHF 10 millions.

Bedag Informatique SA/Groupe Bedag			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	Fourniture de services en matière d'informatique (centre de calcul, développement de logiciel)		
Représentation du canton de Berne	oui		
Cotation en bourse	non		
Norme de présentation des comptes	Code des obligations (CO ; RS 220)		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 5 de la loi sur la société anonyme Bedag Informatique (loi sur la Bedag, LBI ; RSB 152.031.2)		
Indicateurs	2017	2018	
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	10.0	10.0	
Capital propre (en mio CHF)	53.1	50.9	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	53.1	50.9	
Résultat (en mio CHF)	11.0	5.3	
Part du résultat (en mio CHF)	11.0	5.3	

Banque cantonale bernoise SA			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	En tant que banque universelle, la BCBE effectue toutes les opérations bancaires usuelles. Elle soutient le canton et les communes dans l'accomplissement de leurs tâches et favorise le développement économique et social dans le canton (art. 2, al. 1 LSABCBE ; RSB 951.10)		
Représentation du canton de Berne	non		
Cotation en bourse	SIX		
Norme de présentation des comptes	Prescriptions comptables pour les banques (PCB) et règlement de cotation de la bourse suisse		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 3 de la loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (LSABCBE)		
Indicateurs	2017	2018	
Part du canton de Berne (en %)	51.5	51.5	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	186.4	186.4	
Capital propre (en mio CHF)	2 494.7	2 577.1	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 284.8	1 327.2	
Résultat (en mio CHF)	137.4	140.8	
Part du résultat (en mio CHF)	70.8	72.5	

Les participations importantes sont présentées dans le présent rapport de gestion si les données détaillées étaient disponibles à la date de publication des comptes annuels du canton de Berne.

BKW SA			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	Détenition de participations, en particulier dans des sociétés actives dans les domaines de l'économie énergétique, de l'industrie énergétique et dans d'autres domaines connexes		
Représentation du canton de Berne	oui		
Cotation en bourse	SIX		
Norme de présentation des comptes	IFRS		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Opting Up 49 pour cent		
Indicateurs	2017	2018	
Part du canton de Berne (en %)	52.5	52.5	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	132.0	132.0	
Capital propre (en mio CHF)	3 142.3	3 198.8	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 651.0	1 679.4	
Résultat (en mio CHF)	251.3	186.4	
Part du résultat (en mio CHF)	132.0	97.9	

BLS AG ¹⁾			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	Prestations dans les domaines du transport par chemin de fer et par bus, de la navigation ainsi que du tourisme et des loisirs		
Représentation du canton de Berne	oui		
Cotation en bourse	non		
Norme de présentation des comptes	Swiss GAAP RPC		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Il n'y a pas de limitation statutaire		
Indicateurs	2017	2018	
Part du canton de Berne (en %)	55.8	55.8	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	79.4	79.4	
Capital propre (en mio CHF)	1 003.6	996.4	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	559.5	555.5	
Résultat (en mio CHF)	17.9	-7.2	
Part du résultat (en mio CHF)	10.0	-4.0	

¹⁾ BLS Netz AG est entièrement consolidée dans la clôture des comptes du groupe BLS SA. Aux termes des accords contractuels, BLS SA exerce le contrôle. Vu la participation cantonale dans BLS Netz AG (valeur nominale de CHF 64,0 mio), les don-

nées détaillées ne sont pas exposées séparément dans le présent rapport de gestion. Le rapport sur les participations cantonales intervient aussi sur la base des données consolidées de BLS SA.

Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA		
Informations		
Forme juridique	SA de droit privé conf. art. 620 ss droit des obligations (CO ; RS 220)	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Pas de représentation de l'actionnaire au conseil d'administration	
Cotation en bourse	non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11)/Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11)/66 2/3 pour cent conf. stratégie de propriétaire, partie A 4.1	
Indicateurs	2017	2018
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	34.9	34.9
Capital propre (en mio CHF)	65.5	70.7
Part du canton de Berne (en mio CHF)	65.5	70.7
Résultat (en mio CHF)	4.3	5.1
Part du résultat (en mio CHF)	4.3	5.1

Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA		
Informations		
Forme juridique	SA de droit privé conf. art. 620 ss droit des obligations (CO ; RS 220)	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Pas de représentation de l'actionnaire au conseil d'administration	
Cotation en bourse	non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11)/Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11)/66 2/3 pour cent conf. stratégie de propriétaire, partie A 4.1	
Indicateurs	2017	2018
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	39.4	39.4
Capital propre (en mio CHF)	73.3	80.6
Part du canton de Berne (en mio CHF)	73.3	80.6
Résultat (en mio CHF)	10.6	7.2
Part du résultat (en mio CHF)	10.6	7.2

47 Subventions d'investissement

Les dépenses d'investissement activées au titre de subventions d'investissement accordées à des tiers sont normalement amorties sur la durée d'utilisation du bien d'investissement financé à l'aide des subventions d'investissement ou bien sur la durée

raccourcie fixée en cas de disparition des charges et conditions liées aux subventions d'investissement. La durée d'utilisation des subventions d'investissement se situe entre 10 et 50 ans.

2017 en millions CHF	à la Confé- déra- tion	aux cantons et aux concor- dats	aux communes et groupes inter- communaux	aux entre- prises publiques	aux entre- prises privées	aux organi- sations privées à but non lucratif	aux ménages	aux immobili- sations en construc- tion	Total
Coût d'acquisition état au 01.01.	0.0	0.4	562.0	1 169.5	374.1	902.3	0.0	124.4	3 132.7
Entrées	0.0	0.0	21.6	4.7	2.2	8.5	0.0	65.4	102.4
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.8	0.0	0.0	-0.8
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations ¹⁾	0.0	0.0	7.1	13.6	39.1	31.6	0.0	-59.9	31.5
Coût d'acquisition état au 31.12.	0.0	0.4	590.7	1 187.8	415.4	941.6	0.0	129.9	3 265.8
Amortissements cumulés état au 01.01.	0.0	-0.1	-489.4	-587.8	-174.6	-593.1	0.0	0.0	-1 845.0
Amortissements planifiés	0.0	0.0	-14.9	-51.9	-11.7	-36.7	0.0	0.0	-115.3
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	0.0	-0.1	-0.8	-14.5	-0.3	0.0	0.0	-15.7
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.9
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés état au 31.12.	0.0	-0.2	-504.4	-640.6	-199.9	-629.8	0.0	0.0	-1 974.9
Valeur comptable au 01.01.	0.0	0.2	72.6	581.6	199.5	309.2	0.0	124.4	1 287.7⁴⁾
Valeur comptable au 31.12.	0.0	0.2	86.3	547.2	215.4	311.8	0.0	129.9	1 290.9
dont subv. inv. inscrites au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-982.7

¹⁾ Cette réorganisation concerne des subventions d'investissement qui étaient inscrites comme immobilisations corporelles (GC 140; immobilisations en construction) au bilan, le 01.01.2017, et qui sont désormais inscrites dans les subventions d'investissement, conformément à leur caractère.

⁴⁾ Les CHF -13,9 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

2018 en millions CHF	à la Confé- déra- tion	aux cantons et aux concor- dats	aux communes et groupes inter- communaux	aux entre- prises publiques	aux entre- prises privées	aux organi- sations privées à but non lucratif	aux ménages	aux immobili- sations en construc- tion	Total
Coût d'acquisition état au 01.01.	0.0	0.4	590.7	1 187.8	415.4	941.6	0.0	129.9	3 265.8
Entrées	0.0	0.0	42.4	14.4	3.5	3.7	0.0	60.3	124.4
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	-0.1	-234.6	-181.2	-135.4	-251.5	0.0	-4.6	-807.3
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	5.4	29.1	13.9	-0.5	0.0	-48.4	-0.5
Coût d'acquisition état au 31.12.	0.0	0.3	404.0	1 050.2	297.4	693.3	0.0	137.3	2 582.5
Amortissements cumulés état au 01.01.	0.0	-0.2	-504.4	-640.6	-199.9	-629.8	0.0	0.0	-1 974.9
Amortissements planifiés	0.0	0.0	-14.6	-47.9	-13.4	-36.6	0.0	0.0	-112.5
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	0.0	-26.4	-16.7	-1.9	-7.1	0.0	-2.2	-54.3
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Amortissements sur sorties	0.0	0.1	234.5	181.0	135.3	251.5	0.0	0.0	802.4
Amortissements sur transferts du/au patri- moine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés état au 31.12.	0.0	-0.1	-310.9	-524.1	-79.9	-422.1	0.0	-2.2	-1 339.1
Valeur comptable au 01.01.	0.0	0.2	86.3	547.2	215.4	311.8	0.0	129.9	1 290.9
Valeur comptable au 31.12.	0.0	0.2	93.1	526.1	217.6	271.3	0.0	135.1	1 243.3
dont subv. inv. inscrites au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-990.4

Ecart par rapport à l'année précédente

Les subventions d'investissement (GC 146), y compris celles qui sont promises à des tiers (voir ci-après la vue d'ensemble), diminuent de CHF 83,1 millions à CHF 1756,6 millions. L'écart par rapport à l'année précédente s'explique principalement par des amortissements supplémentaires sur des subventions d'investissement à hauteur de CHF 51,4 millions (voir chiffre 15) et par la baisse de CHF 35,6 millions des subventions d'investissement promises à des tiers.

Précision

Les revenus de transfert de l'exercice comprennent CHF 48,7 millions sur l'amortissement – avec incidence sur le résultat – de subventions d'investissement inscrites au passif.

Subventions d'investissement promises (promesses financières)

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Subv. inv. santé publique	117.9	96.6	-21.2	-18.0%
Subv. inv. domaine social et sécurité	52.6	43.9	-8.7	-16.5%
Subv. inv. transports publics	284.3	288.0	3.8	1.3%
Subv. inv. agriculture et nature	1.8	1.6	-0.3	-14.8%
Subv. inv. environnement, énergie et recyclage	42.0	31.6	-10.4	-24.9%
Subv. inv. routes et travaux de génie civil	50.2	51.5	1.3	2.6%
Subv. inv. bâtiments et terrains	0.0	0.0	0.0	0.0%
Subv. inv. domaine de la formation	0.0	0.0	0.0	0.0%
Total subventions d'investissement promises (pas encore payées)	548.8	513.2	-35.6	-6.5%

Principaux postes des subventions d'investissement en 2018

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Subventions d'investissement (brut)	456.2	427.3	-29.0	-6.3 %
Ile: IUC (Centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie)	154.2	134.0	-20.2	-13.1 %
Ile: Clinique pédiatrique	74.5	63.3	-11.2	-15.0 %
SRO Spital Langenthal: travaux de remise en état	59.1	54.7	-4.4	-7.5 %
Ile: site de l'Hôpital de l'Ile	39.7	36.3	-3.4	-8.6 %
CFF: désenchevêtrement Wylerfeld	24.3	33.8	9.5	39.0 %
Ile: pharmacie de l'Hôpital de l'Ile	29.9	27.0	-2.9	-9.6 %
Bernmobil: construction dépôt de trams Bolligenstrasse 36	24.1	22.4	-1.7	-7.1 %
HPS Heilpädagogische Schule Lyss: construction au Grentschel	19.8	19.0	-0.8	-4.2 %
BLS Netz AG: aménagement double voie Rosshäusern-Mauss, avec tunnel et aménagement gare	18.8	18.4	-0.3	-1.7 %
BEWO, Oberburg: achat et rénovation Oberburgpark	11.8	18.3	6.5	55.1 %

48 Engagements courants

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Engagements courants (GC 200)	-1 425.5	-1 145.8	279.7	19.6 %
<i>dont engagements à intérêts</i>	<i>-1.8</i>	<i>0.0</i>	<i>1.8</i>	<i>99.7 %</i>
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-354.7	-285.3	69.4	19.6 %
Comptes courants avec des tiers	-520.1	-572.3	-52.2	-10.0 %
Impôts	-0.0	-0.1	-0.1	-581.8 %
Acomptes reçus de tiers	-14.9	-1.8	13.1	88.2 %
Engagements de transfert	-485.5	-226.3	259.2	53.4 %
Comptes courants internes	-0.0	0.0	0.0	100.0 %
Dépôts et cautions	-48.5	-40.8	7.6	15.7 %
Autres engagements courants	-1.9	-19.2	-17.3	-935.9 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements courants (GC 200) diminuent de CHF 279,7 millions à CHF 1145,8 millions. Par rapport à l'année précédente, les CHF 15,9 millions résultant de la suppression des paiements ultérieurs exceptionnels aux centres hospitaliers régionaux, les CHF 24,2 millions de passifs de régularisation pour les contributions de transition à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) à recouvrer, et le fort recul des activités d'investissement de l'Office des ponts et chaussées se traduisent par une baisse de CHF 69,4 millions des « Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers ». Les comptes courants avec des tiers progressent de CHF 52,2 millions par rapport à l'année précédente. L'augmentation est due à l'entrée des CHF 11,3 millions transférés par la Confédération (Secrétariat d'Etat à l'économie seco) pour la Nouvelle politique régionale (NPR), aux CHF 20,1 millions à recouvrer pour équilibrer le compte courant de l'Office de l'agriculture et de la nature avec GELAN (solution informatique globale de l'agriculture et de la nature des cantons de Berne, Fribourg et Soleure) et aux CHF 34,7 millions de modification des comptes courants à l'Administration des finances avec les trois hautes écoles (université, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique).

En revanche, le changement de comportement des contribuables en matière de paiement et la redistribution des engagements dans le contexte de répartitions à l'Intendance des impôts se traduisent par une diminution de CHF 26,6 millions. Le recul des « Acomptes reçus de tiers » de CHF 13,1 millions au total s'explique principalement par la vente d'un immeuble dans la vieille ville de Berne. La diminution des « Engagements de transfert » de CHF 259,2 millions au total par rapport à l'année précédente s'explique comme suit : CHF 246,6 millions résultant de la redistribution des parts à court et à long termes des subventions d'investissement promises à l'Office des transports publics et de la coordination des transports, à l'Office des eaux et des déchets et à l'Office des ponts et chaussées, ainsi que, à l'Office des hôpitaux, le versement de CHF 21,2 millions de subventions d'investissement promises à des tiers. L'Administration des finances enregistre une augmentation de CHF 17,3 millions des paiements non identifiables au poste des « Autres engagements courants ».

49 Engagements financiers à court terme

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Engagements financiers à court terme (GC 201)	-625.4	-842.4	-217.0	-34.7%
Engagements envers des intermédiaires financiers	-457.2	-556.8	-99.6	-21.8%
Engagements envers la collectivité et les syndicats intercommunaux	-50.2	0.0	50.2	100.0%
Engagements envers des entités consolidées	0.0	0.0	0.0	0.0%
Engagements envers des entités indépendantes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Part à court terme d'engagements à long terme	-93.0	-259.7	-166.7	-179.3%
Part à court terme des dettes locatives à long terme	-3.6	-3.9	-0.4	-10.8%
Instruments financiers dérivés	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	-21.5	-21.9	-0.5	-2.2%

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à court terme (GC 201) augmentent de CHF 217,0 millions. L'Administration des finances enregistre une progression de CHF 99,3 millions des prêts à court terme au poste des « Engagements envers des intermédiaires financiers ». A l'Office des ponts et chaussées, un changement de pratique comptable concernant la présentation des engagements envers la collectivité a eu pour effet de réduire les « Engagements envers la collectivité et les syndicats intercommu-

naux » de CHF 50,2 millions. La comptabilisation intervient désormais sous « Engagements courants » (GC 200) et « Engagements financiers à long terme » (GC 206). Par rapport à l'année précédente, l'Administration des finances a mis quelque CHF 166,9 millions de plus à disposition au titre des parts à court terme des dettes locatives à long terme. Il s'agit principalement des emprunts obligataires qui arrivent à échéance en 2019.

50 Passifs de régularisation

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Passifs de régularisation (GC 204)	-933.0	-2 017.6	-1 084.5	-116.2%
Charges de personnel	-1.3	-3.7	-2.4	-185.0%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-17.9	-16.1	1.8	9.9%
Impôts	-377.9	-1 385.2	-1 007.3	-266.6%
Transferts du compte de résultats	-352.4	-413.0	-60.6	-17.2%
Charges financières/revenus financiers	-60.8	-56.3	4.5	7.4%
Autres revenus d'exploitation	-0.9	-1.1	-0.2	-27.8%
Passifs de régularisation, compte des investissements	-64.1	-71.7	-7.7	-12.0%
Passifs de régularisation, postes du bilan	-3.0	-70.2	-67.2	-2217.4%
Autres passifs de régularisation, compte de résultats	-54.8	-0.3	54.5	99.5%

Ecart par rapport à l'année précédente

Les passifs de régularisation (GC 204) augmentent de CHF 1084,5 millions par rapport à l'année précédente, principalement du fait que pour la première fois, les revenus fiscaux revenant aux communes et aux paroisses – pour le compte desquelles l'Intendance des impôts du canton de Berne exécute les lois fiscales fédérale et cantonale – ont été enregistrées comme régularisations. Des augmentations et des diminutions à différents postes de régularisation entraînent en outre une autre hausse nette de CHF 77 millions (notamment augmentation des régularisations pour la compensation des charges de

l'aide sociale, pour le suivi du changement de système concernant le programme Bâtiments de la Confédération, pour des prestations complémentaires plus élevées et en vertu d'une modification des subventions à des hautes écoles spécialisées d'autres cantons; quant aux diminutions elles concernent les subventions à l'exploitation en faveur d'autres cantons dans le domaine hospitalier ainsi que dans le domaine des personnes âgées et du handicap).

51 Provisions à court et à long termes

2018 en millions CHF	Presta- tions supplé- mentaires du personnel	Autres prétentions du personnel	Procès (sans procès de droit du personnel)	Dommages non assurés	Cautions et garan- ties	Autres activités d'explo- itation	Engage- ments de prévoyance ¹⁾	Charges finan- cières	Compte des investis- sements	Autres provi- sions	Total
État au 01.01.	-319.1	-0.5	-0.2	-0.2	0.0	-158.5	-1 012.0	0.0	-1.2	-369.7	-1 861.4
Constitution/ augmentation	-25.3	0.0	0.0	0.0	-0.3	-165.7	0.0	0.0	-1.1	-2.0	-194.3
Utilisation	12.0	0.2	0.0	0.0	0.0	68.0	85.2	0.0	0.0	7.0	172.4
Dissolution	3.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.5	13.0	0.0	0.1	0.1	17.0
Ecritures de vire- ment	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	-329.5	-0.1	-0.2	0.0	-0.3	-255.6	-913.8	0.0	-2.1	-364.6	-1 866.3
dont à court terme	-135.4	-0.1	0.0	0.0	-0.3	-139.8	-80.1	0.0	-0.8	-19.3	-375.8
dont à long terme	-194.1	0.0	-0.2	0.0	0.0	-115.8	-833.8	0.0	-1.3	-345.3	-1 490.5

¹⁾ Les provisions pour les engagements de prévoyance contiennent les cotisations de financement et les contributions individuelles de transition, et ne correspondent donc pas aux provisions selon Swiss GAAP RPC indiquées.

Principales provisions au 31.12.2017 (sans engagements de prévoyance)

en millions CHF	Catégorie	Compte 2018	Compte 2017
Relevé individuel des heures d'enseignement RIH (OECO et OSP)	a)	-145.6	-134.6
Primes de fidélité pour le personnel cantonal (OP)	a)	-21.1	-20.7
Primes de fidélité pour le corps enseignant (OSC)	a)	-24.2	-25.7
Assainissement des sites pollués et des stands de tir (OED)	f)	-94.8	-64.1
Domaine des prestations complémentaires PC (OPP)	f)	0.0	-12.0
Domaine de la réduction des primes d'assurance-maladie (OPP)	f)	-93.0	-46.7
Liste des moyens et appareils (LiMA) selon LAMal (RS 832.10) dans le domaine des personnes âgées et des soins de longue durée (OPAH)	f)	-18.7	0.0
Routes nationales en construction	j)	-331.1	-335.3
Part du canton de Berne à l'impôt anticipé (ICI)	j)	-33.5	-34.4

Explications sur les différentes catégories

a) Prestations supplé- mentaires du personnel	Des provisions sont constituées à la date de référence pour les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile ainsi que pour les avoirs liés à des gratifications pour ancienneté de service non prises, pour les congés sabbatiques et les départs à la retraite anticipée. L'évaluation se fait en général selon le tarif horaire moyen fixé et le coût additionnel pour les cotisations aux assurances sociales et les cotisations de prévoyance, avec une répartition entre personnel cantonal et corps enseignant. Des provisions sont aussi constituées à la date de référence pour les droits expectatifs à des primes de fidélité comme les gratifications pour ancienneté de service. La date de la sortie de fonds ne peut être déterminée plus précisément car elle dépend de chaque cas. Une partie de la provision sert aussi à la compensation de soldes horaires, qui n'entraîne pas de sortie de fonds. Grâce à l'évaluation mentionnée, il y a peu d'incertitude quant au montant de la provision.
b) Autres prétentions du personnel	Cette catégorie comprend les provisions pour les indemnités de départ, la poursuite du versement du salaire, les plans sociaux et les litiges relevant du droit du personnel (actions salariales). La date de la sortie de fonds ne peut être déterminée plus précisément car elle dépend de chaque cas. Le montant correspond à la meilleure estimation possible, mais il dépend en partie de décisions de justice et est donc susceptible de connaître des changements.
c) Procès (sans procès de droit du personnel)	En cas de risque de procès, des provisions sont constituées pour les honoraires d'avocat (y compris le montant du dommage et les dépens éventuels) lorsque la probabilité que l'issue du procès soit défavorable au canton est supérieure à 50 pour cent. Afin d'éviter tout impact négatif sur le déroulement du procès, il faut s'abstenir de publier des données détaillées.
d) Dommages non assurés	Pour les événements dommageables qui surviennent avant la date du bilan, des provisions sont constituées pour les dommages non assurés ou pour la partie du dommage excédant le montant assuré. La sortie de fonds peut dans certains cas s'étaler sur des années voire des décennies, par exemple lorsque les montants versés dépendent de la durée de vie effective des personnes ayant subi le dommage.
e) Cautions et garanties	Des provisions sont constituées pour les cautions et garanties lorsque la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 50 pour cent. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être publiés en annexe en tant qu'engagements conditionnels lorsque la probabilité d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent. Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible.

Explications sur les différentes catégories

f) Autres activités d'exploitation	Les provisions constituées pour des activités d'exploitation comprennent les provisions pour des prestations de garantie ou de réparation probables ainsi que pour des risques sur des engagements d'achat lorsque ceux-ci ne peuvent être remplis. Cette catégorie présente d'importantes variations en ce qui concerne la date de sortie des fonds et de fortes incertitudes quant au montant des fonds.
g) Engagements de prévoyance	Cette catégorie recouvre les provisions constituées par les cotisations de financement des employés (cotisations d'assainissement) et les contributions individuelles de transition pour la prévoyance vieillesse depuis 2015. La variation de valeur actuelle des provisions constituées pour les cotisations de financement des employés et les contributions de transition est vérifiée chaque année et adaptée via le compte de résultats. Les cotisations de financement des employés se répartissent uniformément sur une durée de 20 ans. Des incertitudes concernant le montant des fonds au moment de leur sortie résultent de l'évolution du degré de couverture de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). L'utilisation des provisions constituées pour les contributions de transition est portée au crédit de l'avoir d'épargne de la personne assurée par tranches annuelles, sur une durée maximale de 10 ans.
h) Charges financières	Risques sur des opérations en rapport avec le patrimoine financier et le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.
i) Compte des investissements	Concernant les immobilisations corporelles, des provisions peuvent être constituées pour des réserves de garantie et des frais de démantèlement qui concerneront une période comptable future.
j) Autres provisions	- Du fait de l'obligation d'achever les routes nationales (RPT), des provisions pour les routes nationales en construction ont été constituées en 2007. Ces provisions sont aussi inscrites au bilan selon le MCH2 conforme aux IPSAS. Les provisions constituées pour les routes nationales en construction doivent chaque année être ajustées de manière à influencer sur le résultat en fonction des dernières estimations des dépenses futures. - Vu le résultat annuel, la Confédération a constitué une provision pour l'impôt anticipé sur l'exercice 2018, d'un montant d'environ CHF 600 millions. Cette provision ne tient pas compte des parts cantonales. A partir de la provision déjà constituée l'année précédente (CHF 34,4 mio), le canton de Berne a dissous dans les comptes de 2018 la provision proportionnelle d'un montant (net) de CHF 0,9 million.

Engagements envers les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

en millions CHF	Excédent/ déficit de couverture	Provisions correspondantes (partie économique du canton de Berne)		Ecart p. rapp. année précédente influent sur le résultat de 2018	Cotisations régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017			31.12.2018	31.12.2017
Caisse de pension bernoise (CPB)	-1 212.8	-220.2	-233.0	-12.8	-106.0	-118.7	-142.6
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)	-790.0	-507.5	-540.2	-32.7	-99.5	-132.3	-127.0
Autres institutions de prévoyance	-	0.0	0.0	0.0	-0.7	-0.7	-0.1
Total	-2 002.7	-727.7	-773.2	-45.5	-206.2	-251.7	-269.7

Caisse de pension bernoise (CPB)

La CPB assure conformément à la loi les personnes ayant des rapports de travail avec le canton de Berne, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise ou la Haute école pédagogique germanophone de Berne, ainsi que les personnes salariées par les 135 (année précédente: 134) autres employeurs affiliés. L'article 14 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41) prévoit que les employeurs et les personnes assurées versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement.

En plus de l'obligation de paiement des cotisations ordinaires, le canton garantit la couverture des prestations de la CPB, en cas d'insolvabilité de celle-ci, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les nécessaires réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Le 31 décembre 2018, les engagements actuariels de la CPB s'élevaient à CHF 14,2 milliards et le déficit de couverture à CHF 1212,8 millions (année précédente: CHF 672,7 mio). La part du canton employeur au déficit de couverture de CHF 1212,8 millions est de CHF 575,4 millions (2017: CHF 335,4 mio). Le versement des cotisations de financement par les employeurs et par les employés garantit le comblement du déficit de couverture d'ici le 31 décembre 2034.

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance de la CPB, le 1^{er} janvier 2015, les employés et les employeurs versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement représentant au total 2,3 pour cent du salaire assuré. En 2018, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 20,5 millions. CHF 8,5 millions ont été versés par les employés et CHF 12 millions par les employeurs.

Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)

Sont assurés à la CACEB la majorité des membres du corps enseignant en poste dans les établissements de la scolarité obligatoire (écoles enfantines incluses) et les écoles cantonales du degré secondaire II (écoles moyennes/gymnases, écoles de culture générale et écoles professionnelles) ainsi que les bénéficiaires de rente. 44 institutions sont affiliées à la CACEB (état au 31. 12. 2018).

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB, en cas d'insolvabilité de celle-ci, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les nécessaires réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art.13, al. 1 et 2 de la sur les caisses de pension cantonales [LCPC; RSB 153.41]). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel (CHF 790,0 mio).

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance standard de la CACEB le 1^{er} janvier 2015, les employés et les employeurs doivent verser des cotisations de financement représentant un total de 4,25 pour cent du salaire assuré.

En 2018, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 46,0 millions. CHF 18,0 millions ont été versés par les employés et CHF 28,0 millions par les employeurs.

Engagements envers les institutions de prévoyance au 31 décembre 2018

en millions CHF

Créanciers pour contributions de transition CPB	-23.7
Créanciers pour contributions de transition CACEB	-24.2
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rente CPB (à court terme)	-6.4
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rente CACEB (à court terme)	-11.4
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-11.9
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-20.4
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-26.8
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-21.1
Provisions à court terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes CPB	-223.6
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes CACEB	-398.3
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-208.3
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-73.1
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-480.7
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-71.6
Provisions à long terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0

52 Engagements financiers à long terme

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Engagements financiers à long terme (GC 206)	-6 288.8	-6 416.8	-128.0	-2.0%
Hypothèques	0.0	0.0	0.0	0.0%
Bons de caisse	0.0	0.0	0.0	0.0%
Emprunts	-3 785.0	-3 585.0	200.0	5.3%
Prêts/reconnaissances de dettes	-676.1	-668.3	7.8	1.1%
Contrats de location	-131.6	-191.3	-59.7	-45.4%
Subventions d'investissement inscrites au passif	-982.7	-990.4	-7.7	-0.8%
Autres engagements financiers à long terme	-713.4	-981.9	-268.4	-37.6%

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à long terme (GC 206) augmentent de CHF 128,0 millions à CHF 6416,8 millions. Le remboursement d'un emprunt intervenant l'année suivante réduit le montant de CHF 200,0 millions (voir «Part à court terme d'engagements à long terme» au chiffre 49). L'augmentation des «Contrats de location» à hauteur de CHF 59,7 millions est expliquée de manière détaillée au chiffre 53. Les «Prêts/reconnaissances de dettes» diminuent de CHF 7,8 millions, principalement du fait du remboursement en cours d'année du prêt à long terme aux cliniques psychiatriques. L'augmentation de CHF 268,4 millions des «Autres engagements financiers à long terme» résulte en particulier du virement des parts à long terme des subventions d'investissement promises à l'Office des transports publics et

et de la coordination des transports, à l'Office des ponts et chaussées et à l'Office des eaux et des déchets à hauteur de quelque CHF 300,9 millions (année précédente: inscrites au bilan sous «Engagements de transfert» dans les «Engagements courants», voir chiffre 48).

Précision

La vue d'ensemble ci-après indique les échéances au 31 décembre 2018 et les taux d'intérêt effectifs des engagements financiers à long terme ainsi que des informations sur le risque d'évolution des intérêts.

Vue d'ensemble et échéances au 31. 12. 2018 en millions CHF	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 5 ans	Valeur comptable totale
Engagements financiers à long terme	-1 730.1	1.9%	-4 686.7	0.9%	-6 416.8
Hypothèques	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Bons de caisse	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0
Emprunts	-1 210.0	2.2%	-2 375.0	1.2%	-3 585.0
Prêts/reconnaissances de dettes	-172.7	2.0%	-495.6	0.0%	-668.3
Contrats de location	-27.3	4.2%	-164.0	4.1%	-191.3
Subventions d'investissement inscrites au passif	-4.1	0.0%	-986.3	0.0%	-990.4
Autres engagements financiers à long terme	-316.0	0.5%	-665.9	1.4%	-981.9

Explications sur l'exposition⁵⁾ du canton de Berne

Les engagements financiers à long terme ont généré en 2018 un taux d'intérêt moyen de 1,3 pour cent (année précédente: 1,4 %). Compte tenu des engagements financiers ne produisant pas d'intérêts (les subventions d'investissement qui sont inscrites au passif et celles qui sont promises), le taux d'intérêt

moyen se situe à 1,7 pour cent (inchangé par rapport à l'année précédente). Une hausse de 1 pour cent des intérêts entraînerait quelque CHF 50 millions d'intérêts supplémentaires par an, et une hausse de 3 pour cent, CHF 150 millions d'intérêts en plus (base: engagements financiers porteurs d'intérêts).

5) L'exposition désigne le fait d'être en situation de subir un risque déterminé.

53 Contrats de location

en millions CHF	Compte 31.12.2017	Compte 31.12.2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Contrats de location	-131.6	-191.3	-59.7	-45.4 %
Dettes locatives à moyen et long termes	-0.6	-64.4	-63.8	-10307.4 %
Engagements pour des projets de partenariat public-privé (à long terme)	-131.0	-126.9	4.0	3.1 %

en millions CHF	Futurs paiements		dont intérêts		Dettes locatives (valeur actuelle)	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Total location-financement	-137.9	-0.9	-71.4	-0.1	-66.4	-0.8
Echéance ≤ 1 an	-2.7	-0.2	-0.7	0.0	-2.0	-0.2
Total location-financement (moyen et long termes)	-135.2	-0.6	-70.8	0.0	-64.4	-0.6
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-12.8	-0.6	-3.9	0.0	-8.8	-0.6
Echéance > 5 ans	-122.4	0.0	-66.8	0.0	-55.5	0.0

en millions CHF	Futurs paiements		dont intérêts		Dettes locatives (valeur actuelle)	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Total engagements pour des projets de PPP	-221.3	-241.3	-90.5	-106.8	-130.9	-134.5
Echéance ≤ 1 an	-12.1	-12.5	-8.2	-9.0	-3.9	-3.6
Total engagements pour des projets de PPP (long terme)	-209.2	-228.8	-82.3	-97.8	-126.9	-131.0
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-48.4	-62.7	-29.9	-40.9	-18.5	-21.8
Echéance > 5 ans	-160.9	-166.1	-52.4	-57.0	-108.4	-109.1

Précision sur les dettes locatives

Le tableau montre la structure des échéances des dettes locatives relatives aux contrats de location-financement à partir d'une somme contractuelle de CHF 100 000, au jour de référence et jusqu'au terme des transactions correspondantes. Les dettes locatives (hors PPP) s'élèvent à CHF 66,4 millions au 31 décembre 2018 (contre CHF 0,8 mio l'année précédente). Cette augmentation résulte principalement de l'enregistrement, pour la première fois, des droits de superficie pour le campus de Bienne et le centre de police à Köniz (CHF 49,8 mio) et des aménagements locatifs à la Ostermundigenstrasse (CHF 11,8 mio).

Précision sur la location simple

Voir chapitre 2.6.6 pour des informations complémentaires sur les dettes locatives concernant la location simple.

Précision sur les projets de PPP

En novembre 2009, le canton de Berne a signé le premier contrat de partenariat public-privé (PPP) en Suisse selon des normes reconnues sur le plan international. Ce projet PPP pilote, sur l'aire de l'ancien arsenal à Berthoud, compte quatre bâtiments administratifs, un entrepôt et une prison régionale pouvant accueillir 110 détenus. Ce nouveau centre administratif regroupera 19 services cantonaux des sites de Berthoud, Langnau, Aarwangen et Fraubrunnen, soit 450 postes de travail.

Les partenariats public-privé ont pour but, par une coopération axée sur le long terme entre des pouvoirs publics et l'économie privée, de réaliser des projets d'infrastructure publics complexes de manière plus efficace qu'auparavant. Un aspect particulier en est l'approche par cycle de vie, approche globale permettant d'optimiser la planification, la construction, l'exploitation, le financement et le cas échéant la réalisation, par exemple d'un bien immobilier. La réussite de tels projets dépend de l'esprit de partenariat qui repose sur une répartition équitable des risques. Chaque partenaire assume ainsi les risques qu'il peut le mieux maîtriser.

Dans le projet PPP Neumatt, le canton de Berne est le « partenaire public » et donneur d'ordre et la société Zeughaus PPP AG le « partenaire privé » et prestataire. La totalité des prestations de planification, de construction, de financement et d'exploitation a été transférée pour une durée minimale fixe de 25 ans à la société Zeughaus PPP AG. Cette dernière fournit l'ensemble des prestations et assume la responsabilité à long terme de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments et des installations envers le canton. Elle obtient en contrepartie une rémunération annuelle qui paie les frais d'investissement, de financement, d'entretien et d'exploitation, mais aussi la rémunération des prestations sur 25 ans.

Le canton de Berne est et reste le propriétaire du terrain et des bâtiments. La durée du contrat est fixée à 25 ans. Le canton peut unilatéralement la prolonger de 5 ans. Les prestations contractuelles et les droits et obligations des parties qui y sont attachés sont réunis dans les différentes dispositions contractuelles.

54 Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

en millions CHF	Etat final 31.12.2017	Apports	Prélèvements	Etat final 31.12.2018	Ecart par rapp. compte 2017
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 209)	-201.3	-80.9	76.6	-205.6	-4.3
Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	-25.9	-4.2	2.0	-28.1	-2.2
– Fonds des contributions de remplacement	-25.9	-4.2	2.0	-28.1	-2.2
Engagements envers les Fonds des capitaux de tiers	-158.9	-75.9	73.7	-161.1	-2.2
– Fonds de loterie ¹⁾	-95.7	-55.1	46.9	-103.9	-8.2
– Fonds du sport ¹⁾	-44.9	-6.7	13.5	-38.2	6.8
– Fonds d'encouragement des activités culturelles ¹⁾	-18.3	-14.1	13.3	-19.1	-0.8
Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre des capitaux de tiers	-16.4	-0.8	0.8	-16.4	0.0
– 4400 100 Administration centrale SAP ; Fonds pour secours extraordinaires	-1.0	0.0	0.0	-1.0	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds M ^e Arthur Schneider	-2.3	0.0	0.0	-2.3	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds Mueshafen	-2.2	0.0	0.0	-2.2	0.0
– Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre des capitaux de tiers	-10.9	-0.8	0.8	-11.0	-0.1

¹⁾ Le « Fonds de loterie » et le « Fonds du sport » sont exclusivement alimentés par « Swisslos » et le « Fonds d'encouragement des activités culturelles » l'est en majeure partie. En 2018, CHF 55,1 millions ont été prélevés de Swisslos et attribués au Fonds de loterie. Conformément à l'ACE 712/2018, CHF 5,5 millions de ce montant ont été transférés au Fonds du sport et CHF 11 millions au Fonds d'encouragement des activités culturelles. La contribution de CHF 1 million du Fonds de loterie au Fonds du sport pour la candidature olympique a en outre été récupérée. Le Fonds d'encouragement des activités culturelles a par ailleurs bénéficié de fonds publics à hauteur de CHF 3,1 millions. Ont été débités des Fonds, outre les montants attribués aux bénéficiaires, des frais administratifs respectivement de CHF 0,5 million (Fonds de loterie et Fonds du sport) et de CHF 0,8 million (Fonds d'encouragement des activités culturelles).

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers (GC 209) augmentent de CHF 4,3 millions. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

55 Engagements(-) et avances(+) envers des financements spéciaux du capital propre

en millions CHF	Etat final 31.12.2017	Résultat annuel	Etat final 31.12.2018
Engagements(-) et avances(+) envers des financements spéciaux du capital propre (GC 290)	30.0	28.9	58.9
– Caisse des épizooties	-10.3	-0.6	-10.9
– Fonds de lutte contre la toxicomanie	-3.9	-0.8	-4.7
– Fonds pour les cas spéciaux FIN	-8.0	1.2	-6.9
– Compensation de la plus-value	0.0	-0.0	-0.0
– Fonds pour la gestion des déchets	55.1	29.2	84.3
– Fonds des rives, des lacs et des rivières	-2.8	-0.0	-2.9

Ecart par rapport à l'année précédente

Les avances sur des financements spéciaux du capital propre (GC 290) en faveur des finances générales s'élèvent au total à CHF 58,9 millions. Elles proviennent du Fonds de gestion des

déchets, dont l'avance pour la constitution de provisions pour l'assainissement de sites contaminés a progressé de CHF 29,2 millions.

56 Engagements(-) et avances(+) envers des Fonds du capital propre

en millions CHF	Etat final 31. 12. 2017	Résultat annuel	Etat final 31. 12. 2018
Engagements(-) et avances(+) envers des Fonds du capital propre (GC 291)	-98.2	10.8	-87.4
– Fonds cantonal d'aide aux investissements	-25.0	0.0	-25.0
– Fonds du tourisme	-2.6	0.0	-2.6
– Fonds de régénération des eaux	-12.1	-2.2	-14.3
– Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	-0.4	0.1	-0.3
– Fonds des eaux usées	-54.0	-4.6	-58.7
– Fonds pour l'alimentation en eau	-4.1	17.6	13.5

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements envers des Fonds du capital propre diminuent de CHF 10,8 millions. En particulier, le premier débit de subventions d'investissement à des immobilisations achevées qui n'ont pas encore été totalement payées se traduit par une

diminution de CHF 17,6 millions au Fonds pour l'alimentation en eau. Celui-ci enregistre donc au 31 décembre 2018 une avance de CHF 13,5 millions envers les finances générales.

57 Préfinancements

en millions CHF	Etat initial 31. 12. 2017	Apports	Prélèvements	Etat final 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017 CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-502.5	0.0	19.0	-483.4	19.0	3.8 %
– Fonds d'investissements hospitaliers	-220.0	0.0	19.0	-200.9	19.0	8.7 %
– Fonds de couverture des pics d'investissement	-282.5	0.0	0.0	-282.5	0.0	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

La baisse de CHF 19,0 millions des préfinancements du capital propre (GC 293) est totalement imputable au versement de sub-

ventions d'investissement du Fonds d'investissements hospitaliers (Office des hôpitaux).

58 Réserve de politique financière

en millions CHF	Etat initial 31. 12. 2017	Apports	Prélèvements	Etat final 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017 CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	-223.8	-26.2	0.0	-250.0	-26.2	-11.7 %
– Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-223.8	-26.2	0.0	-250.0	-26.2	-11.7 %

Ecart par rapport à l'année précédente

La réserve de politique financière (GC 294) augmente de CHF 26,2 millions du fait du plafonnement de l'alimentation du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS.

Indication sur les financements spéciaux et sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre

Les informations détaillées sur les financements spéciaux et sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre se trouvent dans les chapitres correspondants des Directions, dans le volume 3, Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) du présent rapport de gestion.

59 Réserve de réévaluation (introduction MCH2)

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017 CHF	%
Réserve de réévaluation (introduction MCH2) (GC 295)	-573.4	-532.4	41.0	7.1 %
Réserve de réévaluation	-573.4	-532.4	41.0	7.1 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Dans le cadre de l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS, une réserve de réévaluation (GC 295) de CHF 614,3 millions a été constituée. Conformément aux dispositions transitoires des modifications du 28 novembre 2013 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), elle est dissoute de manière linéaire sur une durée de 15 ans, en tranches annuelles de 1/15^{ème}.

La dissolution annuelle influant sur le résultat (revenus) s'élève à CHF 41,0 millions et doit compenser une partie des amortissements résultant de la réévaluation des immobilisations financées par des financements spéciaux. Il n'y a pas eu d'autre réévaluation de biens patrimoniaux du patrimoine administratif dans la comptabilité financière en 2018.

60 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier (GC 296)	-146.6	-93.1	53.5	36.5%
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-146.6	-93.1	53.5	36.5%
Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.0	0.0	0.0	0.0%

Ecart par rapport à l'année précédente

Durant l'année sous rapport, des modifications de valeur vénale de quelque CHF 49,3 millions ont été effectuées dans le patrimoine financier - notamment suite à la vente du Viererfeld - via la réserve liée au retraitement (GC 296) dans le capital propre. La contre-passation de la réserve constituée pour le retraitement des participations des legs des capitaux de tiers à hauteur de CHF 4,2 millions entraîne une diminution de CHF 53,5 millions de la réserve liée au retraitement.

Indication sur le respect du frein à l'endettement compte tenu de la constitution et de la dissolution de réserves de retraitement

Des informations complémentaires sur le respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements se trouvent au chapitre 1.3.4 « Frein à l'endettement ».

61 Autres capitaux propres

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Autres capitaux propres (GC 298)	-0.2	0.3	0.5	260.7%
Autres capitaux propres	-0.2	0.3	0.5	260.7%

Ecart par rapport à l'année précédente

Les autres capitaux propres (GC 298) diminuent de CHF 0,5 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

62 Excédent/découvert du bilan

en millions CHF	Compte 31. 12. 2017	Compte 31. 12. 2018	Ecart par rapp. compte 2017	
			CHF	%
Excédent ou découvert du bilan (GC 299)	662.6	401.6	-260.9	-39.4%
Résultat annuel	5.0	-260.9	-266.0	-5279.4%
Résultats cumulés des années précédentes	657.5	662.6	5.0	0.8%

Ecart par rapport à l'année précédente

L'excédent de revenus du compte de résultats de 2018, de CHF 260,9 millions, réduit le découvert du bilan au 31 décembre 2018 de CHF 662,6 millions à CHF 401,6 millions.

Le découvert du bilan doit être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0).

2.6.3 Opérations de couverture

En 2018, aucun instrument dérivé n'a été utilisé pour couvrir les risques sur les intérêts, les risques de change et les risques de variation des cours.

2.6.4 Créances conditionnelles

Les créances conditionnelles sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus. Une créance conditionnelle se définit comme un élé-

ment de patrimoine potentiel résultant d'un événement passé mais dont l'existence doit être confirmée par un ou plusieurs événements à venir. La survenance de ces événements ne peut pas totalement être influencée.

Désignation	Description	31. 12. 2017 en CHF	31. 12. 2018 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Prêts financés par le SECO (ECO) Article 8 de loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006 (RS 901.0). La Confédération doit assumer pour moitié toute perte liée aux prêts qu'elle finance.	17 643 550	18 637 025	993 475
Autres créances conditionnelles	Fonds d'investissements hospitaliers (SAP) Les subventions d'investissement financées par le Fonds ont été revalorisées dans le cadre du retraitement du MCH2 et portées à l'actif selon la durée de l'obligation de rembourser sous condition. Conformément à la décision de la Commission des finances du Grand Conseil, les investissements financés par des financements spéciaux, des Fonds ou des préfinancements doivent être amortis immédiatement à 100 pour cent dans la comptabilité financière à partir de l'exercice 2018 (comme avant l'introduction du MCH2). C'est pourquoi il existe une créance conditionnelle pour les subventions d'investissement amorties en 2018.	0	15 527 767	15 527 767
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles des impôts sur les mutations ayant fait l'objet d'un sursis (JCE) Articles 11a et 17a de la loi révisée concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2). Les personnes ayant acquis un immeuble peuvent déposer lors de la réquisition d'inscription au registre foncier une demande d'exonération fiscale intervenant a posteriori pour les 800 000 premiers francs de la contre-prestation convenue pour l'acquisition de l'immeuble, si elles veulent faire de cet immeuble leur domicile principal. L'immeuble doit constituer le domicile principal pendant deux ans sans interruption. Il convient de noter en outre que ces personnes disposent, à compter de l'acquisition, d'un délai d'un an pour élire leur domicile principal dans le bâtiment prévu si celui-ci existe déjà ou de deux ans si le bâtiment est à construire. Durant cette période, le paiement de l'impôt sur la mutation fait l'objet d'un sursis et l'impôt est garanti par une hypothèque légale.	0	119 691 557	119 691 557
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles auprès des transports publics (TTE) Article 5 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4). Les subventions d'investissement en faveur des transports publics, remboursables sous condition, sont amorties sur 20 ans dans la comptabilité du canton. Dans les bilans des entreprises de transport, les prêts figurent en tant qu'engagements vis-à-vis du canton. En cas de changement d'affectation ou d'aliénation des objets subventionnés, le canton peut demander le remboursement des prêts consentis.	362 739 124	389 755 557	27 016 433

Désignation	Description	31. 12. 2017 en CHF	31. 12. 2018 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Sursis au paiement d'une partie du prix de vente (TTE) Lors de la vente de presbytères, le canton de Berne accorde à l'acquéreur un sursis au versement d'une partie du prix de vente s'il y a obligation de résidence du pasteur. En cas de suppression de l'obligation de résidence ou de réaffectation de l'habitation du pasteur dans un délai de 25 ans, la somme restante du prix de vente ayant fait l'objet du sursis doit être payée par l'acquéreur.	13 662 000	13 649 144	-12 856
Autres créances conditionnelles	Futures recettes liées au recouvrement de l'assistance judiciaire gratuite et la défense d'office (JUS) Article 123 du Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC; RS 272), article 135, alinéa 4, lettre a et article 135, chiffre 5 du Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0). En cas d'octroi de l'assistance judiciaire ou de la défense d'office, il y a obligation de rembourser en faveur du canton dès que la situation économique du débiteur le permet.	0	13 054 000	13 054 000
Total des créances conditionnelles		394 044 674	570 315 051	176 270 377

2.6.5 Engagements conditionnels/tableau des garanties

Les engagements conditionnels sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus.

Un engagement conditionnel est soit une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence doit encore être confirmée par un ou plusieurs événements à venir, la survenance de ces derniers n'étant pas totalement influençable (p. ex. cautionnements), soit une obligation présente résultant d'un événement passé qui n'a pas pu être inscrite au bilan en raison

de sa faible probabilité d'occurrence ou de l'impossibilité de la mesurer de manière fiable.

Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible. Les autres engagements conditionnels ne sont publiés en annexe que si la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent.

Désignation	Description	31. 12. 2017 en CHF	31. 12. 2018 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Politique régionale (ECO) Article 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0). Les pertes éventuelles sur les prêts sont supportées pour moitié par le canton qui les a alloués.	25 123 722	21 271 498	-3 852 224
Cautionnements	Cautionnements destinés à garantir les crédits des centres hospitaliers régionaux (SAP) Conformément à l'AGC 3356/2006 et à l'ACE 1973/2006, les sociétés anonymes des CHR peuvent se voir accorder des cautionnements à hauteur de CHF 107 millions au maximum pour garantir des crédits obtenus auprès de tiers. A ce jour, les établissements suivants bénéficient d'un cautionnement : a) Regionalspital Emmental AG, Berthoud b) SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal c) Spitalzentrum Biel AG, Bienne d) Spitaler Frutigen–Meiringen–Interlaken (FMI) AG	56 400 000	56 400 000	0

Désignation	Description	31. 12. 2017 en CHF	31. 12. 2018 en CHF	Ecart en CHF
Autres engagements conditionnels	Assainissement de la fondation pour les plaines irriguées, ACE 1049/2015 (JCE) Les dernières prairies irriguées qui ont été préservées en Suisse se trouvent en Haute-Argovie. La confédération les a mises sous protection en les classant paysages d'importance nationale. Il revient au canton de protéger les prairies irriguées, ce dont il se charge par l'intermédiaire de la fondation pour les prairies irriguées. Lors de sa séance du 2 septembre 2015, le Conseil-exécutif a proposé à l'intention du Grand Conseil d'autoriser, sous forme d'un engagement conditionnel, un apport unique de CHF 3,75 millions au maximum par le canton de Berne (fondateur) au capital de fondation à la demande de celle-ci dans 15 ans au plus tôt.	0	3 750 000	3 750 000
Procédures juridiques en cours	Procédure de recours et d'opposition pendantes concernant l'impôt sur les mutations (JCE) Les sommes dues au titre de l'impôt sur les mutations ont été versées sous condition. Les oppositions ont été déposées auprès des bureaux du registre foncier et des procédures de recours sont ouvertes devant l'Office juridique de la JCE. Elles peuvent ensuite faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif et finalement devant le Tribunal fédéral (cf. art. 27 LIMu; RSB 215.326.2).	1 318 000	2 785 000	1 467 000
Procédures juridiques en cours	Au total, 47 recours sont pendants devant l'Office juridique s'agissant de l'indemnisation des communes au sens de l'OCInd pour leur collaboration avec les APEA (JCE) Les communes émettent le grief que le forfait qui leur a été accordé en 2017 pour les dépenses de 2016, à hauteur de 11 pour cent, est trop bas. Elles revendiquent un forfait d'infrastructure de CHF 20 000 par poste. La différence se monte à CHF 2 millions pour 243,6 postes d'assistant social et 128,7 postes administratifs.	2 000 000	2 000 000	0
Garantie de l'État	Caisses de pension cantonales (FIN) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Le canton garantit la couverture des prestations de la CPB et de la CACEB dans la mesure où la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité le prévoit pour un financement en capitalisation partielle.	672 732 703	1 212 763 957	540 031 255
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels de procédures juridiques en cours (FIN) Procédures de recours suspendues dans le canton de Berne s'agissant des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, en attendant un arrêt du Tribunal fédéral.	0	15 000 000	15 000 000
Cautionnements	Subsides de formation sous la forme de prêts (INS) Article 23 alinéa 2 de la loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LSF; RSB 438.31) et contrat de cautionnement du 14 janvier 2004 conclu avec la Banque cantonale bernoise (BCBE). Le canton garantit le paiement des intérêts et le remboursement du prêt à l'institution qui l'a fourni.	11 770 555	11 095 083	-675 472
Garantie de l'État	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (INS) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB si celle-ci devait s'avérer insolvable et si les réserves de fluctuation de valeur nécessaires sont disponibles, et ce jusqu'à un degré de couverture de 100 pour cent. Après quoi la garantie de l'Etat est supprimée (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel.	424 613 616	789 979 664	365 366 048

Désignation	Description	31. 12. 2017 en CHF	31. 12. 2018 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Déclaration de garantie subsidiaire pour l'Ecole suisse de Bogota (INS) Article 63 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210). Le canton de Berne garantit à la Banque cantonale bernoise le paiement du prêt en cas de non-remboursement par l'Ecole suisse de Bogota. Affaire n° 2018.RRGR.6.	0	1 500 000	1 500 000
Autres engagements conditionnels	Engagements conditionnels auprès des transports publics (TTE) Article 5 et 12 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4), article 29 de la loi du 20 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1). En vertu des subventions d'investissement remboursables sous condition qui ont été versées, le canton dispose d'un avoir conditionnel dont sont redevables les entreprises de transport. Depuis la mise en œuvre, le 1 ^{er} janvier 1996, de l'article 12 de la loi sur les transports publics, les communes participent pour un tiers à ces subventions d'investissement et pour une part égale à l'avoir conditionnel du canton. Les parts des communes constituent pour le canton un engagement conditionnel.	75 037 308	83 661 789	8 624 481
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (TTE) Le 5 octobre 2001, le canton de Berne a approuvé une demande de permis de construire pour une nouvelle galerie parallèle déposée par les Forces Motrices d'Oberhasli SA (KWO plus, phase 1, volet 1 : galerie parallèle Handegg-Kapf). Etant donné que la durée d'amortissement d'un tel investissement habituellement appliquée dans ce secteur va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non renouvellement de la concession ou de rachat avant la date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur de la valeur restante des investissements fixés initialement.	64 672 583	63 748 689	-923 894
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (TTE) Le 26 mars 2012, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement pour la revalorisation des centrales de Handeck 2 et d'Innertkirchen 1 des Forces motrices de l'Oberhasli SA (KWO). Etant donné que la durée d'amortissement d'un tel investissement habituellement appliquée dans ce secteur va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non renouvellement de la concession ou de rachat avant la date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur de la valeur restante des investissements fixés initialement.	270 553 090	255 413 840	-15 139 250
Autres engagements conditionnels	Engagement conditionnel envers la Fondation BFB – Bildung Formation Biel-Bienne (TTE) Articles 38 et 51, alinéa 3 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP; RSB 435.11). Le Conseil-exécutif a prononcé une obligation de rachat du canton à l'égard de la Fondation BFB concernant le bâtiment scolaire à Bienne, si le canton devait retirer le mandat de gestion d'une école professionnelle commerciale à l'Association BFB. L'engagement conditionnel a pour but de garantir le crédit hypothécaire que la Fondation BFB a souscrit auprès de la BCBE à des conditions préférentielles. Le Grand Conseil a approuvé a posteriori la garantie de prise en charge le 12 juin 2013.	19 000 000	19 000 000	0
Autres engagements conditionnels	Assainissement de sites contaminés (TTE) Article 27, alinéa 1, lettre b de la loi sur les déchets du 18 juin 2003 (LD; RSB 822.1). Coûts possibles de l'assainissement de sites contaminés dans les 25 ans à venir pour lesquels le montant n'est pas encore connu précisément.	9 420 000	3 781 000	-5 639 000

Désignation	Description	31. 12. 2017 en CHF	31. 12. 2018 en CHF	Ecart en CHF
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels de procédures juridiques en cours (TTE)	7 565 000	6 865 000	-700 000
Total engagements conditionnels/garanties		1 640 206 577	2 549 015 520	908 808 944

2.6.6 Dettes de location simple

La location simple est comparable à un bail à louer usuel, à la différence que l'obligation d'entretien est en général à la charge du preneur. Le donneur conserve la plupart des profits et risques liés à la propriété. Les mensualités sont exclusivement enregistrées au compte de résultats. En vue de leur inscription au bilan et de leur publication, les transactions de location sont affectées

soit à la catégorie des contrats de location-financement, « dettes locatives à moyen et à long termes », cf. chapitre 2.6.2.3, chiffre 53, soit à celle des contrats de location simple. Le tableau ci-dessous rend compte des dettes de location simple du canton de Berne au 31 décembre 2018 à partir d'un montant contractuel de CHF 100 000 :

	Dettes de location simple (valeur actualisée)
en millions CHF	
Echéance ≤ 1 an	-1.9
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-6.0
Echéance > 5 ans	-25.3
Total	-33.2

Dettes de location simple

Les dettes de location simple comprennent les contrats de superficie (CHF 24,7 mio), les contrats pour des aménagements locatifs (CHF 6,7 mio), les loyers des salles de gymnastique (CHF 1,5 mio) et les ressources informatiques de l'administration cantonale (CHF 0,2 mio).

cembre 2017 n'étaient pas conformes à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), à l'ordonnance et aux dispositions normatives. Malgré cet avis défavorable, le Contrôle des finances a recommandé au Grand Conseil d'approuver les comptes de l'exercice 2017, car en raison des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants à l'heure actuelle, les anomalies et problèmes de régularité des comptes ne pouvaient être corrigés dans un délai raisonnable.

2.6.7 Votation populaire à Moutier

Les travaux préparatoires en vue du transfert cantonal de la commune de Moutier suite à la votation populaire du 18 juin 2017 ont été suspendus fin 2018. Le 5 novembre 2018, la préfète du Jura bernois, autorité de recours de première instance, a publié sa décision admettant six des sept recours encore pendants contre cette votation.

Fin 2018, la décision de la préfète faisait l'objet de cinq recours, dont un de la municipalité de Moutier. Le Tribunal administratif cantonal devrait probablement se prononcer dans le courant de 2019. Le verdict de cette deuxième instance pourra le cas échéant être contesté auprès du Tribunal fédéral.

Selon l'évaluation du Contrôle des finances, les comptes annuels établis au 31 décembre 2017 n'étaient pas conformes aux dispositions légales sur ces points importants :

- présentation de la situation du patrimoine et des revenus trop positive d'au moins CHF 34 millions,
- présentation incorrecte du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 dans les comptes annuels,
- présentation incorrecte dans le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe,
- présentation et évaluation incorrectes de terrains et de routes,
- sous-évaluation des participations du patrimoine administratif,
- régularité de la comptabilité compromise.

2.6.8 Avis d'audit défavorable pour les comptes de 2017

Les indications sur l'année précédente figurant dans les comptes de 2018 se fondent sur les comptes annuels au 31 décembre 2017 approuvés par décision du Grand Conseil du 26 novembre 2018. Aucune modification rétroactive des chiffres de 2017 n'a été effectuée dans les présents comptes annuels.

La Direction des finances a adopté diverses mesures pour améliorer la qualité, en coopération avec les unités comptables. Mais conformément aux prévisions, la résolution de certains problèmes exige davantage de temps. Pour rétablir la régularité, il faut vérifier et éventuellement adapter les processus existants. Il n'est donc pas garanti que tous les manquements existants aient pu être définitivement réglés dès 2018.

Dans l'avis d'audit qu'il a rendu le 22 août 2018, le Contrôle des finances a conclu que les comptes annuels arrêtés au 31 dé-

2.6.9 Atteinte à la régularité de la comptabilité à l'Office des immeubles et des constructions (OIC)

Dans la clôture des comptes au 31 décembre 2016, le Contrôle des finances a constaté que la régularité de la comptabilité n'était pas garantie dans le domaine important de l'OIC. Diverses mesures de régularisation ont été engagées en 2017 (projet OPTIMA, FIT 2017). Les activités de révision du Contrôle des finances ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- Les mesures engagées par l'OIC pour optimiser la comptabilité et régulariser les comptes ont porté leurs fruits.
- De nombreuses améliorations durables ont été apportées en ce qui concerne système et les processus.
- Les différentes opérations sont documentées de manière claire.
- Le système de contrôle interne est implémenté. Il pourra être affiné et renforcé sur cette base.
- Les connaissances spécialisées, les ressources et l'organisation sont renforcées et consolidées dans le domaine du personnel.

Le Contrôle des finances en conclut que la comptabilité de l'OIC a été régularisée à partir de l'exercice 2018.

2.6.10 Atteinte à la régularité de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées (OPC)

Lors de l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, le Contrôle des finances a constaté que l'OPC n'avait pas suffisamment adapté ses structures, processus et systèmes, ni son système de contrôle interne, aux nouvelles normes de présentation des comptes (MCH2/IPSAS) dans le domaine des immobilisations corporelles. Le fait que les parcelles de terrain n'aient pas été enregistrées et que les routes l'aient été comme groupes d'objets affecte la régularité de la comptabilité. Vu le volume des flux de valeurs et la complexité du domaine d'activité, la conception actuelle de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées n'est pas appropriée.

L'OPC a lancé un projet (FIT OPC) visant à rétablir la régularité comptable. Dans le cadre de l'examen des comptes de 2018, il a été constaté que de nombreuses mesures avaient été mises en œuvre, en particulier la nécessaire séparation des terrains et des routes dans une approche par composant. Mais du fait de la complexité des processus, bon nombre de mesures ne pourront être adaptées qu'en 2019 ou 2020. De ce fait, les mesures mises en place pour la qualité et la régularité de la comptabilité n'ont pas encore pu être intégralement mises en œuvre pour l'exercice 2018 et s'étendent aussi à 2019 et 2020. De nombreuses constatations du Contrôle des finances prenant leur origine dans les processus et les systèmes, c'est seulement une fois que les mesures auront été intégralement mises en œuvre que la qualité de la comptabilité pourra être durablement améliorée et la régularité comptable intégralement restaurée à l'OPC.

2.6.11 Atteinte à la régularité de la comptabilité des immobilisations

Lors de la clôture annuelle de 2017, la comptabilité des immobilisations présentait différentes faiblesses et erreurs, qui portaient atteinte à la régularité de la comptabilité. L'absence de support système et l'insuffisance de connaissances spécialisées – en particulier au plan technique – concernant les interdépendances dans la comptabilité des immobilisations se traduisaient par une représentation incorrecte des opérations. L'Administration des finances a de ce fait élargi l'offre de formation pour améliorer la qualité de la comptabilité des immobilisations et intensifié les contrôles. Les mesures matérielles et techniques ont permis une amélioration sensible de la qualité des données. Néanmoins, le Contrôle des finances a de nouveau constaté que les écritures n'avaient pas été passées correctement dans divers offices, et que pour cette raison, il avait fallu effectuer des rectifications manuelles lors de l'établissement du tableau des immobilisations pour garantir que celui-ci soit correct.

Le Contrôle des finances en conclut que malgré les mesures engagées, la comptabilité des immobilisations n'a pas encore été régularisée.

2.6.12 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 29 mai 2019, date à laquelle le Conseil-exécutif a pour la première fois approuvé au plan matériel son rapport et sa proposition au Grand Conseil, il n'existe aucun événement postérieur à la date du bilan nécessitant une adaptation des comptes de 2018 ou la publication d'informations complémentaires en annexe des comptes.



Rapport de gestion 2018, volume 1
Indications complémentaires

3 Indications complémentaires

3.1 Coûts des locaux

Direction	Date de référence : 31.12.2017				Date de référence : 31.12.2018				Change- ment de surface totale en %	Change- ment de coûts des locaux calculés en %
	Surface propres locaux m ²	Surface locaux loués m ²	Surface totale m ²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface propres locaux m ²	Surface locaux loués m ²	Surface totale m ²	Coûts des locaux calculés en CHF		
Chancellerie d'Etat	12 185	1 127	13 312	4 915 403	12 216	1 127	13 312	4 920 889	0 %	0 %
Direction de l'économie publique	41 578	20 768	62 346	16 292 366	41 450	9 938	51 388	13 546 387	-18 %	-17 %
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	22 897	1 465	24 362	7 215 670	23 184	1 535	24 719	7 206 560	1 %	0 %
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	22 677	12 289	34 966	10 076 782	22 857	12 907	35 764	10 246 520	2 %	2 %
Direction de la police et des affaires mili- taires	178 946	41 687	220 633	60 793 576	172 609	43 453	216 062	60 319 566	-2 %	-1 %
Direction des finances	7 661	15 869	23 530	6 703 508	7 664	15 870	23 534	6 704 040	0 %	0 %
Direction de l'instruction publique	550 165	143 264	693 429	245 577 713	564 852	135 175	700 027	246 743 819	1 %	0 %
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	39 787	1 057	40 844	8 715 391	41 175	1 006	42 181	9 221 992	3 %	6 %
Contrôle des finances	0	573	573	165 931	0	573	573	165 931	0 %	0 %
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données	73	0	73	25 439	0	239	239	89 573	227 %	252 %
Autorités judi- ciaires et Minis- tère public	21 209	8 982	30 191	9 468 697	21 479	9 008	30 487	9 547 292	1 %	1 %
Surface utile principale totale utilisée en propre	897 178	247 081	1 144 259	369 950 476	907 486	230 831	1 138 286	368 712 569	-1 %	0 %
Locaux vacants	20 274	1 015	21 289		23 908	915	24 823		17 %	
Loués à des tiers	121 785	693	122 478		107 569	712	108 281		-12 %	
Surface utile principale totale	1 039 237	248 789	1 288 026		1 038 963	232 458	1 271 390		-1 %	

Direction	Date de référence: 31.12.2017				Date de référence: 31.12.2018				Changement de surface totale en %	Changement de coûts des locaux calculés en %
	Surface propres locaux m ²	Surface locaux loués m ²	Surface totale m ²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface propres locaux m ²	Surface locaux loués m ²	Surface totale m ²	Coûts des locaux calculés en CHF		
Surface utile secondaire, surface d'installations et surface de dégagement	487 807	110 963	598 770		513 708	102 273	615 981		3 %	
Surface nette de plancher	1 527 044	359 752	1 886 796		1 552 671	334 731	1 887 371		0 %	

Définition des surfaces conf. SIA 416

Source: SAP RE-FX (saisie croissante et intégrale de l'ensemble des immeubles dans le cadre de l'introduction de IMMO-IT et du passage à SAP RE-FX)

Les Directions et la Chancellerie d'Etat, le Contrôle des finances, le Bureau pour la surveillance de la protection des données, les tribunaux et le Ministère public occupaient, au 31 décembre 2018, plus de 2100 bâtiments. Le canton de Berne possède plus de 1800 biens (y compris des hangars à bateaux et des transformateurs) dont la valeur à neuf atteint CHF 4,9 milliards de francs. Il loue quelque 300 objets et places de stationnement. La surface de plancher (bâtiments cantonaux et objets pris en location) représente 1,9 million de mètres carrés. La surface utile principale qu'occupe le canton s'élève quant à elle à 1,1 million de mètres carrés, dont quelque 231 000 mètres carrés (environ 20 %) sont loués par ce dernier.

A la fin 2018, les coûts des locaux de la surface utile principale utilisée par le canton ont été chiffrés à CHF 370 millions, incluant un montant forfaitaire pour les surfaces utiles secondaires, les surfaces d'installations et les surfaces de dégagement. La base de calcul repose sur des coûts standard (forfaits moyens en fonction de la surface) qui diffèrent selon le type de bâtiment. Elle est définie en partant du principe que toutes les constructions sont conformes aux dernières exigences du standard Minergie, y compris la séparation des systèmes, ce qui n'est pas encore le cas de tous les bâtiments du canton de Berne.

Le tableau qui précède indique le besoin en surface de chaque Direction. Il faut tenir compte du fait que la configuration des bâtiments, et en particulier des anciennes constructions, ne permet pas de les utiliser de manière optimale. La surface utile principale comprend l'espace directement nécessaire pour accomplir les tâches prévues (par exemple les bureaux, les salles de classe, les ateliers). La surface utile secondaire, la surface d'installations et la surface de dégagement englobent donc les autres surfaces, telles que les aires de stationnement de véhicules, les réduits, les halls d'entrée, les escaliers, les locaux techniques, etc. Les locaux vacants constituent, d'un point de vue stratégique, un espace libre pouvant être affecté ou loué, mais qui était inoccupé au 31 décembre 2018. A cette même date, la superficie à donner en location représentait 1223 mètres carrés, cette dernière n'étant pas adaptée aux besoins du canton.

3.2 Présentation d'une sélection d'institutions

3.2.1 Caisse de chômage

Compte d'exploitation

en milliers CHF	2017	2018	Ecart
Charges	-403 573	-365 590	37 983
Prestations pour indemnité de chômage, indemnité en cas de travail réduit, indemnité d'inter- périe, indemnité pour insolvabilité	-327 240	-290 583	36 657
Prestations mesures de prévention	-63 173	-61 735	1 438
Frais administratifs	-13 113	-13 150	-37
Amortissements	-7	-65	-58
Autres charges	-40	-57	-17
Avances AEP, accords bilatéraux	0	0	0
Revenus	406 519	367 764	-38 756
Encaissement ass. soc. des assurés	24 826	22 593	-2 233
Prestations des Fonds	379 500	342 700	-36 800
Produit des intérêts	0	0	0
Revenus sur responsabilité des fondateurs de caisses	94	40	-54
Revenus sur demandes en restitution	0	0	0
Indemnités d'insolvabilité	2 016	2 241	225
Autre revenus	83	189	106
Soldes revenus ./ charges = résultat	2 946	2 173	-773

Bilan

en milliers CHF	31. 12. 2017	31. 12. 2018	Ecart
Actif	22 696	21 450	-1 246
Caisse	1	1	0
Banque	3 222	5 321	2 099
Débiteurs	19 031	15 810	-3 222
Biens mobiliers	423	285	-138
Actifs transitoires	18	33	15
Passif	-22 696	-21 450	1 246
Créanciers	-1 323	-855	468
Passifs transitoires	-28	-311	-283
Provisions	-15 415	-12 181	3 234
Capital de roulement AC	-5 930	-8 103	-2 173

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)**Compte d'exploitation**

en milliers CHF

	2017	2018	Ecart
Charges	-54 029	-51 607	2 422
Charges de personnel	-45 827	-44 866	960
Locaux	-3 746	-3 475	271
Fournitures de bureau	-436	-213	223
Emoluments et assurances	-741	-521	220
Frais de déplacement	-246	-203	43
Charges informatiques d'exploitation	-616	-1 433	-817
Frais de formation	-510	-349	161
Equipement	-1 695	-418	1 277
Divers	-212	-129	83
Revenus	54 029	51 607	-2 422
Subvention fédérale à l'exploitation :			
– acomptes	44 541	45 071	530
– avoir restant	8 865	5 911	-2 954
Compensation du gain APG	15	13	-3
Recettes de la ville de Berne	0	0	0
Autres revenus	607	613	5
Soldes revenus ./ charges = résultat	0	0	0

Bilan

en milliers CHF

	31.12.2017	31.12.2018	Ecart
Actif	9 737	6 267	-3 470
Banque	780	340	-440
Débiteurs	92	17	-75
Investissements (financés et portés à l'actif par la Confédération)	0	0	0
Avoir Confédération	8 865	5 911	-2 954
Passif	-9 737	-6 267	3 470
Créanciers	-4 489	-4 290	200
Solde compte courant canton de Berne	-5 248	-1 978	3 270

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.3 Haute école spécialisée bernoise

Bilan

en milliers CHF

	31. 12. 2017	31. 12. 2018	Ecart
Actif			
Liquidités	3 737	7 170	3 433
Compte courant Administration des finances du canton de Berne	54 896	46 986	-7 910
Titres	28 003	26 644	-1 359
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	28 086	29 919	1 833
Autres créances à court terme	227	214	-13
Actifs de régularisation	7 987	8 116	129
Total actif circulant	122 936	119 049	-3 887
Immobilisations corporelles	25 355	25 038	-317
Immobilisations financières	335	562	227
Immobilisations incorporelles	3 406	4 137	731
Total des immobilisations	29 096	29 737	641
Total Actif	152 032	148 786	-3 246
Passif			
Engagements financiers à court terme	0	0	0
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-4 047	-6 817	-2 770
Autres engagements à court terme	-2 076	-2 106	-30
Provisions à court terme	-13 650	-13 174	476
Passifs de régularisation	-43 169	-42 463	706
Total des capitaux de tiers à court terme	-62 942	-64 560	-1 618
Provisions à long terme	-5 932	-5 230	702
Engagements envers des institutions de prévoyance	-36 025	-35 256	769
Total des capitaux de tiers à long terme	-41 957	-40 486	1 471
Total des capitaux de tiers	-104 899	-105 046	-147
Réserves de capital	-41 063	-47 133	-6 070
Actions propres	0	0	0
Résultat annuel	-6 070	3 393	9 463
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-47 133	-43 740	3 393
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-47 133	-43 740	3 393
Total Passif	-152 032	-148 786	3 246

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2017	2018	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	112 040	112 995	955
Contribution fédérale de base	58 420	57 730	-690
Contributions d'autres cantons	42 981	41 750	-1 231
Subventions de projet du FNS	3 319	3 722	403
Subventions de projet du CTI	10 078	9 629	-449
Subventions de projet d'organisations internationales	1 219	954	-265
Autres subventions de projet	18 084	18 778	694
Revenus formation continue	18 312	20 064	1 752
Revenus prestations de services	2 141	2 196	55
Ecolages	10 640	10 754	114
Autres revenus	14 733	14 385	-348
Diminution des revenus	-229	-683	-454
Total des revenus d'exploitation	291 738	292 274	536
Charges de personnel	-234 234	-240 998	-6 764
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-44 990	-44 281	709
Amortissements	-9 171	-8 474	697
Contributions	0	0	0
Total des charges d'exploitation	-288 395	-293 753	-5 358
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	3 343	-1 479	-4 822
Revenus financiers	2 971	1 275	-1 696
Charges financières	-248	-3 144	-2 896
Allocation des fonds	-114	-188	-74
Utilisation des fonds	118	143	25
Résultat financier	2 727	-1 914	-4 641
Résultat d'exploitation avant impôt (EBT)	6 070	-3 393	-9 463

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.4 Haute école pédagogique germanophone

Bilan

en milliers CHF	31. 12. 2017	31. 12. 2018	Ecart
Actif			
Liquidités	8 028	6 971	-1 057
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	8 511	10 065	1 554
Autres créances à court terme	1	1	0
Stocks et travaux en cours	7	10	3
Actifs de régularisation	937	1 039	102
Total actif circulant	17 484	18 086	602
Immobilisations corporelles	98	432	334
Immobilisations financières	0	0	0
Immobilisations incorporelles	81	124	43
Total des immobilisations	179	556	377
Total Actif	17 663	18 642	979
Passif			
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-1 631	-966	665
Autres engagements à court terme	-2	-2 515	-2 513
Provisions à court terme	-1 238	-1 104	134
Passifs de régularisation	-5 845	-6 579	-734
Total des capitaux de tiers à court terme	-8 716	-11 164	-2 448
Engagements à long terme envers des institutions de prévoyance	-14 747	-14 772	-25
Autres engagements à long terme	-716	-733	-17
Provisions à long terme	-1 397	-1 002	395
Total des capitaux de tiers à long terme	-16 860	-16 507	353
Total des capitaux de tiers	-25 576	-27 671	-2 095
Bilan d'ouverture	6 553	7 913	1 360
Bénéfice annuel	1 360	1 116	-244
Total des capitaux propres	7 913	9 029	1 116
Total Passif	-17 663	-18 642	-979

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2017	2018	Ecart
Financement de base	75 877	76 559	682
Revenus de tiers provenant de la recherche	1 814	1 910	96
Ecolages	4 252	4 304	52
Autres revenus	2 871	3 029	158
Diminution des revenus	3	0	-3
Total des revenus d'exploitation	84 817	85 802	985
Charges de personnel	-74 571	-75 807	-1 236
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-8 250	-7 917	333
Amortissements	-54	-100	-46
Contributions	-3 244	-3 065	179
Total des charges d'exploitation	-86 119	-86 889	-770
Résultat d'exploitation	-1 302	-1 087	215
Revenus financiers	2	3	1
Charges financières	-6	-16	-10
Compte des investissements	0	0	0
Résultat financier	-4	-13	-9
Résultat ordinaire	-1 306	-1 100	206
Résultat du Fonds	-54	-16	38
Résultat annuel	-1 360	-1 116	244

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.5 Université de Berne

Bilan			
en milliers CHF	31. 12. 2017	31. 12. 2018	Ecart
Actif			
Liquidités	331 862	375 123	43 261
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	27 391	25 541	-1 850
Autres créances à court terme	22 093	26 497	4 404
Stocks et travaux en cours	5 365	5 888	523
Actifs de régularisation	51 012	53 802	2 790
Total actif circulant	437 723	486 850	49 127
Immobilisations corporelles	47 274	49 690	2 416
Immobilisations financières	90 288	74 137	-16 151
Immobilisations incorporelles	20 766	18 650	-2 116
Total des immobilisations	158 328	142 477	-15 851
Total Actif	596 051	629 327	33 276
Passif			
Engagements financiers à court terme	-140 788	-137 378	3 410
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-20 158	-22 997	-2 839
Autres engagements à court terme	-2 311	-3 912	-1 601
Provisions à court terme	-19 138	-13 759	5 379
Passifs de régularisation	-7 323	-7 472	-149
Total des capitaux de tiers à court terme	-189 718	-185 519	4 199
Engagements financiers à long terme	-1 634	-1 750	-116
Autres engagements à long terme	0	0	0
Provisions à long terme	-32 694	-31 440	1 254
Engagement envers des institutions de prévoyance	-91 100	-89 200	1 900
Total des capitaux de tiers à long terme	-125 428	-122 390	3 038
Total des capitaux de tiers	-315 146	-307 909	7 237
Bilan d'ouverture	-126 923	-126 923	0
Réserves de capital	-102 457	-153 981	-51 524
Actions propres	0	0	0
Bénéfice annuel	-51 525	-40 513	11 012
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-280 905	-321 417	-40 512
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-280 905	-321 417	-40 512
Total Passif	-596 051	-629 327	-33 276

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2017	2018	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	314 170	316 675	2 505
Contribution fédérale de base	98 505	97 404	-1 101
Contributions AIU	107 789	113 376	5 587
Subventions de projet du FNS	103 847	99 766	-4 081
Subventions de projet d'organisations internationales	27 984	27 976	-8
Autres subventions de projet	55 164	63 974	8 810
Taxes universitaires	18 357	18 222	-135
Revenus de services permanents	71 215	72 494	1 279
Autres revenus	74 178	72 619	-1 559
Diminution des revenus	-707	-633	74
Total des revenus d'exploitation	870 502	881 873	11 371
Charges de personnel	-545 293	-558 186	-12 893
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-133 835	-131 890	1 945
Amortissements	-13 656	-14 381	-725
Contributions	-129 152	-134 795	-5 643
Total des charges d'exploitation	-821 936	-839 252	-17 316
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	48 566	42 621	-5 945
Revenus financiers	4 333	1 743	-2 590
Charges financières	-1 374	-3 851	-2 477
Résultat financier	2 959	-2 108	-5 067
Résultat d'exploitation	51 525	40 513	-11 012

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.6 Assurance immobilière du canton de Berne

Bilan

en milliers CHF	31. 12. 2017	31. 12. 2018	Ecart
Actif			
Placements en capitaux	1 704 319	1 710 254	5 935
Liquidités	113 463	110 935	-2 528
Immobilisations corporelles	22 053	24 048	1 995
Créances se rapportant aux affaires d'assurance	420	114	-306
Autres créances	5 869	7 551	1 682
Actifs de régularisation	817	714	-103
Total Actif	1 846 940	1 853 616	6 676
Passif			
Provisions techniques	-1 516 440	-1 544 475	-28 035
Provisions pour participation à l'excédent	-59 019	-29 386	29 633
Provisions non techniques	-32 925	-32 925	0
Dettes portant intérêts	-1 140	-1 000	140
Engagements se rapportant aux affaires d'assurance	-58 353	-63 283	-4 930
Autres engagements à court terme	-6 010	-6 108	-98
Passifs de régularisation	-5 426	-7 671	-2 245
Total des capitaux de tiers	-1 679 312	-1 684 848	-5 536
Réserves générales	-157 919	-167 628	-9 709
Profit/perte	-9 709	-1 140	8 569
Total des capitaux propres	-167 628	-168 768	-1 140
Total Passif	-1 846 940	-1 853 616	-6 676

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF

	2017	2018	Ecart
Prime nette	232 707	240 630	7 923
Contribution à prévention et intervention	-32 185	-32 585	-400
Part du réassureur à la prime nette	-22 098	-22 934	-836
Primes acquises pour propre compte	178 424	185 111	6 687
Autres revenus se rapportant aux affaires d'assurance	3 101	2 772	-329
Total des revenus des affaires actuarielles	181 525	187 883	6 358
Revenus des prestations et des articles vendus	3 859	6 119	2 260
Total des revenus	185 384	194 002	8 618
Versements pour sinistres	-69 149	-115 999	-46 850
Modifications des provisions actuarielles	-90 246	-28 035	62 211
Participation à l'excédent	-30 000	0	30 000
Dépenses pour sinistres pour propre compte	-189 395	-144 034	45 361
Charges pour prestations de services et marchandises	-234	-309	-75
Charges de conclusion et d'administration pour propre compte	-44 794	-49 080	-4 286
Total des charges des affaires actuarielles	-234 423	-193 423	41 000
Résultat technique	-49 039	579	49 618
Revenus des fonds placés	161 176	138 833	-22 343
Charges pour placements en capitaux	-100 212	-139 178	-38 966
Résultat des placements financiers	60 965	-345	-61 310
Autres revenus	230	319	89
Résultat, prévention et intervention	-698	2 366	3 064
Résultat opérationnel	11 458	2 919	-8 539
Impôts directs	5	0	-5
Charges extraordinaires	-1 754	-1 779	-25
Profit/perte	9 709	1 140	-8 569

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.3 Crédits

3.3.1 Crédits d'engagement et autorisations de dépenses

La forme ordinaire de l'autorisation de dépenses est le crédit d'engagement (art. 49, al. 2 LFP) : il autorise à prendre des engagements financiers jusqu'à un montant déterminé pour un projet déterminé. Les crédits d'engagement sont autorisés sous forme de crédits d'objet ou de crédits-cadres. Si, pendant la

mise en œuvre du projet prévu, le crédit d'engagement accordé s'avère insuffisant à cause de coûts supplémentaires impossibles à prévoir, il faut demander une dépense supplémentaire sous forme de crédit complémentaire au crédit d'objet ou au crédit-cadre (art. 54 LFP).

3.3.2 Crédits supplémentaires

en millions CHF	Budget 2018	Crédit supplémentaire approuvé	Total utilisé	Compte 2018
Total crédits supplémentaires (solde I)	135.8	44.5	42.7	178.5
– 42 ECO ; Office de l'agriculture et de la nature : Nature	2.8	15.8	14.2	17.1
– 45 JCE ; Registre foncier : Tenue du registre foncier	0.3	1.8	1.8	2.1
– 45 JCE ; Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte : Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	136.2	2.1	2.1	138.3
– 47 FIN ; Office d'informatique et d'organisation : Informatique et organisation	44.1	3.5	3.4	47.5
– 49 TTE ; Office des eaux et des déchets : Eaux et déchets	–47.6	21.2	21.2	–26.4

3.3.3 Dépassements de crédit

en millions CHF	Budget 2018	Dépassements de crédit approuvés	Total utilisé	Compte 2018
Total Dépassements de crédit (solde I)	536.7	1.0	1.0	537.7
– 45 JCE ; Office des affaires communales et de l'organisation du territoire : Organisation du territoire	7.6	0.1	0.1	7.8
– 45 JCE ; Office des mineurs du canton de Berne : Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	2.5	0.0	0.0	2.5
– 48 INS ; Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle : Enseignement secondaire du 2 ^e degré et formation professionnelle	503.3	0.6	0.6	503.9
– 49 TTE ; Secrétariat général TTE : Soutien de la direction	19.8	0.1	0.1	19.9
– 49 TTE ; Office de la coordination environnementale et de l'énergie : Développement durable	2.4	0.1	0.1	2.5
– 51 BPD ; Bureau pour la surveillance de la protection des données : Protection des données	1.1	0.0	0.0	1.2

3.3.4 Etat des crédits d'engagement

en millions CHF	Total approuvé 2017	Total approuvé 2018	Ecart CHF	Ecart %
Total état des crédits d'engagement	3 353.5	4 382.9	1 029.4	30.7 %
dont compte de résultats	1 340.2	1 991.7	651.5	48.6 %
dont compte des investissements	2 013.3	2 391.2	377.9	18.8 %

3.3.5 Reports de crédit

3.3.5.1 Reports de crédit sur l'exercice sous rapport

en millions CHF	Solde crédit d'en- gagement 2017 non utilisé	Crédit du projet	Montant du report de crédit 2017/2018
Total groupe de produits	0.2	0.9	0.2
– 48 INS ; Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO): Introduction du plan d'étude 21	0.2	0.9	0.2

3.3.5.2 Reports de crédit sur l'exercice suivant

en millions CHF	Solde crédit d'en- gagement 2018 non utilisé	Crédit du projet	Montant du report de crédit 2018/2019
Total groupe de produits	8.8	13.5	2.0
– 46 POM ; Police cantonale (direction du projet : POCA): Acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)	5.6	8.5	0.4
– 52 JUS ; Ministère public (MP): NeVo (part JUS/MP, AGC 2016.POM.376)	3.2	5.0	1.7

3.3.6 Crédits d'objet

3.3.6.1 Crédits d'objet bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits d'objet bouclés	1 858.5	1 738.2	–86.0	–4.6 %

3.3.7 Crédits-cadres

3.3.7.1 Crédits-cadres bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits-cadres bouclés	107.0	58.9	–48.0	–44.9 %

Indication concernant les crédits

Les informations détaillées à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal de protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public sont à disposition sur la [plateforme électronique de l'Administration des finances du canton de Berne](#).

3.4 Indicateurs financiers

3.4.1 Indicateurs financiers jusqu'au 31 décembre 2016

Indicateurs	Compte					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quotité d'autofinancement	6.5 %	4.4 %	7.7 %	7.1 %	5.8 %	5.7 %
Degré d'autofinancement	102.2 %	67.4 %	132.7 %	129.9 %	120.2 %	131.7 %
Part des charges d'intérêts	-2.8 %	-1.2 %	-1.6 %	-0.4 %	-1.9 %	-1.2 %
Part du service de la dette	4.2 %	6.4 %	5.6 %	5.7 %	3.2 %	3.4 %
Dette brute I (en mio CHF)	5 461	6 171	6 151	6 105	6 528	7 036
Dette brute II (en mio CHF)	6 342	6 987	6 940	6 836	8 499	8 899
Taux d'endettement II ¹⁾	12.8 %	13.5 %	13.4 %	13.0 %	15.9 %	16.5 %
Revenu cantonal ¹⁾ (en mio CHF)	49 377	51 679	51 867	52 406	53 367	53 853
Quote-part de l'Etat ¹⁾	20.8 %	21.2 %	20.1 %	19.6 %	19.7 %	19.9 %
Quote-part de la fiscalité ¹⁾	8.4 %	8.0 %	8.4 %	8.6 %	8.5 %	8.6 %

Sources :

¹⁾ BAK Economics : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2015, AFC

3.4.2 Indicateurs à partir du 1^{er} janvier 2017

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte 2017	Compte 2018
Taux d'endettement net	121.1 %	112.5 %
Degré d'autofinancement I	100.9 %	171.6 %
Degré d'autofinancement II	112.7 %	178.2 %
Part des charges d'intérêts	0.8 %	0.7 %
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9 %
Proportion des investissements	6.1 %	4.6 %
Part du service de la dette	5.7 %	4.8 %
Dette nette II par habitant en francs ¹⁾	5 034	4 757
Taux d'autofinancement	4.9 %	6.2 %
Dette brute I (en mio CHF)	6 808	6 901
Dette brute II (en mio CHF)	8 670	8 768
Dette nette II (en mio CHF)	5 191	4 927
Quote-part d'endettement II ²⁾	15.8 %	15.8 %
Revenu cantonal ²⁾ (en mio CHF)	54 729	55 589
Quote-part de l'Etat ²⁾	20.1 %	19.8 %
Quote part de l'impôt ²⁾	8.6 %	8.7 %

Sources :

¹⁾ Office fédéral de la statistique : population résidente permanente moyenne 2012-2017

²⁾ BAK Economics : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2015, AFC

3.4.2.1 Taux d'endettement net

	Compte 2017	Compte 2018
Taux d'endettement net	121.1 %	112.5 %

Méthode de calcul MCH2	Dettes nettes I
	Revenus fiscaux
	Dettes nettes I :
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Revenus fiscaux :
	40 Revenus fiscaux
	< 100 % bon
	100 % – 150 % suffisant
Signification	> 150 % mauvais
	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

3.4.2.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2017	Compte 2018
Degré d'autofinancement I	100.9 %	171.6 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissement net
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissement net : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations incorporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 1.3.4.3. « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

¹⁾ Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus de l'investissement net, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la constitution cantonale (ConstC; RSB 101.1). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

	Solde du compte de résultats
+ 33	Amortissements du patrimoine administratif
+ 366	Amortissements des subventions d'investissement
- 466	Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
- 4895	Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
=	Autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

3.4.2.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2017	Compte 2018
Degré d'autofinancement II	112.7 %	178.2 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissement net
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations patrimoine administratif
	Investissement net : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations incorporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3.4.2.4 Part des charges d'intérêts

	Compte 2017	Compte 2018
Part des charges d'intérêts	0.8 %	0.7 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nets x 100 Revenus courants
	Charges d'intérêts nets: 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants: 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

3.4.2.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2017	Compte 2018
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute: 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif
	Revenus courants: 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

3.4.2.6 Proportion des investissements

	Compte 2017	Compte 2018
Proportion des investissements	6.1 %	4.6 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	- 3180 Réévaluations sur créances
	+ 34 Charges financières
	- 344 Réévaluations immobilisations patrimoine financier
	+ 36 Charges de transferts
	- 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif
	- 365 Réévaluations participations patrimoine administratif
	- 366 Amortissements des subventions d'investissement
	+ 380 Charges de personnel extraordinaires
	+ 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires
	+ 3840 Charges financières extraordinaires
	+ 386 Charges de transferts extraordinaires
	+ <i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible
	10 % – 20 % effort d'investissement moyen
	20 % – 30 % effort d'investissement élevé
	> 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

3.4.2.7 Part du service de la dette

	Compte 2017	Compte 2018
Part du service de la dette	5.7 %	4.8 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation
Valeurs indicatives	< 5 % charge faible 5 % – 15 % charge acceptable > 15 % charge forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé, plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

3.4.2.8 Dette nette II par habitant en francs

	Compte 2017	Compte 2018
Dette nette II par habitant en francs	5 034	4 757

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II
	Population résidente permanente
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - 10 Patrimoine financier -144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Population résidente permanente :
	Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
	< 0 CHF patrimoine net 0–1 000 CHF endettement faible 1 001–2 500 CHF endettement moyen 2 501–5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitantes et habitants que de leur nombre.

3.4.2.9 Taux d'autofinancement

	Compte 2017	Compte 2018
Taux d'autofinancement	4.9 %	6.2 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion des revenus pouvant être consacrée au financement des investissements.

3.4.2.10 Dette brute I

	Compte 2017	Compte 2018
Dette brute I (en mio CHF)	6 808	6 901

Méthode de calcul MCH1	Dette brute I : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.2.11 Dette brute II

	Compte 2017	Compte 2018
Dette brute II (en mio CHF)	8 670	8 768

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.2.12 Dette nette II

	Compte 2017	Compte 2018
Dette nette II (en mio CHF)	5 191	4 927

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II: 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

3.4.2.13 Quote-part d'endettement II

	Compte 2017	Compte 2018
Quote-part d'endettement II	15.8 %	15.8 %

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II Revenu cantonal Dette brute II: 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme) Revenu cantonal: Voir références au chapitre 3.4.2.
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la constitution du 6 juin 1993 du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats¹⁾ (art. 101a ConstC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC). 1) Avec l'introduction du MCH2/IPSAS, le terme de « compte de fonctionnement » utilisé dans la Constitution cantonale a été remplacé par celui de « compte de résultats ».

3.4.2.14 Quote-part de l'Etat

	Compte 2017	Compte 2018
Quote-part de l'Etat	20.1 %	19.8 %

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales
	Revenu cantonal
	Dépenses totales:
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 36 Charges de transferts + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal:
	Voir références au chapitre 3.4.2.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'Etat indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

3.4.2.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2017	Compte 2018
Quote-part de l'impôt	8.6 %	8.7 %

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs
	Revenu cantonal
	Impôts directs:
	400 Impôts directs personnes physiques + 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal:
	Voir références au chapitre 3.4.2.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.



Rapport de gestion 2018, volume 1
Rapport du Contrôle des finances sur
les comptes annuels au 31.12.2018

4 Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31. 12. 2018

à la Commission des finances du Grand Conseil et au Grand Conseil du canton de Berne

En notre qualité d'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances, nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le compte de résultats, le compte des investissements, le bilan, l'état du capital propre, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 17 à 78), que le Conseil-exécutif a approuvés le 29 mai 2019 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil-exécutif

Conformément à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil-exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil-exécutif est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du Contrôle des finances

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

Les amortissements immédiats d'investissements financés par des Fonds enfreignent l'article 17 LFP.

En 2018, CHF 51,4 millions d'investissements financés par des Fonds ont été amortis immédiatement. Conformément à la disposition en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 de l'article 1b, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), les investissements versés à partir de financements spéciaux, de Fonds ou de préfinancements sont immédiatement amortis après leur enregistrement. Or les bases légales de l'article 17 LFP n'autorisent actuellement pas ce genre d'amortissements de politique financière. Aussi, jusqu'à la modification de la LFP prévue pour le 1^{er} janvier 2020, la disposition de l'OFP enfreint-elle la loi qui lui est supérieure.

Chiffres de l'année précédente incorrects dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018

Les chiffres de l'année précédente mentionnés dans les comptes annuels au 31 décembre 2018 se fondent sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 que le Grand Conseil a approuvés par arrêté du 26 novembre 2018. Cependant, ces chiffres ne correspondent pas aux prescriptions légales. Nous renvoyons aux explications sous chiffre 2.6.8 (opinion défavorable pour les comptes de 2017) dans l'annexe.

Régularité de la comptabilité compromise

La régularité de la comptabilité de l'Office des ponts et chaussées (OPC) est compromise depuis 2017. Les structures, les processus, les systèmes et le système de contrôle interne n'ont pas été suffisamment adaptés aux nouvelles prescriptions en matière de présentation des comptes dans le domaine des immobilisations corporelles à l'OPC. Vu le volume des flux de valeurs et la complexité du domaine d'activité, la conception actuelle de la comptabilité n'est pas appropriée. En 2018, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) a lancé un projet (FIT OPC) visant à rétablir cette régularité de la comptabilité. Différentes optimisations ont ainsi pu être obtenues à partir du troisième trimestre de 2018, d'autres mesures ne déployant leurs effets qu'en 2019 ou 2020. Le respect des principes de la régularité de la comptabilité est encore compromis pour l'exercice 2018. Nous renvoyons aux explications sous chiffre 2.6.10 (Atteinte à la régularité de la comptabilité de l'Office des ponts et chaussées) dans l'annexe.

La comptabilité des immobilisations de FIS présente différentes faiblesses et erreurs. L'absence de support système et l'insuffisance de connaissances spécialisées – en particulier sur le plan technique – concernant les interdépendances dans la comptabilité des immobilisations de FIS ont pour conséquence une représentation incorrecte des opérations. Les comptabilisations erronées entraînent ainsi de nombreuses corrections manuelles dans le tableau des immobilisations. En raison de l'importance de l'actif immobilisé, cela affecte la régularité de la comptabilité dans le domaine de la comptabilité des immobilisations de FIS. Nous renvoyons aux explications sous chiffre 2.6.11 (Régularité de la comptabilité des immobilisations compromise) dans l'annexe.

Opinion avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve », conformes à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) ainsi qu'à l'ordonnance et aux instructions déterminantes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance, conformément à la loi sur le Contrôle des finances, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux prescriptions cantonales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions émises par le Conseil-exécutif.

En dépit de la réserve au paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve », nous recommandons :

- à la Commission des finances du Grand Conseil de proposer au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et
- au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,

car en raison des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants, les corrections des anomalies liées aux problèmes de régularité des comptes ainsi que la modification de la LFP ne peuvent pas être réalisées en temps utile.

Berne, le 29 mai 2019

Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund
Chef du Contrôle des finances
Expert-comptable diplômé



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances
Expert-comptable diplômé



Rapport de gestion 2018, volume 1
Proposition du Conseil-exécutif au
Grand Conseil

5 Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Canton de Berne

Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

715/2019

26 juin 2019

Rapport de gestion 2018 – comptes annuels de l'exercice et annexe

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil :

1. D'approuver le rapport de gestion 2018 conformément à l'article 63, alinéa 5 en association avec l'article 75, alinéa 1, lettre f de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), avec les valeurs-repères des comptes annuels de 2018 suivantes :

– excédent de revenus	CHF	260 935 739,11
– investissement net	CHF	386 142 706,53
– capital propre	CHF	985 504 759,28

2. D'approuver les dépassements de crédits budgétaires suivants au compte administratif (art. 57, al. 5 LFP) :

– CR Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	CHF	16 363 985,45
– CI Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	CHF	1 300 450,29
– CR Direction de l'instruction publique	CHF	31 590 952,13
– CR Autorité de surveillance de la protection des données	CHF	1 288,83
– CR Autorités judiciaires et Ministère public	CHF	1 493 022,08

3. D'approuver les dépassements de crédits autorisés par le Conseil-exécutif (art. 59, al. 2, en association avec art. 75, al. 1, lit. h LFP), qui sont présentés dans les indications complémentaires du rapport de gestion 2018, volume 1, chapitre 3.3.

4. Sous réserve de l'adoption par le Grand Conseil de la Loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques (LFFIS), le nouveau Fonds sera alimenté comme suit sur le résultat des comptes de 2018 (excédent du bilan) par un virement comptable au sein du capital propre :

– Versement sans effet sur le résultat en 2019	CHF	150 000 000,00
--	-----	----------------

5. Le Grand Conseil prend acte du fait que la séparation des terrains et des routes nécessaires dans une approche par composant a été mise en œuvre à l'Office des ponts et chaussées. La réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées intervient au 1^{er} janvier 2019 sans incidence sur le résultat. A partir du 1^{er} janvier 2019, les entrées de terrain sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale :

– Réévaluation unique des terrains, sans incidence sur le résultat, au 1 ^{er} janvier 2019	CHF	5,00/m ²
---	-----	---------------------

Berne, le 26 juin 2019

Au nom du conseil-exécutif,

le président : **Ammann**

le chancelier : **Auer**

6 Portefeuille d'informations

Vous trouverez dans les documents suivants des informations plus détaillées sur le rapport de gestion 2018 du canton de Berne, les comptes annuels de l'exercice 2018 et l'annexe (volume 1) :

- Volume 2 «Compte rendu politique»
- Volume 3 «Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux)»
- Plateforme électronique (complément du rapport de gestion/comptes annuels et du budget/plan intégré mission-financement) : www.fin.be.ch

Le volume 2 «Compte rendu politique» contient des indications sur les priorités de l'activité du Conseil-exécutif, la politique du personnel, les objectifs de législature et la mise en oeuvre de la stratégie et des objectifs du programme gouvernemental de législature 2015–2018.

Le volume 3 «Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) 2018» contient le compte rendu des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public, ainsi que la clôture des comptes des différents groupes de produits, des comptes spéciaux et des financements spéciaux du canton de Berne.

La «plateforme électronique» contient des compléments au rapport de gestion, aux comptes annuels ainsi qu'au budget et au plan intégré mission-financement sur une période de dix ans. Les périodes et les graphiques sont actualisés à fin janvier, mi-mai et fin août.

Vous pouvez télécharger ces documents au format pdf sur internet, à l'adresse <http://www.be.ch>.

Adresses utiles

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le rapport de gestion 2018 du canton de Berne, les comptes annuels de l'exercice 2018 et l'annexe, veuillez vous adresser à :

Administration des finances du
canton de Berne :
Münsterplatz 12
3011 Berne
Téléphone : 031 633 54 09
Courriel : info.fv@fin.be.ch info.fv@fin.be.ch

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le canton de Berne, veuillez vous adresser à :

Communication du canton de Berne :
Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone : 031 633 75 91
Courriel : kommunikation@be.ch kommunikation@be.ch

Autorités :
Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone : 031 633 75 11
Courriel : info@sta.be.ch

Chancellerie d'Etat :
Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone : 031 633 75 11
Courriel : info@sta.be.ch

Direction de l'économie publique :
Münsterplatz 3a
3011 Berne
Téléphone : 031 633 48 44
Courriel : info.vol@vol.be.ch

Direction de la santé publique et de la
prévoyance sociale :
Rathausgasse 1
3011 Berne
Téléphone : 031 633 79 20/21
Courriel : info@gef.be.ch

Direction de la justice, des affaires communales
et des affaires ecclésiastiques :
Münstergasse 2
3011 Berne
Téléphone : 031 633 76 76
Courriel : info.jgk@jgk.be.ch

Direction de la police et des affaires militaires :
Kramgasse 20
3011 Berne
Téléphone : 031 633 47 23
Courriel : info.pom@pom.be.ch

Direction des finances :
Münsterplatz 12
3011 Berne
Téléphone : 031 633 44 66
Courriel : info.fin@fin.be.ch info.fin@fin.be.ch

Direction de l'instruction publique :
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Téléphone : 031 633 85 11
Courriel : erz@erz.be.ch

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie :
Reiterstrasse 11
3011 Berne
Téléphone : 031 633 31 11
Courriel : info.bve@bve.be.ch

Bureau pour la surveillance de la protection des données :

Münstergasse 2

3011 Berne

Téléphone : 031 633 74 10

Courriel : info.datenschutz@jgk.be.ch

Autorités judiciaires et Ministère public :

Direction de la magistrature

Gerechtigkeitsgasse 81

3011 Berne

Téléphone : 031 633 45 50

Courriel : justizleitung@justice.be.ch